



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ Dans les « rochers » du col, le 19 juillet 1977 : Bernard Thévenet, poussé par Bernard Mugnier.

## Le Tour de France dans le Glandon

## Calendrier des manifestations

### JUILLET

- **samedi 4 juillet** : passage de la 34<sup>e</sup> édition de La Marmotte, cyclosportive de 176 km entre Le Bourg-d'Oisans (717 m d'altitude) et l'Alpe-d'Huez (1 880 m).
- **samedi 4 juillet** : à 20 heures, dans l'église de Saint-Alban, concert de la chorale La Villarine.
- **dimanche 5 juillet** : 5<sup>e</sup> édition de la « balade gourmande ».
- **jeudi 9 juillet** : « De clochers en clochers » sur le thème « Le bois dans tous ses états » ; animation organisée aux Villards par l'association Les Villards, patrimoine et culture (*lire ci-contre*).
- **vendredi 10 juillet** : conférence proposée par l'association Patrimoine et cul-

ture : « Exploitations minières et projets industriels pendant la Grande Guerre dans la vallée du Glandon » par Yannick Grand ; 20 h 30, à la salle des fêtes (entrée 2 euros sauf pour les adhérents et les enfants de 12 ans et moins).

- **dimanche 12 juillet** : 19<sup>e</sup> édition de La Villarinche ; épreuve organisée par l'office de tourisme (OT).
- **mardi 14 juillet** : 22<sup>e</sup> tour Arvan-Villards avec départ et arrivée de La Toussuire.
- **jeudi 16 juillet** (et le 13 août) : balade avec la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (Facim).
- **vendredi 17 juillet** : Théâtre La passerelle (scène nationale de Gap).
- **dimanche 19 juillet** : passage de l'Étape du Tour, Saint-Jean-de-Maurienne – La Toussuire (142 km).

• **mercredi 22 juillet** : groupe de musique traditionnelle bretonne, au plan d'eau (repli à la salle des fêtes en cas de pluie).

• **jeudi 23 juillet** (et le mardi 4 août) : spectacle de Guignol à 20 h 30 à la salle des fêtes.

• **jeudi 23 juillet** : passage du Tour de France (descente du col) ; étape Gap – Saint-Jean-de-Maurienne (186,5 km).

• **vendredi 24 juillet** : passage du Tour de France (montée du col) ; étape Saint-Jean-de-Maurienne – La Toussuire (138 km).

• **vendredi 31 juillet** : conférence proposée par l'association Patrimoine et culture : « Qui a volé la Joconde » par Guy Cerutti ; à 20 h 30, à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

### AOÛT

• **jeudi 6 août** : « L'Oiseau de feu », chants et danses du monde, pantomimes, burlesque, marionnettes, cirque, à partir de 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

• **vendredi 7 août** (et jusqu'au 13 août) : 42<sup>e</sup> édition des Six jours de pétanque de Saint-Colomban organisés au Chef-Lieu.

• **samedi 8 août** : à 10 heures au Premier-Villard, concours de pétanque en doublette organisé par l'ACCA de Saint-Alban (casse-croûte et buvette sur place).

• **samedi 8 août** : à 21 heures à la salle des fêtes, concert Dantès Dai Liang.

• **lundi 10 août** (et mardi 11 août) : la vallée des Villards accueille une étape de la 9<sup>e</sup> édition du trophée des Montagnes, compétition internationale de canicross.

• **mardi 11 août** : Oisans col séries. De 9 heures à midi, le col du Glandon sera fermé aux véhicules.

• **samedi 15 août** : fête du pays villarin (pour le programme consulter l'OT).

• **vendredi 21 août** : conférence proposée par l'association Patrimoine et culture : « Les Villards à travers les âges » avec projection d'aquarelles par Danièle Nicol ; à 20 h 30, à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

• **samedi 22 août** : l'après-midi, au col du Glandon, Rencontres de la montagne, pour débattre du thème : « Pour une montagne vivante, pour une gestion territorialisée du loup. »

• **dimanche 23 août** : toute la journée, 4<sup>e</sup> édition de l'Écho des Montagnes, fête du col du Glandon dédiée au pastoralisme.

• **jeudi 27 août** : Un jour, un col (4<sup>e</sup> édition). Fermeture de la route du col (entre le pont de Lachal et le col du Glandon) de 9 heures à 11 h 30.

• **samedi 29 août** : passage (à la descente) de la 7<sup>e</sup> et dernière étape du Tour de l'Avenir Saint-Michel-de-Maurienne – Les Bottières (93,5 km).

### SEPTEMBRE

• **Samedi 5 septembre** (et dimanche 6 septembre) : aéro-modélisme au col du Glandon, rencontre de planeurs organisée par le club Brié Alpes Soaring (renseignements au 06-13-23-47-39).

Maison du tourisme  
de la vallée des Villards  
73130 – Saint-Colomban-des-Villards  
Tél.: 04-79-56-24-53 ;  
Fax : 04-79-59-14-38  
Courriel : villards@wanadoo.fr

## A NOS LECTEURS

Depuis une dizaine d'années *Le Petit Villarin* clôture ses comptes en déficit. En prenant en compte l'exercice, encore mauvais, qui se clôt en août prochain, cela représente, cumulé, quelque 8 000 euros. Dans ces conditions, le tarif de l'abonnement passera cet été de 8,50 € à 10 euros.

En septembre 1990, l'abonnement était à 50 francs (soit l'équivalent de 7,62 €). Il était de 55 francs en 1998 (8,38 €). Après le passage à l'euro, il fut fixé à 8,50 € et n'a pas changé depuis car nous vivions une période faste pour les finances du journal.

D'abord, une campagne d'abonnements, effectuée à partir des patronymes villarins, avait accru le nombre des abonnés de 30 % en 5 ans (1995-2000). Ensuite, la mise en page effectuée de plus en plus par nous-mêmes avait diminué, puis stabilisé, les coûts de fabrication du journal. Enfin, nous avions plus d'une quarantaine d'annonceurs.

Ces trois effets conjugués avaient permis de constituer une réserve (équivalente à deux exercices environ) qui a servi à quelques investissements (scanner...) et à amortir le reflux que nous vivons aujourd'hui.

Car la conjoncture s'est retournée.

Depuis une dizaine d'années, la diffusion du *Petit Villarin* ne cesse de baisser malgré l'adhésion de nouveaux lecteurs. A cela, deux raisons d'inégale importance : d'une part, notre lectorat est relativement âgé et les jeunes générations ne lisent pas *Le Petit Villarin* ; d'autre part, certains lecteurs nous reprochent de publier des articles qu'ils jugent polémiques et se désabonnent. (Mais, sur ce point, un réconfort : ceux-là le lisent chez des voisins... et demandent parfois des droits de réponse.)

A ces désaffections est venue s'ajouter l'augmentation du coût de fonctionnement du journal sur deux postes principaux : la TVA sur les frais d'impression est passée de 5,5 % à 10 % ce qui représente plus de 5 euros par page (quelque 350 euros par an) ; les frais postaux pour les expéditions sont passés de 1 150 euros pour l'exercice 2004-2005 à quelque 1 650 euros aujourd'hui, soit près de 45 % d'augmentation... (Et encore, sur ce point, *Le Petit Villarin* est-il aidé par l'État puisqu'inscrit depuis son

lancement à la Commission paritaire des publications et agences de presse.)

Si on ajoute à ces deux raisons (abonnements en baisse et coûts de fonctionnement en hausse), la baisse des recettes publicitaires (nous sommes passés, en dix ans, d'une quarantaine à une quinzaine d'annonces publiées, soit une perte de quelque 1 700 euros), on comprend nos difficultés actuelles.

D'où cette augmentation (importante) qui ne sera toutefois pas suffisante si nos lecteurs ne soutiennent pas ce journal.

Comment ?

Il faut en priorité que tous les lecteurs actuels se réabonnent. Car si le nombre d'abonnés continue à décroître, un jour, pour pouvoir paraître, il faudra fixer le tarif de l'abonnement à un montant qui ne sera peut-être plus raisonnable... Il faut aussi que nos lecteurs fassent connaître ce journal, incitent leur entourage à s'y abonner, et popularisent son usage dans la communauté villarinche qui doit bien comprendre plusieurs milliers de personnes aujourd'hui.

C'est ce qu'ont commencé à faire quelques abonnés de la première heure en créant un site Web et en ouvrant une page sur Facebook.

Le site Internet (à l'adresse <http://le-petitvillarin.free.fr>) contient plusieurs pages : accueil, Unes, abonnement-contact, infos, rubriques, etc., qui facilitent les recherches d'articles et de documents photographiques (école, conscripts, repas des anciens) en renvoyant aux numéros dans lesquels ils ont paru. Une page proposent des vidéos sur la vallée des Villards misent en ligne sur les sites des médias nationaux. (Elles seront visibles tant que leurs auteurs les laisseront en ligne.) La page Facebook (*Le Petit Villarin*) tient informé de l'actualité du journal : date de parution, expédition, annonces d'articles, etc.

Grâce à ces fonctionnalités qui sont appelées à évoluer, nous pourrions également recueillir vos avis et répondre aux interrogations et aux critiques. Une communauté de curiosité et d'intérêt va alors apparaître autour du *Petit Villarin*, qui renforcera ce journal et, nous l'espérons, renforcera sa diffusion.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

3 LE PETIT VILLARIN

## ■ BRÈVES

► **CLUB ENFANTS.** Cet été, la Maison du tourisme devrait recruter 3 animateurs possédant le BAFA. Deux d'entre eux seront également affectés à l'animation de la Maison du tourisme. Ouvert du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, le club enfants accueillera 32 enfants (20 l'an passé). Cependant, dans un souci d'organisation, la Maison du tourisme recommande de « *s'inscrire au préalable* ». La direction de cette structure sera, comme l'année passée, assurée par l'association Déclive, et des conventions seront passées avec France Location et Goélia (gestionnaire de la résidence du Mollaret). Les tarifs ont été augmentés de 1 euro : tarif normal : 17 euros la journée et 8 euros la demi-journée ; tarif réduit : 12 euros la journée et 5 euros la demi-journée. Les suppléments pour les activités spécifiques ne changent pas (équitation : 2 euros ; escalade : 1 euro).

► **SIX JOURS DE PÉTANQUE.** Le 30 mai dernier, une association intitulée « Comité d'organisation des Six jours de pétanque de Saint-Colomban » a été créée. Son siège est situé à l'*Hôtel de la poste*. Elle a pour objet « *l'organisation de concours de pétanque et évènements afférents* », Sa durée est illimitée. Le premier bureau comprend Alain Delapierre, président, Jacques Lafaury, vice-président, Jacques Maurino, trésorier, Patrick Martin-Fardon, Hervé Tardy, Denis Jamin et Sébastien Dufour, membres. La 42<sup>e</sup> édition de ces Six jours se déroulera du 7 août au 13 août. Repas et soirée dansante le 13 août.

► **CONCERT.** Le 8 août à 21 heures à la salle des fêtes, Christophe Hisquin (alias Dantès Dai Liang) donnera un concert (entrées : 8 euros, 6 euros pour les moins de 15 ans, les étudiants ou les plus de 65 ans, gratuit pour les enfants de moins de 5 ans). Pour préparer son concert, Christophe Hisquin a rencontré Pierre-Yves Bonnavard, Arnaud Jansen et Solenn Clavel. Les Chinois étant « *un peuple de culture* », l'objectif de l'artiste villarin (qui a découvert la Chine, il y a vingt ans, pour apprendre le chinois) serait de leur faire connaître la Maurienne et la vallée des Villards. Ce côté culturel intéresse les élus de Saint-Colomban et les responsables de l'office de tourisme qui réfléchissent à un projet qui se déroulerait à Saint-Colomban. Après ce premier concert, durant lequel Christophe Hisquin livra quelques anecdotes sur sa vie en Chine, pourraient suivre (mais rien n'est encore programmé) des conférences (sur la vie d'un Villarin en Chine), des échanges, un nouveau concert avec, cette fois, le groupe de Christophe Hisquin au complet, etc. En attendant, pour découvrir sa musique, il est possible d'acheter le CD de Dantès Dai Liang à la Maison du tourisme. – (C. Mayoux.)

► **DE CLOCHERS EN CLOCHETONS.** L'animation « De clochers en clochetons » débutera à Saint-Colomban, le 9 juillet, avec à 9 h 30 un pot d'accueil au col du Glandon, la présentation des différents sens du mot bois et l'observation de l'étagement de la végétation et des arcoses. A 10 h 40 à Lachal, observation d'une chambre de bois avec explications d'un constructeur. A 11 h 15, au Châtelet, présentation d'œuvres en bois de Michel Favre-Trosson. A midi : repas tiré du sac au plan d'eau (apéritif et café offerts, repli dans la salle des fêtes en cas d'intempéries) ; un intervenant ONF parlera de la forêt de naguère et d'aujourd'hui ; observation d'un herbier de feuilles d'arbres et du bois correspondant. A 14 h 35, au Chef-Lieu : le tilleul, arbre remarquable de France ; sculpture à l'Opinel et sculpture à la commande numérique avec Benoît Ferroud. A 15 h 55, à Lachenal, tournage sur bois avec Simon Cartier-Lange. A 16 h 35 au Chef-Lieu de Saint-Alban : visite de la chaufferie communale. A 17 heures : fin de la journée.

## Création d'une commission animation

Le compte administratif 2014 de l'office de tourisme (OT) de Saint-Colomban fait apparaître un déficit de 35 572 euros, lequel, compte tenu de l'excédent 2013, est ramené à 4 910 euros.

Le budget 2015, arrêté à 169 000 euros, a été adopté sans difficulté. La commune de Saint-Colomban versera une subvention de 108 000 euros et la Satvac une subvention de 7 500 euros.

Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, qui est invitée aux réunions, a indiqué qu'une subvention sera versée à la Maison du tourisme (« 7,6 % des dépenses budgétées, selon la clé de répartition arrêtée entre les communes ») une fois que la participation de la commune de Saint-Alban à l'office de tourisme aura été définie. Celle-ci serait représentée au sein du comité de direction par 3 membres : Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup et Patricia Valcke.

Pierre-Yves Bonnivard, président du comité de direction et maire de Saint-Colomban, a indiqué, lui, que le conseil municipal souhaite intégrer dans le budget de l'OT les charges générales qui incombent à l'OT (frais de nettoyage, chauffage, électricité, etc.). Le montant de ces charges étant pour le moment inconnu, une décision modificative sera prise ultérieurement pour l'intégrer au budget 2015 voté. La commune, en transférant les dépenses liées à ces charges, transférera également le financement qui va avec.

Martine Ferroud a fait remarquer que depuis plusieurs années elle émet l'idée de réduire le montant alloué à la documentation générale, en passant, pour *Le Dauphiné libéré*, au journal numérique.

Concernant le personnel, Pauline Gomes-Léal souhaite quitter la Maison du tourisme pour raisons personnelles. Au cours d'un entretien avec Pierre-Yves Bonnivard et Arnaud Jansen-Frasse, elle a fait part de son souhait d'aller vers une rupture conventionnelle de contrat. Pour le comité de direction, cette solution ne peut être envisagée. Il lui a donc été proposé un aménagement de son temps de travail. Pour le moment, aucun accord n'a été trouvé.

Pour le club enfants, qui portera son accueil à 32 personnes, 3 animateurs sont nécessaires. Deux ont déjà été recrutés dont Claire Martin-Cocher.

Georges Quézel-Ambrunaz a donné sa démission du comité de direction, n'étant pas disponible en semaine quand les réu-

nions sont le plus souvent programmées. Jean-Paul Martin-Cocher et Bernard Paret souhaitent, eux, intégrer le comité de direction. Il reste actuellement 2 places de titulaire (collège de la société civile, Patricia Valcke est suppléante). Étant donné la restructuration prévue au sein du comité de direction après l'entrée de la commune de Saint-Alban, l'examen de ces candidatures se fera une fois fixée la nouvelle répartition.

Il a été décidé de créer une commission animation qui travaillerait sur la programmation estivale (définition des animations type loto, initiation VTT, etc., qui s'ajouteraient aux grandes dates de l'été) et sur l'articulation de la fête du 15-Août notamment. Arnaud Jansen-Frasse, Patricia Valcke, Martine Ferroud et Jacqueline Dupenloup ont souhaité en faire partie.

Jean-Marc Bordas, président de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, a demandé l'autorisation de mettre en place une table de pique-nique (avec bancs solidaires) sur la terrasse de l'OT. Le comité de direction, favorable à cette démarche, a souhaité néanmoins que cette table soit retirée durant la saison hivernale (terrasse condamnée car le sol est trop glissant). Arnaud Jansen-Frasse a souligné qu'il serait peut-être judicieux de placer une poubelle à proximité de cette table...

Benoit Ferroud se propose de racheter le distributeur qui est actuellement situé sur la terrasse de la salle hors sac. Sur le principe tout le monde est d'accord, cependant Patrick Martin-Fardon a précisé que l'OT n'en est pas l'unique propriétaire. Il y a aussi Gérard Rostaing-Troux, Maurice Bozon, Patrick Martin-Fardon, Paul Girard qui seraient à consulter sur cette demande.

La Maison du tourisme est souvent sollicitée pour accueillir des expositions. Afin de gérer au mieux ces demandes, une réglementation a été mise en place : demande écrite auprès de la Maison du tourisme ; l'exposition ne doit pas poser de problème de sécurité ; l'exposition sera mise en place pour une durée maximale d'un mois ; une décharge de responsabilité devra être signée par l'exposant ; il ne peut pas y avoir plusieurs expositions en même temps. Jacqueline Dupenloup a indiqué que, dans la cadre des activités péri-éducatives mises en place par l'école, une exposition de peinture sera présente à la Maison du tourisme pour 15 jours courant du mois de juin.

Le comité de direction a fixé le tarif des encarts publicitaires publiés dans la brochure touristique : 50 euros (format 4 x 9 cm), 80 euros (9 x 9 cm), et 120 euros (18 X 9 cm). Ces tarifs s'entendent pour une parution (une saison, été ou hiver).

L'idée de faire confectionner un tee-shirt géant à l'occasion du Tour de France a été abandonnée car trop coûteuse (proposition de France Montagnes : entre 4 500 à 5 000 euros).

### ■ BRÈVE

➔ **LUTTE.** Baptiste Darves-Blanc (L'Église, Lachenal) a décroché récemment, à Voiron, la « maîtrise bleue » avec une note de 10 sur 10. En lutte, les maîtrises de couleurs (de bleue à noire) établissent la valeur du lutteur dans les saisies, les contrôles, les déplacements, les réalisations techniques et la tactique.

## Mobilisation générale des associations et de l'OT

L'organisation du Tour de France, la société ASO, a demandé à la mairie de Saint-Colomban que des bénévoles soient présents au sommet du col du Glandon (une quarantaine) et au point de ravitaillement du Chef-Lieu (vingt-cinq). Le Club des sports des Villards s'est engagé pour le col, et l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards s'est chargée de « recruter » pour le Chef-Lieu. Des subventions seront attribuées par la société ASO à ces associations (on parle de 1 000 euros pour le club des sports et de 250 euros pour l'Association des amis des Villards).

Les associations locales se sont mobilisées pour cet événement : le club des sports tiendra une buvette au col du Glandon et organisera un bal le soir du 23 juillet ; l'association Patrimoine et culture tiendra un stand (lieu non défini) qui proposera des tartines ; l'Association des amis des Villards a fait confectionner une grande banderole (installée sur le grillage entourant le terrain de football des Échets, le vent l'a partiellement déchirée ; elle a été remplacée sur un autre support) ; l'association Saint-Colomban, station fleurie a adapté son fleurissement aux couleurs du maillot à pois (rouge et blanc).

Enfin, l'office de tourisme, pour promouvoir la vallée, proposera un apéro « itinérant », le 23 juillet en fin de journée, du col du Glandon au Chef-Lieu, avec dégustation de beaufort et de vin blanc.

Par ailleurs, à titre personnel, plusieurs artisans et commerçants tiendront des stands au col (Simon Cartier-Lange, Christel Martin-Cocher et Benoit Ferroud) et Éric Pommier sera sur le terrain de football où il proposera des repas dans le cadre de 3 soirées durant lesquelles plusieurs groupes de musique se produiront.

A l'occasion de cet événement, Chantal Frasse-Sombet, Jacqueline Dupenloup, Bernadette Martin-Cocher, Jean-Paul Martin-Cocher, Bernard et Paul Paret, ont rédigé un dossier (« Le Tour de France et la vallée des Villards ») qui a été envoyé par courriel à différents organes de presse. Sur 14 pages, en couleurs, ce document fait l'historique des passages du Tour aux Villards et au col du Glandon (avec des coupures de presse relatant le 1<sup>er</sup> passage, en 1977). Puis présente la vallée des Villards d'un point de vue touristique avec les randonnées pédestres (de Belledonne aux Grandes Rousses), la flore, la faune, le projet de parc naturel régional de Belledonne, le patrimoine et les traditions, sans oublier les Sybelles.

### ■ BRÈVE

➔ **SAISON HIVERNALE.** Avec une capacité d'accueil augmentée de 25 % grâce à l'ouverture d'une partie de la résidence du Mollaret, le bilan de la saison d'hiver a dû être bon sur le plan comptable. Le comité de direction de l'OT est revenu (9 avril) sur ce bilan et notamment sur l'activité de la navette, Martine Ferroud s'étonnant de la voir passer « régulièrement » vide. Selon Pierre-Yves Bonnivard, « ce n'est pas ce que montre le comptage qui prouve que le service est utilisé » même si « sur une journée, [il se peut qu'il y ait] des heures de haute et de basse fréquentation ». Martine Ferroud émet une réserve sur le mode de comptage « puisqu'il ne dépend que du bon vouloir du prestataire qui a tout intérêt à ce que les chiffres soient bons pour assurer ainsi une reconduite de l'activité l'année suivante ». Sur ce service Jacqueline Dupenloup a demandé s'il n'était pas possible d'adapter le ramassage par rapport à la demande plutôt que suivant des horaires et lieux de passage fixe. Cette idée, qui « paraît bonne mais difficilement réalisable car les horaires de ramassage sont le résultat de plusieurs années de pratique », sera discutée cet automne.

### OT DU CANTON

## Mise en place de la base de données Sitra

Bien que n'ayant pas la compétence tourisme, la communauté de communes du canton de La Chambre finance l'office de tourisme (OT) du canton. C'est ce que montre les documents comptables : 46 000 euros versés en 2014 et 50 000 euros cette année pour un budget prévisionnel de 64 000 euros.

Budget qui servira à l'achat de banderoles pour le Tour de France et à la création d'un nouveau site Internet (6 500 euros). « Plus moderne, plus performant », ce site, mis en ligne fin juin, début juillet, sera alimenté par Sitra (Système d'information touristique Rhône-Alpes) qui est « à la fois un réseau d'utilisateurs, une plate-forme de travail collaborative et une gamme de services pour accompagner chacun dans la réussite de ses projets numériques ». Dans le canton, l'OT de Saint-Colomban n'a pas ce système.

Du rapport moral, il ressort que si les accueils en gare, les samedis des vacances de février, sont toujours « très appréciés par les vacanciers », une baisse des arrivées par le train a néanmoins été constatée. En juin, juillet et août 2014, l'OT a enregistré 2 117 visiteurs contre 2 623 en 2013. Si le guide pratique a été reconduit en 2015, l'OT n'en a commandé que 3 500 exemplaires (contre 4 000 l'année précédente) car les vacanciers consultent de plus en plus le site Internet qui a enregistré 39

710 visites en 2014 (36 279 visites en 2013.) Le plus grand nombre des visites se situent entre octobre et décembre derniers au moment où le tracé du Tour de France a été dévoilé. Cette année, 17 nouveaux adhérents se sont inscrits et 12 n'ont pas repris leur adhésion. Le nombre d'adhérents volontaires a légèrement augmenté (9 en 2015 contre 8 en 2014).

La statue d'Obélix (propriété de l'OT) se détériore et devrait être entretenue avant le passage du Tour. L'Union commerciale et artisanale du canton de La Chambre organise un marché nocturne le mardi 21 juillet avec une animation musicale le soir du 23 juillet. Deux autres concerts auront lieu cet été, un en juillet, un en août.

Enfin, la commune de La Chambre a offert un bon d'achat de 20 euros aux habitants se situant sur le passage du Tour pour fleurir leurs balcons aux couleurs du maillot à pois (rouge et blanc). Des banderoles annonceront le Tour et des vélos décoratifs seront installés sur les lampadaires de la Grande Rue. Il y aurait quelque 5 400 passages quotidiens à La Chambre.

Source : compte rendu officiel de l'assemblée générale du 9 avril 2015 à laquelle 19 personnes ont participé dont 5 membres du conseil d'administration (aucun villarin présent, Pierre-Yves Bonnivard excusé).

### ➔ TOUR DU MONDE DE L'ESPOIR

Dans l'objectif de lutter contre la maladie de Charcot, mal dont est atteinte son épouse, Christian Chassagne, 58 ans, qui fut directeur de la Maison du tourisme de 2006 à 2008, a entamé le 10 mai dernier, à moto (BMW F800), un « Tour du monde de l'espoir ». Durant les 6 mois prévus pour ce voyage, Christian Chassagne espère faire connaître la maladie de Charcot (également appelée sclérose latérale amyotrophique), fédérer les associations et les autres acteurs de la planète, notamment les sportifs célèbres ayant un poids médiatique important, et récolter des fonds pour faire avancer la recherche. Sur le site Internet à l'adresse : [www.tourdu-mondedecharcot.com](http://www.tourdu-mondedecharcot.com) qui permet de suivre son voyage, Christian Chassagne a publié un texte poignant sur les motivations de son entreprise.

## TOUR DE FRANCE

## Le 19 juillet 1977, pour la 1<sup>re</sup> fois, le Tour franchit le col du Glandon

Contrairement à ce qu'on peut lire sur quelques sites Internet dédiés au cyclisme, le Tour de France n'est pas passé au col du Glandon en 1947.

Ce n'est qu'en 1977 qu'il le franchit pour la 1<sup>re</sup> fois. Mais, pour cela, il aura fallu qu'un Villarin, notablement passionné de vélo, s'en occupe.

René Mugnier : « En 1974, vice-président du comité des fêtes, je réfléchissais pour trouver des animations originales pour Saint-Col et la vallée. C'est le début des Six jours de pétanque, et cette année-là je suis en stage à Paris, toute l'année. Mon idée de faire passer le Tour à St-Col, chose qui n'avait jamais été faite, pouvait se concrétiser plus facilement. Pour moi le passage du Tour valait toutes les publicités et, depuis, je pense avoir vu juste quand on voit les villes et les villages qui se " bousculent au portillon " chaque année pour avoir le privilège de recevoir le " grand cirque vélocipédique " comme Modane, Saint-Jean, ou La Toussuire à proximité de chez nous. »

« A Paris je me rends dans les locaux du journal L'Équipe qui étaient encore rue du faubourg Montmartre. Après avoir franchi une allée qui me rappelait les troubles de la place Saint-Léger, à Chambéry, j'arrive dans un bureau du 1<sup>er</sup> étage. Là, je rencontre deux personnes : un barbu avec une chevelure abondante, assis les pieds sur une chaise, que j'avais déjà vu sur le siège arrière d'une moto au Tour ; et un grand, mince, la chevelure grisonnante. Le premier, après avoir étalé une carte sur la table, répond à un exposé très court que j'avais fait sur le Glandon en me disant : « Mais bien sûr que si on a déjà fait le Glandon ! ». Malgré ma réponse négative il reste sceptique... Le deuxième m'écoute attentivement et fut par la suite mon interlocuteur privilégié. J'appris, après qu'il m'eut remis sa carte de visite, qu'il s'agissait de M. Taurand, secrétaire général du Tour, que l'on voyait à la télé sur toutes les arrivées d'étape. Le contact était pris, mais il a fallu retourner de nombreuses fois à l'Équipe et insister jusqu'en 1976 pour recevoir, enfin, le 15 décembre, une lettre annonçant que le Tour passerait à St-Col en 1977. »

Mais comme souvent, rien ne se passe comme prévu : « Aux intempéries du printemps 1977, est venu se greffer le début du chantier de Grand Maison. Les mauvaises nouvelles s'amoncelaient : chan-

gement d'itinéraire, Galibier, etc. Avec Manou, nous étions alors élus municipaux, le 18 juillet nous étions à Grand Maison avec M. Drecq, ingénieur des Ponts et Chaussées de Bourg-d'Oisans, et M. Rajon, maire de l'Alpe-d'Huez. Le Tour passera bien le mardi 19 juillet mais il aura fallu restaurer une bonne partie de la route avec gravier, goudron, compactage, etc. »

Cette étape fut probablement la plus grande de l'édition 77. Selon René Mugnier, elle est même devenue « mythique » pour plusieurs raisons :

- Esclassan passe 1<sup>er</sup> au Chef-Lieu et gagne 8 jours à l'Hôtel de la poste ; il est en compagnie de 3 autres échappés qui seront rejoints aux chalets des Echets ;
- Van Impe démarre à 8 km du sommet (à la Grande Muraille) et remporte la prime de 1 500 francs offerte par l'Association des amis des Villards ; Thévenet avec le maillot jaune passe 2<sup>e</sup> à 1 min 25 s ;
- Merckx, qui monte le dernier grand col de sa brillante carrière, est à la dérive avec 10 min 30 s de retard ;
- Kuiper gagne à l'Alpe-d'Huez devant Thévenet à 41 s, Van Impe à 2 min 06 s. Merckx est à 13 min 51 s et Esclassan à 15 min 58 s.
- Thévenet conserve le maillot jaune pour 8 secondes ; heureusement qu'il n'a pas été pénalisé de 10 s pour pousser par un spectateur étourdi !
- fait exceptionnel : 30 coureurs arrivés avec 1 heure de retard sont éliminés : du jamais vu ! »

Depuis 1977, le col du Glandon est gravi assez régulièrement, il fallait un début. En comptant l'épreuve 2015, le Tour aura été programmé dans 14 éditions sur les 39 courues depuis 1977, passant 9 fois à la montée et 7 fois en descente. Et le 25 juillet, à cause de l'éboulement du tunnel du Chambon, le Tour, arrivant de Modane, gravira la Croix-de-Fer pour descendre la combe d'Olle et terminer à L'Alpe-d'Huez, passant à quelque 250 m du col du Glandon...

René Mugnier : « Des esprits chagrins diront peut-être : « Oui, c'est bien gentil mais cette année, les coureurs passeront deux fois ! » Mais cela s'est déjà produit, un 18 juillet en montée et un 20 juillet en descente, et c'est le même coureur qui est passé en tête à Saint-Colomban. Question subsidiaire : qui est passé avec le maillot jaune le 18 juillet au Chef-Lieu ? »

## Benjamin Favre-Teylaz poursuit sa progression

Benjamin Favre-Teylaz (Vélo club de Vaulx-en-Velin) a terminé 2<sup>e</sup> du 4<sup>e</sup> tour d'Issoire (épreuve de 2<sup>e</sup> catégorie) après avoir remporté la première étape (10 mai 2015). Ce Villarin (petit-fils de Jacques et Simone Favre-Teylaz et d'Aimé et Sylvaine Sallier) estime avoir franchi un palier ces dernières semaines.

Récemment *Le Dauphiné libéré* lui a consacré un article. Âgé de 20 ans, Benjamin Favre-Teylaz, étudiant en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Bourget-du-Lac), est sur le point d'intégrer la division nationale 1 du club rhodanien. Il avait intégré la réserve l'an passé. En raison du bac puis d'une certaine fatigue pendant l'été, sa première année fut contrastée. Il n'aura pas réussi à monter en 1<sup>re</sup> catégorie fin 2014. Très régulier ces dernières semaines, il semble sur la bonne voie. Le 10 mai dernier, à Issoire, il s'est offert le premier succès de sa jeune carrière. « Ca donne de la confiance. Comme je n'avais jamais gagné la moindre course, je paniquais toujours un peu quand j'arrivais pour la victoire. »

Bon grimpeur (peut-être le verra-t-on un jour grimper le col en course...), il a encore des lacunes sur le plat. « J'avais peur de me froter en peloton mais ça va mieux. Je me force à courir à l'avant, et je me rends compte qu'on gaspille moins de " cartouches ". J'ai franchi un palier. » Mais il se veut ambitieux : « J'ai envie de participer à des belles courses amateurs et, même si ce n'est pas une obsession, pourquoi pas passer à l'échelon supérieur un jour ? ».



LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

■ Lucien Van Impe sur le point de passer le sommet du col du Glandon.



LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

■ Bernard Thévenet le franchit à son tour, 1 min 25 s plus tard...



■ ...Et pendant ce temps, Merckx est à la dérive dans les « rochers » du col...

La photographie de la première page est extraite du livre de Pierre Chany intitulé « Les grandes aventures : le Tour de France », publié en 1995 aux Éditions Littéral (264 pages). Celle d'Eddy Merckx (ci-dessus) est tirée du livre d'Eddy Merckx et Aldo Tonnoir, intitulé « Le monde fabuleux du cyclisme » paru en 1981 aux Éditions André-Grisard. Les autres documents sont du *Dauphiné libéré*.

► **TOUR ARVAN-VILLARDS.** Le 22<sup>e</sup> tour Arvan-Villards se déroulera le 14 juillet avec départ et arrivée de La Toussuire. Deux parcours, de 90 km et de 110 km au choix, sont programmés avec, dans les deux cas, ascension du col du Glandon. Cette épreuve est couplée avec deux autres étapes pour former le « Tour Arvan-Villards - Trilogie de Maurienne », l'une le 12 juillet (75 km, départ et arrivée d'Hermillon) avec col du Chaussy et col de la Madeleine (et retour), et l'autre le 13 juillet (95 km, départ et arrivée d'Hermillon) avec ascension du Télégraphe et du Galibier (et retour).

► **CYCLOTOURISME.** L'opération « Un jour, un col » qui permet aux cyclotouristes de gravir un col, route fermée, se déroulera le 27 août pour le col du Glandon (de 9 heures à 11 h 30). Après le départ du Chef-Lieu de Saint-Colomban (pour une ascension de 9,2 km et 714 m de dénivelé), deux ravitaillement sont prévues : à Lachal et à l'arrivée avec « rafraîchissements, boissons chaudes, gâteaux, friandises et produits du terroir ».

## PATRIMOINE ET CULTURE

## Les élus villarins invités à visiter le musée...

Le 25 avril, l'association Patrimoine et culture a tenu son assemblée générale, 4 mois après avoir fêté (le 8 janvier dernier) son 25<sup>e</sup> anniversaire.

Convaincus que « certains ne la connaissent pas et la plupart d'entre eux ne semblent pas imaginer son importance pour la renommée de [la] vallée », les membres de l'association ont décidé d'inviter les élus villarins à visiter la Maison du patrimoine. Se sentant parfois « oubliés et peu considérés », ils veulent montrer qu'ils « agissent pour la collectivité, pour la renommée de la vallée et sont de purs bénévoles » (lire ci-dessous).

L'assemblée a approuvé les comptes, sains, bien que les mairies n'aient pas attribué de subvention en 2014. « Des investissements ont donc dû être différés ». Cette année, l'association recevra 500 euros de Saint-Alban et 1 050 euros de Saint-Colomban.

Depuis le bilan établi le 27 septembre dernier, la Maison du patrimoine a été ouverte au public à 11 reprises. Dans l'année il y a eu 127 visiteurs (125 euros de dons). Cet été elle sera ouverte du 14 juillet au 26 août de 15 h 30 à 18 h 30, les mercredis, dimanches et jours fériés. Les expositions sur les costumes et sur les ramoneurs sont maintenues (la vente du DVD sur les ramoneurs a rapporté 183 euros). La commune de Saint-Colomban a reversé les 200 euros avancés pour les frais de déplacements de Céline Pilon pour la fête du col (2013).

Les panneaux présentant les soldats morts pendant la guerre de 14-18, seront complétés avec les fiches de ceux morts en 1915. Un travail labellisé par la Mission du centenaire (un financement est attendu en 2017 pour terminer ce projet en... 2018). L'association de Saint-Julien-Montdenis « 1914-1918, visages de soldats des Alpes et d'ailleurs » effectue le même travail et organise du 15 juin et le 30 juillet une exposition à la médiathèque de Saint-Jean à laquelle l'association villarins est invitée. Stéphanie Chaboud-Crousaz, Martine Ferroud, Patrice Gérard sont chargés de préparer un panneau de photos de soldats villarins.

Durant l'été, l'association proposera 3 conférences (lire page 2), participera au 15-Août (mise ne valeur du costume, l'association en possède 6, présentation de cartes

postales et du panneau de soldats prévu pour la médiathèque de Saint-Jean-de-Maurienne), tiendra un stand de crêpes, de tartines, etc., au bord de la route, le 24 juillet, pour le passage du Tour, et prendra en charge l'animation « De clochers en clochetons » qui se déroulera aux Villards le 9 juillet (lire page 2).

Une banderole de 3 m x 0,5 m portant le nom de l'association a été commandée et sera utilisée pour différentes manifestations.

Plusieurs dons ont été reçus : une plaque en tôle émaillée (en très bon état) en souvenir de Pierre Chaboud-Crousaz mort en 1918 (don de la famille de Jean-Michel Chaboud-Crousaz, Premier-Villard) ; 120 euros par le collectif d'organisation des Six jours de Saint-Colomban (pétanque) pour avoir parrainé la soirée du 13 août dernier dans la salle des fêtes.

L'assemblée a adressé ses félicitations à Xavier Mugnier qui a effectué « un énorme travail » pour la remise en état et la reconstitution d'un costume pour la famille Ramel en échanges des dons de pièces de costumes que cette famille a fait à l'association (2013). Au cours de l'année scolaire 2013-2014, trois écoles de l'Arvan ont bénéficié d'une action financée par le Sivav intitulée École et patrimoine. L'institutrice des Villards avait refusé d'y participer. Martine Ferroud a demandé au Sivav de reconduire cette action et l'action sera menée dans l'école des Villards pendant l'année scolaire 2015-2016.

Des achats ont été proposés : un système d'alarme et l'installation de panneaux aux 2 entrées du pays annonçant la Maison du Patrimoine (mais cette installation est-elle du ressort de l'association ?). Patrice Gérard va proposer, une fois par semaine, une visite du pays avec arrivée à la Maison du patrimoine, et l'organisation de soirées récits, contes, légendes, patois, etc.

Annie Bordas, Christine Martin-Cocher, Gilbert Martin-Cocher, Christophe Mayoux, Jacqueline Mugnier, Xavier Mugnier, et Nicole Roche, membres du conseil d'administration, qui étaient à renouveler, ont été réélus, et deux nouveaux membres ont été élus : Danièle Nicol et Patrice Gérard. Au bureau, Christine Martin-Cocher (trésorière adjointe) et Gilbert Martin-Cocher (secrétaire) ont été confirmés dans leurs fonctions.

rampe sur toute la longueur du chemin. La nécessité d'un lieu pour stocker les gros objets (chariot, tombereau, grand van, etc.) a été évoquée. »

► **SORTIE À CONFLANS.** Le 6 juin, dix membres de l'association Patrimoine et culture ont effectué une sortie à Conflans pour une visite guidée de la cité médiévale et du musée de Conflans. Martine Ferroud : « Riche et intéressant, nous y avons pris des idées de présentation des objets. » Le repas de midi a été pris à la terrasse du restaurant le Conflarain (« bon repas, copieux et pas cher ! ») L'après-midi, le groupe a visité l'église romane de Cléry, unique en Savoie par la qualité de sa conservation. Bilan dressé par Martine Ferroud : « Sortie très agréable qui soude les membres de l'association, permet de voir ce qui se fait ailleurs dans les musées, et visites de pays. Nous pouvons être fiers de notre Maison du patrimoine, son contenu est riche, les visiteurs y sont bien accueillis ; bien sûr des améliorations peuvent y être apportées, nous ne sommes que des bénévoles alors que le musée de Conflans fonctionne avec 6 salariés. »

## L'église de Saint-Colomban se délabre, mais ne sera pas fermée

L'église de Saint-Colomban n'est pas en bon état. Des fissures importantes apparaissent dans la voûte au-dessus de la nef, sur les arches de la croisée du transept ainsi que dans le mur du chœur, au-dessus des vitraux.

L'état des murs amonts et avals indique que de l'eau s'infiltrait depuis des années par le toit. Les revêtements des arches de l'aile amont sont tous dégradés et laissent eux-aussi l'eau s'infiltrer. On trouve également dans la chaufferie des traces importantes d'humidité provenant cette fois du sol.

Ce constat n'est pas nouveau. Dans les années 1990 déjà, le père Melquiot avait consulté des experts de l'évêché, et les élus de l'époque avaient fait placer des témoins dans les fissures. Aujourd'hui ces témoins ont disparu... La charpente est dans l'ensemble saine même si de nombreuses tôles sont percées (trous de cloutage sans clous).

Alors qu'on aurait pu logiquement s'attendre à ce que ce soit la commission communale des travaux qui se réunisse (\*), le 25 avril, c'est la commission langue et culture arpitaine qui s'est saisie du dossier pour étudier les premières conclusions du cabinet Jamain (cabinet spécialisé dans la restauration des églises et des bâtiments anciens) après une visite de l'édifice le 2 avril dernier.

Dans son rapport préliminaire, l'expert indique : « En de nombreux endroits, il y a des risques pour la sécurité des personnes, notamment sur la façade principale, avec des risques de chutes de pierres, et également de très nombreuses fissures sur la voûte de l'église. Ces fissures sont provoquées soit par un vieillissement naturel du bâtiment ou par des poussées de la charpente occasionnant un poids très important et une dégradation de la voûte, ou bien par une poussée de la voûte en elle-même due à une mauvaise construction à l'origine. (...) Les infiltrations de l'eau présentent en quantité importante sur le bâtiment provoquent des dégâts sérieux sur celui-ci. (...) L'église a déjà subi une restauration qui n'est pas optimum. En effet, les artisans ont utilisé des matériaux qui ne sont pas adaptés pour la pérennité de l'édifice. Ces matériaux devront être déposés et remplacés (...) »

Autre fait relevé par le cabinet Jamain : la chambre des cloches est solidaire des murs du clocher, si bien que quand les (3) cloches sonnent à la volée, le clocher encaisserait une force de plusieurs tonnes qui pourrait être de nature à faire vibrer la structure principale de l'église.

En conclusion, l'expert indique : « Au vu de l'état de la voûte, celle-ci devra être

sécurisée dans un délai rapide afin de permettre une utilisation de l'église ». Il préconise comme mesure conservatoire d'urgence « d'établir, par précaution, un périmètre de sécurité au droit des chutes de pierres constatées ».

Dans la discussion, la commission a évoqué l'ébranlement de l'édifice qui aurait pu se produire en 1981 au moment de l'avalanche. Elle est revenue sur le rôle du chauffage installé il y a une dizaine d'années (et les problèmes de condensation dus aux chocs thermiques), mais également sur les anciennes reprises de maçonnerie, en ciment, matériau qui favoriserait l'humidité. L'expert aurait indiqué à Maurice Bouchet-Flochet d'éviter les concerts classiques pour les fissures (ultrasons, pas de problème pour la chorale). Le père Singa, curé de la paroisse Sainte-Madeleine de La Chambre, invité à cette réunion, a demandé à être tenu informé de l'évolution du dossier.

Que faire maintenant ? Pour confirmer son étude préliminaire (gratuite), le cabinet Jamain propose une étude approfondie, sur plusieurs semaines, qui coûterait 12 000 euros. Aujourd'hui le conseil municipal n'a rien décidé. Mais pour le maire, cet édifice est une priorité pour la com-



mune et même si « le budget communal est sujet à discussion, si on arrive à débiter de l'argent, on le mettra dans cette étude ». D'autant que l'an passé, la commune avait reçu un don anonyme de 4 000 euros pour l'église et que cette somme n'aurait pas encore été dépensée.

En attendant, on s'en remet à des interventions de fortune comme l'an dernier par exemple quand trois paroissiens ont nettoyé les chéneaux, lesquels, bouchés, renvoyaient l'eau collectée du toit sur les murs de l'aile amont... Cette année, peut-être fera-t-on, dans les mêmes conditions, du drainage et de la récupération des eaux en amont de l'église.

Bonne nouvelle quand même : l'église ne sera pas totalement fermée (lire page 20).

(\*) Une commission ad hoc pourrait être créée pour étudier ce dossier qui implique à la fois des questions de travaux et de sécurité.

## ■ BRÈVES

► **LES ÉLUS AU MUSÉE.** Trois dates leur avaient été proposées : le 13 juin, le 20 juin et le 13 juillet. De Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup a promis de venir le 13 juillet. De Saint-Colomban, Arnaud Jansen, Patrick Martin-Fardon et Marcel Malburet sont venus le 20 juin (10 h 30). Ils ont eu droit à la visite guidée telle qu'elle est proposée habituellement : l'écurie avec les outils et sa partie habitée l'hiver, puis la maison adjacente avec sa cuisine et la pièce des costumes. Dix sept mannequins montrant les variantes du costume féminin (petites fêtes, grandes fêtes, dimanches ordinaires sans deuil, avec deuil, de carême, de travail, etc.) figurent en une collection étonnante et inégalée ailleurs. Si peu d'élus sont venus (Martine Ferroud : « Fallait-il proposer plus de trois dates ? Devons-nous relancer une invitation ? »), cette visite a néanmoins été constructive. Tous ont reconnu qu'il faut améliorer l'accès au musée (« c'est impraticable ! » selon l'un d'eux) avec, dans l'immédiat, « un balayage des graviers abondants qui agissent comme du verglas, puis, dans un avenir très proche, en faisant des marches larges le long des bâtiments avec une

## ■ BRÈVE

► **CHAPELLE DU MARTINAN.** La chapelle du Martinan nécessiterait elle-aussi des réparations. L'été dernier elle présentait (depuis quand ?) des trous dans la toiture (ardoises cassées ou manquantes). Alertée, la commune de Saint-Colomban (Marcel Malburet) avait installé une bâche sur le toit pour passer l'hiver sans que l'eau et la neige s'infiltrèrent davantage, en attendant des travaux. Mais ce printemps, rien n'a été entrepris ni ne semble programmé, et la bâche, à cause du vent, ne protège plus correctement cet édifice. Avec les pluies de mai, les infiltrations ont probablement repris... Récemment, Danièle Nicol avait accroché des aquarelles dans une chapelle nettoyée de fond en comble. Il serait bien dommage que tout cela se dégrade...

## « Construire une mémoire partagée »

C'est en présence d'une soixantaine de personnes à Saint-Colomban, près d'une centaine à Saint-Alban, que se sont déroulées les cérémonies du 8-Mai.

Étaient également présents aux côtés des maires, un représentant de la gendarmerie de La Chambre (une première), trois membres du corps des sapeurs-pompiers des Villards (Céline Rostaing-Troux, Johnny Unger, et Simon Cartier-Lange) et 6 musiciens de l'Écho des montagnes, batterie-fanfare de Sainte-Marie-de-Cuines qui anime régulièrement les cérémonies cantonales. C'est d'ailleurs pour leur permettre d'être présents dans d'autres communes (avec l'effectif au complet cette fois) que les horaires des cérémonies villarines avaient été quelque peu avancés. Aucun enfant de l'école n'était présent.

A Saint-Colomban (10 heures), devant le porte-drapeau, Georges Maquet (qui officiait aussi à Saint-Alban), et avant que Gilbert Émieux (président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards) et Émile Quézel-Yoyon ne déposent la gerbe, Pierre-Yves Bonnard,

maire de la commune, a lu le message de M. Marc Todeschini, secrétaire d'État aux anciens combattants, qui se terminait ainsi : « *Puisse cette journée maintenir vivant le souvenir des victimes et nous inviter à construire ensemble une mémoire partagée, qui a toujours été le fondement de l'amitié entre les peuples* ».

Une intention digne et généreuse qui a résonné aux Villards comme un appel aux deux communes à resserrer leurs liens dans le cadre d'une coopération intercommunale bien comprise...

Une demi-heure plus tard, à Saint-Alban, après une *Marseillaise* accompagnée, là, par 4 enfants et reprise par l'assistance, et le dépôt de la gerbe par Armand Cartier-Lange et Émile Quézel-Yoyon, Jacqueline Dupenloup, maire de la commune, pour éviter de redire le discours officiel, a lu un texte de Marguerite Duras dans un silence de cathédrale (*lire ci-dessous*). La cérémonie de Saint-Alban s'est terminée au *Triandou* par un apéritif offert par la municipalité à tous les participants.

Christophe Mayoux

## ► LE DISCOURS DE JACQUELINE DUPENLOUP

### « Je peux en manger ? »

Je voudrais, en ce jour anniversaire de la capitulation allemande signée à Berlin, rappeler en quelques mots ce que la France vivait alors.

En mai 1945, quelques enfants, mais si peu, des femmes, des hommes, sont revenus d'Allemagne, de Pologne, d'Autriche ou d'Ukraine... Ils y étaient détenus dans des camps de concentration ou d'extermination, c'est-à-dire de mise à mort systématique et organisée. Ils y étaient détenus dans des conditions qu'on est loin d'accepter aujourd'hui pour des animaux, et les soldats américains, soviétiques ou britanniques qui ont libéré les camps ne pouvaient croire ce que leurs yeux y découvraient. Écoutons Marguerite Duras décrire le retour en France de son mari Robert Antelme :

« Il avait voulu revoir la maison. On l'avait soutenu et il avait fait le tour des chambres. Ses joues se plissaient mais elles ne se décollaient pas des mâchoires, c'était dans ses yeux qu'on avait vu son sourire. Quand il était passé dans la cuisine, il avait vu le clafoutis qu'on lui avait fait. Il a cessé de sourire : " Qu'est-ce que c'est ? " On le lui avait dit. A quoi il était ? Aux cerises, c'était la pleine saison. « Je peux en manger ? - Nous ne le savons pas, c'est le docteur qui le dira. » Il était revenu au salon, il s'était allongé sur le divan. « Alors je ne peux pas en manger ? - Pas encore. - Pourquoi ? - Parce qu'il y a déjà eu des accidents dans Paris à trop vite faire manger les déportés au retour des camps. » Il avait cessé de poser des questions sur ce qui s'était passé pendant son absence. Il avait cessé de nous voir. Son visage s'était recouvert d'une douleur intense et muette parce que la nourriture lui était encore refusée, que ça continuait comme au camp de concentration. Et comme au camp, il avait accepté en silence. Il n'avait pas vu qu'on pleurait. Il n'avait pas vu non plus qu'on pouvait à peine le regarder, à peine lui répondre. Son docteur généraliste a sauvé Robert de la mort. C'était en mai 1945, le

retour des déportés des camps nazis, le retour de l'enfer. En France, on découvrait sans toujours comprendre, parce que les survivants n'arrivaient pas à raconter, et leur silence parfois a duré des années... Il y eut donc des résistants, des résistants à l'horreur, qui devaient échapper à la traque, à la torture, à la mort... Ils pensaient l'avenir, et pour cela, ils avaient réussi à unir leur diversité, à surmonter leurs divergences. Ils s'étaient structurés, dans l'ombre et dans d'inimaginables difficultés, et s'étaient donné un organisme directeur, le Conseil national de la Résistance (CNR), dont le premier président fut Jean Moulin, torturé à mort en 1943. Le CNR n'a pu tenir qu'une seule réunion plénière en mai 1943, car se réunir une deuxième fois aurait été trop dangereux. En mars 1944, le CNR avait sorti, clandestinement bien sûr, un programme de mesures immédiates afin de développer la lutte pour participer à la libération et à la victoire, mais aussi un programme de " mesures à appliquer dès la libération du territoire " ».

Ce programme s'appelait « Les jours heureux ». Il était celui du gouvernement provisoire formé sous la présidence du Général de Gaulle, reconnu par les Alliés dès 1944. Il a donné le droit de vote aux femmes, qui se sont rendues aux urnes pour la première fois dans notre pays pour les élections municipales du 29 avril 1945. Il a créé la sécurité sociale, les comités d'entreprise, des banques nationales, EDF aussi... Il voulait assurer la liberté de la presse et a édité en ce sens les ordonnances de 1944.

Ce programme-là a structuré pour de très longues années la vie de notre pays. Quoique devienne notre histoire nationale, n'oublions pas qu'il était issu de cette période terrible où il fallait risquer sa vie pour rester debout et oser l'avenir. N'oublions pas que, comme l'a dit André Malraux, il a été écrit par ceux qui savaient combattre aux portes de l'enfer.

## Un nettoyage toujours à reprendre

Malgré la suppression des décharges sauvages et l'ouverture d'une déchetterie, la journée de nettoyage « Villards vallée propre » (\*) réserve toujours son lot de surprises : batteries automobiles (Lachenal), restant de w.-c. chimique pour caravane ou camping-car (Châtelet), etc., certains (à Saint-Alban) poussant même l'impolitesse jusqu'à déposer des bouteilles à même le sol après le passage des bénévoles (une vingtaine, des « fidèles » et des nouveaux) qui participaient à cette journée le samedi 4 avril... Pathétique.

Certes, la vallée est traversée par une demi-douzaine de courses cyclistes ou cyclo-sportives sans parler des dizaines d'amateurs qui montent chaque jour le Glandon, certes, certains lieux plus fréquentés que d'autres (plan d'eau, front de neige) ont eux aussi besoin d'un nettoyage de printemps régulier. Mais pourquoi faut-il qu'il y ait aussi des déchets liés aux constructions immobilières (à La Pierre cette année) ? On le répète chaque année : c'est aux élus locaux de contraindre les entreprises à nettoyer correctement les chantiers après la fin des travaux.

Cette année aussi, un demi-camion a été chargé sur le parking du bâtiment d'accueil (La Pierre) avec, en vrac : skis, chaussures, bâtons, vêtements, structures d'aménagement intérieur, casseroles, cocotte-minute, etc. Ce qui n'a pas manqué de faire réagir : « *Peut-être que la Satvac de Saint-Colomban et ses employés ne savent pas que la commune dispose d'une déchetterie à Lachenal, c'est tellement loin !* » Ont également été ramassés les anciens panneaux de signalisation remplacés récemment par le Syndicat intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards (Sivav) et abandonnés, en tas, à même le sol, près du pont de Nantchenu.

Après une bonne matinée d'action écocitoyenne (en 4 heures, 5 camions de déchets divers ont été conduits à la déchetterie), le groupe s'est retrouvé dans la salle du club enfants en présence d'Arnaud Jansen-Frasse, conseiller municipal de Saint-Colomban, pour partager un casse-croûte offert par l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards.

C'est à ce moment-là que Jean-Marc Bordas, président de l'association, a vivement remercié Emmanuel Favre-Tissot (Manet de la Rouge) pour sa présence malgré ses problèmes de santé, pour son courage et son dévouement. Manet est un bénévole de la première heure pour cette cause, toujours disponible, premier de corvée, toujours partant pour aider, comme il l'est sur toutes les manifestations touristiques pour peu que les organisateurs demandent son concours.

Au moment de se séparer, comme il y a encore tant à faire, personne n'a proposé d'attendre 2 ans pour programmer la prochaine édition de cette journée salutaire et profitable aussi pour le tourisme villarin dont aucun des acteurs locaux n'était présent.

Christophe Mayoux

(\*) Depuis plusieurs années, pour cause d'enneigement tardif, cette opération se limite à un périmètre ne dépassant pas le pont de Lachal. Pour cette raison, l'association a décidé de participer, cette année, à l'opération « Nettoyons la nature », organisée annuellement par une grande enseigne qui fournit aux bénévoles gilets jaunes, gants et sacs. Cette collecte devrait se dérouler le 26 septembre sur la route départementale, du pont de Lachal au col du Glandon, et jusqu'au barrage de Grand Maison si le nombre de bénévoles le permet. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de l'association (amis-villards@laposte.net) ou sur le site Internet <http://www.mouvement-leclerc.com/event>



■ Manet Favre-Tissot.

## ■ BRÈVES

► **AMIS DES VILLARDS.** L'assemblée générale de l'association se tiendra à Saint-Alban, le 8 août, à 16 heures (accueil à partir de 15 h 30) dans la salle du conseil municipal. Les 169 adhérents à jour de leur cotisation devront, entre autres points inscrits à l'ordre du jour, renouveler 4 membres du bureau (qui en compte 12) : Jean-Luc Ployaud (trésorier), Albert Cartier, Marcelle Pommier et Simone Quézel-Ambrunaz.

► **SIGNALÉTIQUE.** Le projet de l'Association des Villarins et amis des Villards d'installer des panneaux à la grotte des Sarrasins et au Rivaud est entré dans sa phase concrète. Les textes qui donneront des explications ont été arrêtés, et les aquarelles de Danièle Nicol sont prêtes. Benoit Ferroud est chargé de réaliser ces panneaux de bois et leur support. Ils pourraient être installés dès cet été.

► **ÉQUIPEMENT.** Les bancs réalisés dans des grumes de mélèze acquises par l'Association des Villarins et des amis de la vallée des Vil-

lards auprès de l'ONF ont été réalisés au printemps par Serge Darves-Blanc (Premier-Villard). Quatre de ces bancs ont été installés le 1<sup>er</sup> juin dernier par Jean-Marc Bordas et Albert Cartier (Amis des Villards), Manet Favre-Tissot, Flavien Arioli et Jean-Jacques Sallier-Berthaz. Deux ont été installés à Saint-Alban : un devant la chapelle des Voutes, l'autre sur le chemin « balcon » en amont du Bessay. Les deux autres ont été placés à Saint-Colomban : un à l'aval du bassin de décompression (sur le chemin « balcon », au Plan des Écherts), l'autre devant l'église, à l'ombre des tilleuls.

► **FÊTE DU PAIN.** Malgré la bonne volonté du conseil municipal de Saint-Alban, sans un remodelage substantiel, la place du Pied des Voutes ne permet toujours pas d'organiser la fête du pain. Comme l'an passé, elle se déroulera donc à la salle des fêtes de St-Colomban (2 août). Menu inchangé. Tarifs inchangés : 16 euros pour les adhérents et leurs invités, 20 euros sinon, gratuit (mais inscription obligatoire) pour les enfants de moins de 10 ans.

## SAINT COLOMBAN STATION FLEURIE

## La participation active des habitants, reconnue et récompensée

L'assemblée générale des adhérents (31 à jour de leur cotisation) de l'association Saint-Colomban, station fleurie a eu lieu le 22 mai au Martinan. Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, excusé, était représenté par Gilbert Pautasso, premier adjoint et vice-président de l'association. Les membres du bureau étaient tous présents, sauf Chantal Bellot-Mauroz, pour des raisons familiales, et Maurice Bouchet-Flochot, président, pour raison de santé (\*).

Après avoir remercié les Villarins (« Vous fleurissez vos demeures certes pour vous mais vous apportez en même temps du plaisir aux vacanciers et tout cela forme un atout majeur pour la commune. ») Gilbert Pautasso a remercié la mairie pour son aide financière (4 700 euros annuel). Chantal Bellot-Mauroz (seule candidate) a été reconduite dans ses fonctions par la mairie comme employée saisonnière pour le fleurissement public.

Le bilan de l'exercice 2014 fait apparaître un solde créditeur : 217,04 € au 31 décembre 2014. Après un achat de stylos (147,50 €, le 23 janvier 2015), il restait 69,54 € fin janvier. Le cotisation reste à 3 euros. Cet argent reste la propriété de l'association et ne sert pas à l'achat de fleurs, il est donc reversé aux cotisants sous forme de cadeau.

Le 10 juin, un groupe (toujours les mêmes : Paul Long, Jacques Girard, Marcelle Pommier, Chantal Bellot-Mauroz, Maurice Bouchet-Flochot, Manet et Colette Favre-Tissot qui ont été remerciés) ont mis en place les marmites et les bacs composés par Chantal Bellot-Mauroz à partir des fleurs et des végétaux achetés au lycée horticole de Chambéry (Le Bocage) avec comme tonalité les couleurs rouge et blanche pour fêter le 40<sup>e</sup> anniversaire du maillot à pois (décision adoptée dans toute la Maurienne).

L'an dernier les responsables de l'entretien des bacs étaient Colette et Manet Favre-Tissot (Lachenal), Colette Bouchet-Flochot et Jacqueline Communal (Martinan), Georges Maquet (Nantchenu), Christiane Girard (La Pierre), Chantal Bellot-Mauroz (Le Chef-Lieu et Valmaure avec Bernard Mugnier), Francis Tronel, Odile Tronel-Peyroz et Jeanine Tronel (Lachal), Jean-Pierre Martin-Garin (Le Châtelet), et Évelyne Rostaing-Troux (La Pierre).

Cette année, un appel par voie d'affiches a été lancé pour Lachal et Valmaure (faute de quoi le fleurissement ne

serait pas assuré). Chantal Nicolas, Laure Tramier et Marie-Jo Roux ont répondu pour Lachal. A Valmaure personne ne s'étant manifesté, des bacs de fleurs ont été malgré tout mis en place, mais si personne ne s'en occupe, ils pourraient être rapidement enlevés...

Toutes ces installations sont retirées à l'automne. Les employés communaux enlèvent les totems, les bacs en bois les plus gênants qui sont déposés au centre d'équitation des Épalus et le petit matériel est remis dans le local de l'association au Chef-Lieu. L'assemblée a remercié tous ceux qui répondent présent pour un coup de main si besoin est (au printemps notamment pour la remise en place des chariots notamment).

Les 5 bacs sur le mur de l'église ont été retirés, remplacés par un jardin alpin. L'habillage de pierres autour de la buse en ciment qui se trouve au croisement de la route des Roches et de la route départementale doit être renforcé.

Le jury du concours 2014 du fleurissement (Jacqueline Communal, Monique Pautasso, Marcelle Pommier et Maurice Bouchet-Flochot) a primé 35 personnes et distribué pour 815 euros de bons : deux premiers prix (80 euros), cinq deuxième prix (175 euros), huit troisième prix (240 euros) et 20 encouragements (320 euros). Au concours départemental, en 2014, la commune de Saint-Colomban a remporté le 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie des communes de moins de 200 habitants, avec remise d'un tableau d'honneur et d'une enveloppe de 100 euros.

Sur le compte rendu du jury, on note : « Fleurissement de qualité sur l'ensemble de la commune. Participation active des habitants au fleurissement et à l'entretien de la commune (chaque pont et hameau est entretenu par les habitants des hameaux). Commune propre et bien entretenue. ». Un bémol néanmoins : « Trop de concentration de fleurs sur le Chef-Lieu, réduire les vasques sur les réverbères ainsi que les balconnières. » Le jury a également félicité la commune pour la création du jardin alpin.

**Christophe Mayoux**

(\*) Le bureau comprend Maurice Bouchet-Flochot, président et responsable de l'étude du fleurissement, Gilbert Pautasso, vice-président, trésorier et représentant de la municipalité, Marcelle Pommier secrétaire, Jacqueline Communal, responsable du jury du concours du fleurissement, Chantal Bellot-Mauroz responsable technique du fleurissement.

même l'impression de n'y avoir pas vu grand monde. Quoi qu'il en soit les quelque 3 000 plants proposés à la vente (toujours de très bonne qualité) ont trouvé preneurs. Comme sur d'autres marchés de Maurienne, le Bocage proposait un nombre important de plantes et de fleurs aux couleurs (rouge et blanche) du maillot à pois du Tour de France. Et les Villarin(che)s ont joué le jeu (les ventes de végétaux de ces couleurs ayant été majoritaires) et répondu à l'attente des organisateurs qui avaient indiqué sur les affiches annonçant ce marché : « Venir nombreux, c'est assurer l'avenir du marché aux fleurs. » Une grande satisfaction car la commune de Saint-Colomban, souvent primée pour son fleurissement, et notamment encore l'an dernier, a désormais un rang à tenir... — (C. Mayoux.)

## CULTURE ARPITANE

## Vers des panneaux bilingue français-arpitan

La commission communal langue et culture arpitan de Saint-Colomban s'est réunie le 23 mai dernier (\*).

Dans le but de mettre en place des panneaux bilingues français-arpitan (une action encouragée par tous les régionalistes, l'union européenne et naturellement par Pierre Grasset président de l'institut de la langue savoyarde) une étude toponymique concernant les noms des communes et des hameaux a démarré le 31 octobre dernier et devait se conclure en juin. Maurice Darves-Bornoz s'est demandé comment la commission pense écrire les toponymes. Christophe Mayoux a expliqué qu'un projet identique, porté par l'Association des Villarins et amis des Villards, n'avait pas abouti, butant sur ce point précis. Arnaud Jansen a dit ne pas « s'inquiéter car pour la langue arpitan il existe une orthographe et des graphies qui seront bien expliquées dans l'étude » (\*\*). Il a néanmoins proposé de reporter ce débat après lecture de l'étude en cours.

Des devis ont été demandés bien que l'état des finances communales puisse retarder ce projet. Toutefois un panneau pourrait être installé avant les élections régionales (automne 2015), car « le conseil régional actuel est pour ce type de démarche (...) [et] cela pourrait faire un "buzz" ». Sur cet aspect financier, Maurice Darves-Bornoz a dit « comprendre la situation financière de la commune » tout en s'interrogeant « sur le fait que la commune ne puisse pas financer deux panneaux de 1 000 euros pour réaliser une partie de son programme électoral ». Finalement le projet sera présenté au conseil.

Pour les emplacements, il faudra des autorisations et il a été suggéré que la mairie prenne contact avec celle d'Arvillard pour obtenir des renseignements sur les démarches qu'ils ont dû faire pour arriver à mettre en place ces panneaux. De même, peut-être faudra-t-il contacter TDL pour expliquer le projet et demander l'autorisation d'implanter ces panneaux au bord de la route départementale. A contacter également : la région Rhône-Alpes.

La 36<sup>e</sup> édition de la « Fête interrégionale de la langue arpitan » aura lieu à Reignier-Ésery (Haute-Savoie) les 12 et 13 septembre 2015. Il est convenu que les Villards y participeront avec si possible des personnes portant le costume local. Une pancarte sera réalisée pour signaler le groupe villarin dans le défilé, panneau similaire à celui utilisé lors du rassemblement des costumes de Maurienne, mais en langue arpitan. Arnaud Jansen a proposé de mettre une rosace sur le panneau car « c'est un symbole que les pays arpitan ont tous utilisé, autant ceux des plaines et des basses vallées que ceux des hautes montagnes ». Martine Ferroud a sou-

haité, elle, qu'apparaisse le nom des deux communes villarines, Maurice Darves-Bornoz proposant, lui, de mettre « Les Villards » en grand (en arpitan : « Los Velârs »...), puis, en dessous, le nom des deux communes. Un accord a finalement été trouvé pour ce panneau (voir, ci-dessous, le modèle arrêté).



M. Nicolas Colomban, un jeune dialectologue (la dialectologie est une branche de la linguistique) qui réside à Barcelone mais est originaire de Saint-Rémy-de-Maurienne, entreprend une étude sur les parlers arpitan et le « terathu » (l'argot des ramoneurs villarins). Il a été convenu que les membres de la commission pourront le recevoir et l'aider.

Il a également été convenu de recommander à la bibliothèque d'acheter le livre « Patois arpitan et chansons de nos grands-pères savoyards » d'Éric Verney...

La Charte interrégionale et transfrontalière pour le franco-provençal-arpitan a été adoptée le 2 octobre 2014, à l'unanimité, par le conseil régional Rhône-Alpes. En tant que membre d'un groupe de travail (mené par Belkacem Lounés), Arnaud Jansen a participé à l'élaboration de cette charte en 2013 à l'hôtel de Région.

Suite à une discussion qu'il a eu avec le père Singa, Arnaud Jansen aurait voulu relancer une fête de l'emmoutagnage à Saint-Colomban. Adrien Maurino, agriculteur, était partant. Il aurait pu s'agir d'une journée conviviale de montée des troupeaux en alpage. Christophe Mayoux a indiqué que dans le passé, l'Association des Villarins et des amis des Villards avait organisé quelques journées sur ce thème. Cependant, après réflexion, il est apparu que le temps était un peu court pour préparer cette journée.

(\*) Présents : Arnaud Jansen-Frasse, Martine Ferroud, Christophe Mayoux, Maurice Darves-Bornoz ; excusés : Pierre-Yves Bonnivard, Claude Gauterin, Gilbert Martin-Cocher, Gérard Rostaing-Troux, Éric Verney.

(\*\*) Cette citation et les suivantes sont extraites du compte rendu officiel de la réunion de la commission langue et culture arpitan du 23 mai 2015.

## ■ BRÈVE

► **MARCHÉ AUX FLEURS.** Le 23 mai, de 9 heures à 11 h 30, sur la place du tilleul, s'est tenu le 18<sup>e</sup> marché aux fleurs, organisé par le lycée horticole du Bocage (Chambéry). Son responsable commercial, Éric Midaud, assurait la vente des plants préparés la veille par des élèves de BTS. La municipalité a prêté les tables et les barrières, les bénévoles de l'association Saint-Colomban, station fleurie assurant la logistique. Certains ont noté une affluence moindre que ces dernières années avec moins de file d'attente à l'ouverture et aux caisses (moins de disparitions de cageots ou de cartons remplis aussi...). Une explication peut-être : contrairement aux saisons passées, ce marché est aujourd'hui fréquenté toute la matinée ce qui peut donner le sentiment qu'il est en perte de vitesse, les acheteurs ayant eux



■ La solitude du trésorier...

## La carotte sauvage et l'achillée mille-feuille

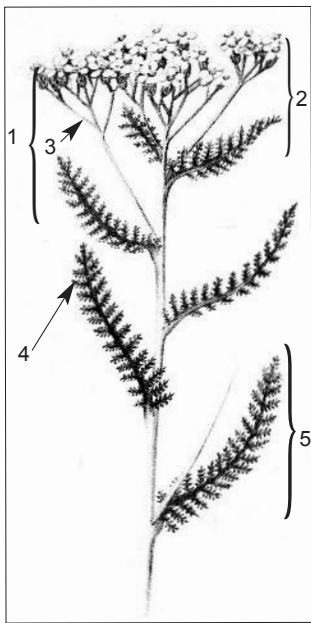
Il y a dans la vallée des Villards, en particulier du Premier-Villard jusqu'à Lachal, au bord des routes, dans les prés et les sentiers, deux plantes (l'achillée mille-feuille et la carotte sauvage) qui, vues de loin, se ressemblent parce qu'elles sont blanches toutes les deux et aussi parce qu'elles semblent plates, à leur sommet, quand elles sont en fleur.

De plus leurs parties fleuries ont à peu près la même taille. En réalité, ces plantes qui comportent de multiples fleurs, parfois des centaines pour une seule plante, sont très différentes l'une de l'autre si on les observe de plus près, que ce soit pour les feuilles, la structure des inflorescences et enfin les fleurs au sens strict.

### Les feuilles

Il existe dans le monde et en particulier dans les Alpes plusieurs espèces d'achillées. Mais pourquoi ce nom d'achillée et pourquoi mille-feuille ce qui semble impossible pour une simple herbe ?

Dans l'achillée, on reconnaît le nom d'Achille, le héros d'Homère qui, en français se prononce avec un « ch » comme



■ Figure 1. L'achillée mille-feuille. (1) : corymbe entier ; (2) : sous-corymbe de 1<sup>er</sup> niveau ; (3) : sous-corymbe de 2<sup>e</sup> niveau ; (4) : foliole ; (5) : une feuille.

dans chat ou chien. Mais en botanique on prononce cette plante « akilé » pour rester proche de l'écriture du nom d'Achille en grec (*Akhilleus*). Les flores les plus complètes mentionnent que l'achillée mille-feuille s'appelle aussi herbe à la coupure parce qu'elle est hémostatique et vulnéraire ; c'est-à-dire qu'elle stoppe les saignements externes et cicatrise les blessures. Or la légende grecque rapporte que le centaure Chiron, son éducateur, aurait appris à Achille comment soigner les blessures grâce à l'usage de plantes médicinales ; ou bien qu'Achille découvrit lui-même les propriétés de cette plante. Selon Pline l'Ancien (naturaliste romain du 1<sup>er</sup> siècle après Jésus Christ) Achille se serait servi de cette plante pour soigner des blessures de l'un ou de plusieurs de ses compagnons blessés au combat.

Mais pourquoi mille-feuille ? Parce que les feuilles sont découpées en un grand nombre de petites sous-feuilles qu'on appelle des folioles (figure 1). Il y en a

jusqu'à environ 15 paires ; elles-mêmes encore redécoupées en plusieurs parties très fines qu'on appelle des pennes (jusqu'à environ 5 paires). Ce qui donne environ 300 très petites feuilles, d'où cet aspect visuel et populaire de mille-feuille.

Le nom scientifique de la carotte sauvage est *Daucus carota* Linné. *Daucus* vient du grec *daukon* qui désignait une autre espèce voisine assez connue : le panais, ou bien d'autres espèces de la même famille que la carotte ou le panais c'est-à-dire la famille que l'on appelait encore assez récemment les ombellifères.

Actuellement (depuis environ 30 ans) les botanistes ont décidé de remplacer tous les anciens noms de familles qui ne contenaient pas, dans leur propre mot, le nom d'une espèce de la famille en question. Ainsi les ombellifères s'appellent désormais les apiacées, du nom du genre *Apium* qui désignent les aches. Mais pour décrire les carottes sauvages, il est préférable de garder ce terme d'ombellifère car il est plus adapté.

Ombellifère signifiait : qui porte une ombelle ; ce dernier mot venait du latin *umbella*, parasol ; et c'est cela qui est intéressant pour décrire la carotte sauvage et aussi pour la distinguer de l'achillée mille-feuille en ce qui concerne les parties fleuries.

La carotte sauvage possède deux sortes de feuilles : vers le bas, découpées et redécoupées, puis dentées, non liées à des départs de tiges fleuries, et avec un long pétiole, contrairement aux feuilles de l'achillée dont les feuilles n'ont pas du tout ce long pétiole ; d'autre part, pour la carotte, des feuilles découpées en fines lanières et associées aux nœuds d'où partent les tiges secondaires porteuses de fleurs (figure 2).

### Les fleurs

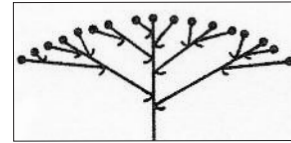
Les fleurs de la carotte sauvage sont chacune située à l'extrémité d'une plus ou moins longue sous-tige (le rayon de la figure 3) ; et il y a plusieurs rayons qui partent d'un même point (l'involucre) et vont en s'évasant comme les baleines d'un parasol (ombelle composée). A l'extrémité de chacun de ces rayons, il n'y a qu'une seule fleur, à 5 pétales blancs ; les fleurs extérieures, et en particulier leurs pétales extérieurs, sont nettement plus grands que les pétales des autres fleurs.

Dans la carotte sauvage, il y a entre 20 et 40 rayons donc entre 20 et 40 vraies fleurs, à 5 pétales chacune. Les pétales des fleurs non extérieures sont semblables. On trouve parfois une sorte de tâche noire au milieu des autres fleurs blanches : c'est une fleur avortée et stérile (ce n'est donc pas un insecte comme on pourrait le croire, vu de loin, même si la carotte sauvage est visitée par les insectes, comme beaucoup de fleurs). Quand elle est en fleur, le sommet de l'ombelle de la carotte sauvage semble plat ou très légèrement bombé. Au contraire, dès que les fleurs de l'ombelle ont été fécondées par le butinage des insectes, et que cette ombelle est en fruits, elle se met naturellement en creux, en forme de nid d'oiseau.

Les fleurs de l'achillée mille-feuille sont plus compliquées que celles de la carotte sauvage. D'abord cette plante appartient à la famille qui s'appelait les composées

(comme le pissenlit ou la pâquerette, et on ne le croirait pas au premier abord). Désormais cette famille s'appelle astéracées du nom de genre *Aster* (qui signifie étoile).

La première différence (figures 1 et 4) avec la carotte sauvage c'est que les sous-tiges qui portent les fleurs ne partent jamais d'un même point, mais s'étagent du bas vers le haut suivant une structure appelée un corymbe. Si l'on détache la première sous-tige du corymbe, il reste un sous-corymbe qui a encore la même structure étagée que le corymbe d'origine. On peut ainsi continuer indéfiniment à détacher des sous-tiges successives toujours du bas vers le haut et cela jusqu'à isoler une seule fleur. Or l'achillée mille-feuille étant



■ Figure 4.

une composée, si l'on observe la fleur terminale d'une unique sous-tige de cette plante on peut observer qu'elle possède sur son pourtour 5 pétales blancs (ou parfois rosés ou roses), et un cœur. On est exactement en présence d'une fleur semblable à celle d'une camomille par exemple. Ce cœur est composé de plusieurs fleurs au sens strict cette fois et que l'on nomme des fleurons. Chacune de ces fleurs en fleurons a 5 pétales partiellement soudés en tube à leur base, un pistil (organe femelle) et des étamines (organe mâle). Sur le bord de ce cœur de plusieurs

fleurons il y a donc 5 pétales assez courts à peu près aussi larges que longs que l'on nomme des ligules, et qui sont formés par la réunion de ces 3 vrais pétales évoqués ci-

dessus pour décrire les fleurons ; simplement, sur ce pourtour, les 3 pétales sont soudés entre eux complètement et déjetés sur le côté extérieur du cœur. Ces cinq fleurs ligulées de l'achillée mille-feuille possèdent un pistil mais pas d'étamines : ce sont des fleurs femelles (et en outre stériles).

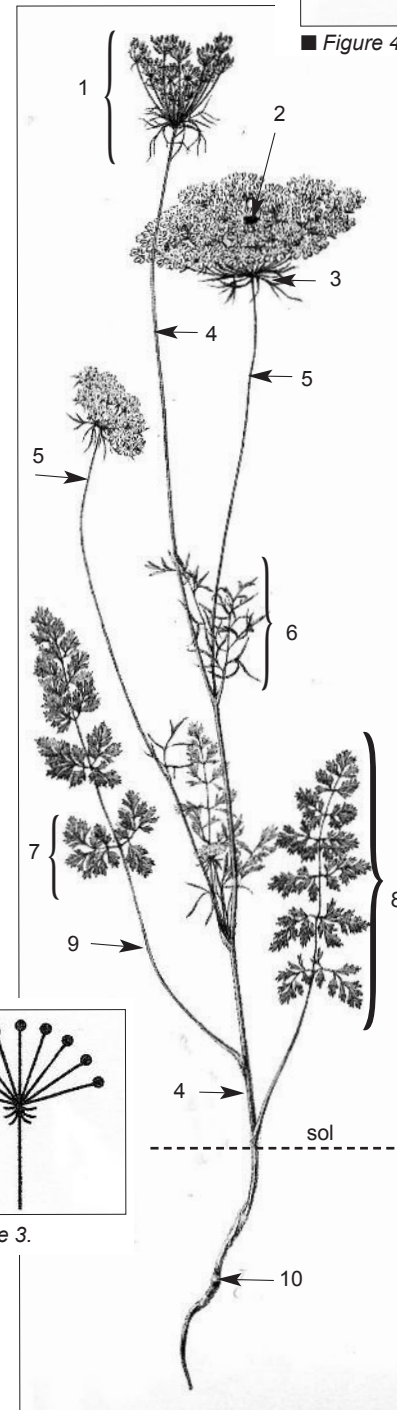
La carotte sauvage est une plante bisannuelle. Ce n'est que pendant sa première année qu'elle forme une racine importante que l'on peut manger ; car pour édifier la plante entière de la deuxième année, elle puise sa nourriture dans cette racine ; c'est pourquoi lorsqu'on déterre une carotte sauvage en fleurs (donc la plante de la deuxième année), cette racine est devenue mince, dure et sans intérêt gustatif, ni nutritif.

La carotte sauvage provient de la région méditerranéenne (au sens large) mais elle pousse désormais presque partout dans le monde. Dans les Alpes et en particulier en Savoie, elle est fréquente et on peut la trouver aux étages collinéen (Saint-Étienne-de-Cuines par exemple), montagnard (les hameaux des Villards) et parfois subalpin (les prairies jusqu'à Sous-le-Col environ). Elle pousse dans les prés au bord des chemins et dans les décombres. Les animaux la mangent avec plaisir lorsqu'elle est jeune ; il n'en est plus de même dans le fourrage où l'on rencontre des tiges adultes semi-ligneuses (dures). On ne doit donc tolérer cette plante que dans les prairies non destinées à être fauchées.

La carotte sauvage étant bisannuelle, il suffit pour s'en débarrasser de la couper au ras du sol de bonne heure pendant plusieurs années ; la densité descend brusquement.

Quant à l'achillée mille-feuille c'est une plante vivace très fréquente qui peut atteindre 60 cm de hauteur. Elle pousse dans les prés, les pâturages, les champs, au bord des chemins et dans les décombres, aux étages collinéen, montagnard, subalpin et parfois alpin (étage des pelouses rases d'altitude, comme au col du Glandon). Elle apprécie les sols secs et fleurit de juin à septembre. Les moutons la mangent assez facilement.

**Bernard Patillon**



■ Figure 2.

■ Figure 2. La carotte sauvage. (1) : ombelle en fruits (graines) ; (2) : fleur centrale noire avortée et stérile ; (3) : involucre à bractées découpées ; (4) : tige principale ; (5) : tiges secondaires ; (6) : feuilles en lanières associées à des départs de tiges fleuries ; (7) : une foliole ; (8) : une feuille non liée à une tige fleurie ; (9) : long pétiole ; (10) : racine de la 2<sup>e</sup> année.

## MASSIF DE BELLEDONNE

## Belledonne et les Villards

Les Villards sont en Maurienne, les Villards sont au Sivav, les Villards sont en Belledonne... Cette vallée se présente, quelque part, comme une « épine stratégique » entre différents territoires. Avec ses faiblesses et ses incertitudes, elle est pourtant perçue par ses différents partenaires comme pouvant être un lien entre eux, et c'est sans doute pour le pays des Villards une carte à jouer.

Avec Belledonne, les Villards s'inscrivent dans le programme Leader 2014-2020 (1,9 million d'euro). Leader, cela signifie Liaison entre les acteurs de développement de l'économie rurale. C'est financé par le Feader : le Fonds européen agricole pour le développement rural. L'association Espace Belledonne a déjà conduit un programme Leader, de 2007 à 2014, et a donc candidaté à nouveau en 2014.

Le périmètre d'Espace Belledonne, aujourd'hui, c'est 56 communes situées entre Arc, Isère, Eau d'Olle et Romanche, avec plusieurs unités géographiques, dont la vallée des Villards. Avec des spécificités fortes d'un secteur à l'autre et des problématiques bien différentes : les riantes communes des balcons de Belledonne sont des zones de périurbanisation qui ont tendance à s'intensifier, tandis que la vallée des Villards peine à maintenir sa population...

Plusieurs communes de Maurienne sont adhérentes à Espace Belledonne : Montgilbert, les deux Hurlières, Saint-Pierre-de-Belleville, Saint-Léger, les deux Villards, Saint-Étienne-de-Cuines et Saint-Rémy-de-Maurienne.

Le syndicat du pays de Maurienne (SPM) ayant été retenu, lui aussi, pour émerger au programme Leader 2014-2020, ces 9 communes devaient choisir l'un ou l'autre des programmes Leader. Sept se sont engagées dans le cadre de la candidature Belledonne, Saint-Étienne-de-Cuines et Saint-Rémy-de-Maurienne s'engageant avec le SPM.

Si les Villards se sont engagés dans « Leader Belledonne », c'est parce que les projets pouvant être retenus font écho à des préoccupations des deux communes : la « création d'infrastructures permettant l'accueil et la découverte du territoire » entre en lien avec la perspective de réhabilitation du gîte collectif de Saint-Alban par exemple ; la « valorisation des pratiques et des produits agricoles et forestiers » des acteurs locaux concerne les éleveurs et les artisans villarins aussi ; quant « aux relations entre activités économiques et faune sauvage »... elles peuvent inclure la problématique de la prédation.

Pour autant, selon Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban : « Une des préoccupations des différentes structures qui interviennent sur les territoires de montagne est bien de trouver des formes de coopérations efficaces, de trouver, à minima, des complémentarités plutôt que des concurrences. »

C'est ainsi que le SPM et Espace Belledonne, puis le Sivav et Espace Belledonne se sont réunis (à Aiguebelle pour les uns, à Saint-Alban pour les autres) afin d'échanger sur le contenu de leurs programmes Leader (SPM-Belledonne) et Espace valléen (Sivav-Belledonne), et que l'idée d'actions passerelles (dont la vallée des Villards pourrait être un support) est bien présente.

D'un point de vue concret, « c'est maintenant la région Rhône-Alpes, autorité de gestion du programme Leader, qui doit valider avec la commission européenne le programme de développement rural qui correspond au cadre dans lequel va devoir s'inscrire l'ensemble des territoires Leader retenus » indique Margaux Mazille, animatrice du programme Leader Belledonne. « Cependant, cette validation a été repoussée à l'automne, voire début 2016, et engendre donc un décalage de calendrier sur l'ensemble des territoires concernés. C'est pour cela qu'Espace Belledonne et le SPM (\*) ne pourront soutenir des projets qu'à partir de l'année 2016. »

Néanmoins, la région Rhône-Alpes a accepté des dérogations et le conseil d'administration d'Espace Belledonne a choisi 5 projets structurants pour le territoire en prenant des risques financiers (la fête du col Glandon n'a pas été retenue). Dans ces 5 projets, figure Veillée en Belledonne qui fête cette année ses 10 ans et dont la programmation a été décalée au second semestre 2015 afin de laisser du temps à la réflexion collective sur le premier semestre. Les communes de Saint-Alban et Saint-Colomban ont participé à cette réflexion pour fêter cet anniversaire mais n'ont pas souhaité s'engager dans l'organisation d'une veillée car le calendrier n'était pas opportun pour elles, ce que confirme Jacqueline Dupenloup qui a participé à ces discussions : « La date de la 1<sup>re</sup> veillée était déplacée en août. Nous avons donc pris, Gilbert Pautasso, Pierre-Yves Bonnard et moi-même, principalement, la décision de laisser l'année blanche pour deux raisons : le mois de juin nous paraît plus opportun pour les Villards, et l'équipe organisatrice des 2 veillées précédentes ne se sentait pas capable, au moment où il fallait s'engager, d'affirmer avec certitude que nous étions en mesure d'organiser une veillée à l'automne, et nous avons craint de prendre la place d'une autre commune sans mener à bien notre projet. »

Finalement, le soutien à l'ensemble des projets (pour les Villards : fête du col et Veillée en Belledonne), à travers le programme Leader, devrait reprendre dès 2016.

Cette année est donc consacrée à la mise en place du programme Leader (écriture de la convention qui doit préciser les critères de sélection des projets, maquette financière du programme, taux d'intervention en fonction de la nature des dépenses, etc.)... Pour cela Espace Belledonne met en place des instances de concertation. La réunion de lancement du programme Leader a eu lieu le 10 juin dernier à Saint-Pierre-d'Allevard.

Afin d'impliquer le plus d'acteurs possible, Espace Belledonne a modifié ces statuts (fin 2014) pour élargir l'adhésion des communes et des structures socio-professionnelles. Et dès cette année, des commissions thématiques (travaillant à la fois sur le projet de parc naturel régional et sur les futurs projets du programme Leader) seront largement ouvertes. Il se pourrait que l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards y soit représentée.

(\*) Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *Le Petit Villarin* numéro 171 (mars 2015), le SPM est aussi touché par ce report.

## MASSIF ARVAN-VILLARDS

## Une nouvelle association pour accorder les politiques communales liées au domaine skiable

Le 2 décembre 1999, les maires des communes du massif Arvan-Villards qui constituent aujourd'hui le domaine des Sybelles (\*), signaient un « Protocole d'accord en vue de l'établissement d'une convention d'harmonisation pour l'aménagement et l'exploitation du domaine skiable du massif de l'Ouillon ».

Ce document de 8 pages énonçait « les principes communs de cette harmonisation (...) retenus par les communes. Ces principes seront développés et précisés dans la convention d'harmonisation définitive qui sera élaborée après l'obtention de l'autorisation des unités touristiques nouvelles ».

Les six communes s'engageaient à créer une « commission paritaire composée, pour chaque commune, du maire et d'un conseiller municipal (...), afin de se réunir au minimum 2 fois par an et chaque fois qu'une commune le jugera nécessaire. Cette commission sera chargée d'examiner et d'étudier toutes les questions relatives à l'exécution de la convention d'harmonisation et plus généralement elle pourra connaître de l'ensemble des dossiers ayant trait à la gestion du domaine skiable de l'Ouillon, tant en ce qui concerne les difficultés rencontrées que les perspectives d'amélioration ou de développement. »

Par ailleurs, chaque commune s'engageait à informer les autres communes « de toutes questions concernant l'application de la convention d'harmonisation susceptibles d'intéresser les autres communes. Et notamment chaque commune présentera le rapport d'activité annuel de son exploitant à la commission. Chaque commune s'engage en outre à informer les autres communes (...) en ce qui concerne les modifications de sa convention de délégation de service public, et les projets de changement de délégataire de service public. »

Ce protocole prévoyait l'harmonisation des conventions d'exploitation du domaine skiable, l'harmonisation des secours, sécurité et service de pistes, et la création d'une commission intercommunale de sécurité.

Le titre V de ce protocole traitait des clauses financières. Notamment des tarifs et de l'affectation des recettes : « Les communes décident de fixer une clef de répartition du chiffre d'affaires des remontées mécaniques installées sur l'ensem-

ble des territoires communaux (...), et qui servira de base notamment pour le calcul des taxes Loi Montagne et des redevances contractuelles d'exploitation précisées dans les contrats de délégation de service public de chaque commune, ou de toute autre contribution ou versement qui pourrait être dû par les exploitants. »

Le protocole se terminait par un tableau donnant à titre d'illustration ce que pouvait être l'affectation des recettes calculée au prorata des puissances des remontées mécaniques qui étaient prévues à l'achèvement du projet d'équipement des Sybelles : Saint-Sorlin : 31 %, Villarembert : 26 %, Fontcouverte : 21 %, Saint-Colomban : 11 %, Saint-Jean d'Arves : 10 %, et Saint-Pancrace : 1 %.

A la lecture de cette répartition, on comprend pourquoi ce protocole n'a jamais été mis en oeuvre et la convention qu'il annonçait jamais rédigée...

En 2005, au plus fort du conflit (le premier) qui a opposé la commune de Saint-Colomban et la Satvac, la mairie de Saint-Colomban avait tenté de relancer la procédure et demandé aux 5 autres communes que cette convention soit enfin rédigée et adoptée. En vain...

Aujourd'hui, prenant acte sans doute du fait que ce protocole est « mort », la commune de Saint-Colomban essaie de remettre à l'ordre du jour l'idée d'une collaboration entre les communes du domaine des Sybelles en... créant une association. Décidée le 15 mai dernier, cette association, qui pourrait porter le nom d'Association des autorités organisatrices du massif des Sybelles, reprendrait les grandes lignes du... défunt protocole : « coordination entre les communes sur de nombreux sujets communs du domaine skiable relié comme la sécurité (avec création d'une commission intercommunale), les investissements (avec un plan pluriannuel...), les périodes d'ouverture, la politique tarifaire et la réversion des chiffres d'affaires ».

Les statuts de cette association, arrêtés le 17 juin, devraient être prochainement débattus par les conseils municipaux des communes fondatrices.

(\*) Robert Balmain (Saint-Sorlin-d'Arves), Maurice Bozon (Saint-Colomban), Huguette Duverney-Guichard (Villarembert - Le Corbier), Christiane Hustache (Saint-Jean-d'Arves), René Sibué (Fontcouverte - La Toussuire) et Arthur Truchet (Saint-Pancrace).

## Saint-Jean-d'Arves et Le Corbier : 30 ans de plus, avec la Satvac

Par le site Internet de la mairie de Villarembert, on apprend que « l'exploitation de la station de ski de Villarembert-Le Corbier a de nouveau été confiée à la Satvac pour une durée de 30 ans. La mairie avait lancé une procédure de délégation de service public (DSP). Seule la Satvac a proposé une offre, laquelle a été validée en conseil municipal le 5 mai 2015. Jean-Pierre Berthier, maire de Villarembert, a signé la nouvelle DSP des remontées mécaniques avec la Satvac, représentée par Alexandre Maulin, son dirigeant, le 13 mai. De son côté, Pascal Sibué, maire de Saint-Jean-d'Arves, a également officialisé ce nouveau bail de 30 ans. Entre 2015 et 2019, près de 19 millions d'euros seront investis dans 2 télésièges débrayables et 1 fixe ainsi que dans plusieurs aménagements de pistes et installations techniques. »

Selon *Le Dauphiné libéré* (15 mai 2015), le nouveau contrat « prévoit que le délégataire consacrerait 20,5 % de son chiffre d'affaires, sur toute la durée du contrat, à l'investissement. En outre, les redevances dues aux communes pourront être revues en fonction de l'évolution de ce chiffre d'affaires. Cette évolution dépend surtout de l'émergence de nouveaux programmes immobiliers. » « Des accords plus précis sont actés pour les 6 premières années. Elles verront 40 millions d'euros investis dans 5 télésièges dont 3 débrayables, des aménagements de pistes pour fluidiser le trafic des skieurs et un espace dédié aux débutants au Corbier. »

## Des troupeaux attaqués près des hameaux

Le 26 mai dernier, à 12 h 40 exactement, un loup a été vu par Serge Darves-Blanc traversant la route départementale 927 à quelque 500 mètres en amont du hameau du Premier-Villard, à proximité de deux troupeaux d'ovins (\*).

Deux jours plus tard, jeudi 28 mai, deux agneaux ont été tués, l'un retrouvé dépecé le jour-même, l'autre retrouvé le 30 mai. Un troisième agneau a été retrouvé encore vivant (gravement blessé à la gorge, il a été abattu) après une seconde attaque qui s'est probablement produite dans la nuit du 29 au 30 mai. Ces bêtes appartenaient au troupeau de Françoise Darves-Blanc qui était gardé par deux patous, et parqué à l'intérieur d'une clôture électrifiée.

Dans la nuit du 6 au 7 juin, c'est une brebis du GAEC de la Fia qui a été tuée (une grosse, au même endroit, au départ de la combe du Merlet) et dans la nuit du 7 au 8 juin, c'est un agneau du troupeau de René Tavan qui a été tué au col (troupeau arrivé en alpage la veille...).

Si nul n'a vu le loup opérer (un agent de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a dressé un constat le 30 mai), l'empreinte des crocs dans la gorge de l'agneau laissé entier (constaté par le maire de Saint-Alban) ne laisserait aucun doute sur la nature du prédateur.

En conclusion de son article relatant ces faits, publié par *Le Dauphiné libéré* (31 mai), Chantal Frasse-Sombet souligne que les élevages de Françoise Darves-Blanc et du GAEC de la Fia, qui pâturaient dans ce secteur, « sont adhérents à L'Agneau de l'adret, label rouge qui témoigne de la volonté des éleveurs d'accomplir un travail exemplaire ». Les citant, elle ajoute : « Pour eux, leur travail est saboté par une prédation non gérée et surtout non ébruitée par les pouvoirs publics. »

« Prédation non ébruitée » : une remarque justifiée quand on sait que depuis l'action menée conjointement par les éleveurs et les élus le 18 août 2014 au col du Glandon, la question des mesures à prendre face à la recrudescence des attaques n'a pas avancée. Pire : une demande pour rencontrer les services de l'État, portée par les élus villarins, n'a même jamais reçu de réponse.

C'est ce que rappelle Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, dans une lettre adressée au préfet (1<sup>er</sup> juin) :

« Maire depuis avril 2014, je n'avais pas été confrontée durant l'été de cette même année à une attaque de loup sur le territoire même de notre commune. Maintenant, hélas, c'est fait. J'en tire plusieurs conclusions. Je perçois l'extrême inquiétude de l'éleveuse : ces agressions nient le sens même de son travail et aucune indemnisation ne peut compenser cette dévaluation-là. Le loup est un animal qui paraît insaisissable, d'une très grande mobilité. Comment prévoir la nuit ou le jour de l'attaque ? Son comportement interpelle : les troupeaux d'ovins sont devenus son garde-manger et l'on peut se demander s'il joue véritablement un rôle de régulateur de la faune sauvage ; la crainte de l'Homme semble aussi disparaître, pour une bonne part. Si nous voulons défendre notre pastoralisme, nous devons être les plus rapides possible. Le loup ayant été vu le 26 mai à midi dans une zone d'élevage, une protection armée autour des troupeaux aurait sans doute

dû se mettre en place dès le soir... Lorsque la première attaque a lieu le 26 mai, la crainte est d'en subir tout l'été. Nous ne pourrions donc maintenant que solliciter l'autorisation de tirs de prélèvement et espérer qu'ils réussissent. Notre commune est heureuse d'avoir vu Nicolas Arpin, fils de Françoise Darves-Blanc, classé second au concours du meilleur jeune berger de France... Ici la déprise agricole est forte, le pastoralisme difficile. Comment lui donner un avenir ? »

Puis, rappelant que « lorsque cet hiver des vacanciers se sont trouvés bloqués pour une nuit dans des centres d'hébergement (situation certes inconfortable et qu'il ne fallait pas renouveler), nous avons été invités à une demi-douzaine de réunions pour établir des plans d'urgence », elle précise : « Il serait du plus haut intérêt que le même type de démarche soit adopté sur les problèmes posés au pastoralisme par la prédation (...) » car « les élus locaux doivent trouver des réponses dans le cadre des lois républicaines. »

Ces énièmes dégâts, ajoutés à d'autres survenus à Jarrier quelques semaines auparavant, puis au col du Glandon (première semaine de juin), ont finalement contraint les pouvoirs publics à réagir.

Le 28 mai, une séance de travail a réuni en mairie de Saint-Alban, autour du maire, deux lieutenants de l'oviverie (MM. Cécile et Bourla), Mme Jabouille et M. Iriart (DDT), M. Lambrech (responsable départemental de l'ONCFS), et Françoise Darves-Blanc. A l'issue de la réunion, ces responsables se sont rendus sur le terrain et les lieutenants de l'oviverie ont envisagé avec Françoise Darves-Blanc les meilleures façons d'organiser une protection.

Le préfet a proposé une réunion avec les maires concernés qui s'est tenue le 12 juin dernier (lire ci-dessous).

(\*) Fin mai toujours, une meute de 6 loups aurait été vue en face les maisons du Sapey-d'en-Haut, côté Sembuis.

## Il n'a pas mangé le petit chaperon rouge, mais...

Bien sûr, on ne saurait affirmer sans mentir qu'il a vraiment mangé le petit chaperon rouge. Pour autant, l'animal pose actuellement de sérieux problèmes.

L'espèce se porte bien, et de l'aveu d'Éric Jalon, préfet de la Savoie, comme de l'avis du directeur départemental des territoires, elle n'est plus en voie d'extinction. Si la bête est sauvage, intelligente et insaisissable, plusieurs spécimens ont à l'évidence perdu la crainte qu'ils sont supposés avoir de l'Homme (lire pas 11).

A Saint-Sorlin, en septembre, deux loups sont passés près de l'église, à peine dérangés par la présence des touristes ; à Avrieux, près de l'école ; à Saint-Alban, au Premier-Villard, le 26 mai, à quelque 500 mètres des premières maisons... avant qu'un troupeau ne soit attaqué dans le même secteur, par 3 fois, entre le 28 mai et le 1<sup>er</sup> juin (et une 4<sup>e</sup> fois le 6 juin).

Les attaques ne sont pas toujours nocturnes, et les mesures de protection ne suffisent pas à les prévenir : patous, clôture électrifiée, berger présent parfois...

A la préfecture, M. Jalon confirme devant les maires de Saint-Alban, Saint-Colomban, Saint-Jean-d'Arves et Saint-Sorlin-d'Arves, reçus en audience le 12 juin : « Nous ne sommes pas dans le déni. La baisse de la pression de la prédation lupine sur ovins n'est pas suffisante. La détresse des éleveurs est réelle. Je sais que les indemnités financières n'y répondent pas, c'est la remise en cause de leur travail même qu'ils ne supportent pas et c'est infiniment respectable. »

Combien de loups, combien d'attaques, combien de bêtes tuées ? Tout n'est pas connu. Un éleveur des Arves : « J'ai eu une attaque de vautours sur deux petits veaux vivants. J'avais des témoins. J'ai déclaré l'attaque. On ne m'a pas cru. Quand le loup est venu tuer un veau, je ne l'ai pas déclaré. »

(Mais pourtant, dans les Abruzzes... loup et agneau ne cohabitent-ils pas ? Pas si simple semble-t-il d'établir une comparaison. Là bas, tout petits troupeaux, brebis, élevées pour leur lait, rentrées chaque soir, gardées

par des bergers, parfois roumains, parfois albanais, aux conditions de travail déplorable... Pas grand-chose à voir avec le pastoralisme français.)

Alors, plutôt que de poursuivre un stérile débat « pro-loups – anti-loups », il convient de prendre en compte la réalité des attaques dans les Alpes françaises, le tort qu'elles font particulièrement aux petits éleveurs, qui n'ont pas les moyens de se payer le relais d'un berger.

Il convient de mesurer combien ce problème de prédation reflète, bien plus profondément, le drame – et je pèse mes mots – de montagnes qui vont mal, où les paysages se ferment, où les prairies disparaissent, où l'emploi n'existe plus et où la chanson de Ferrat sonne encore juste : « Ils quittent un à un le pays »...

Il convient de comprendre également l'inquiétude et la colère de ceux qui se demandent si, bien au-delà du problème « loup », leur village, leur commune, leurs terres, sont encore un avenir pour l'Homme (Ferrat encore : « Personne ne peut plus simplement vivre ici »). Et saisir ce que représente, à ces endroits-là, l'installation de meutes, qui font que les vallées comptent plus de loups que d'enfants à l'école...

Quand cela sera compris, alors probablement sera comprise aussi la nécessité de réguler l'espèce, l'obligation de voir enfin réaliser chaque année les objectifs du plan loup (36 en 2015), ce qui inévitablement oblige à analyser comment peuvent aboutir les tirs de prélèvement, sans exclure des opérations inscrites dans des battues au grand gibier, avec chasseurs agréés.

Que de nombreux amis montagnards prennent visiblement la problématique de la prédation comme, au mieux, du folklore, au pire un acharnement de chasseurs avinés hurlant à l'éradication, n'en finit pas de m'étonner.

Vivons-nous dans la même Savoie ? Non, sans doute.

Jacqueline Dupenloup (\*)

(\*) Jacqueline Dupenloup est maire de Saint-Alban.

## Le préfet autorise le prélèvement d'un loup aux Villards...

Le 12 juin 2015, le préfet de la Savoie a reçu les maires de Saint-Colomban et Saint-Alban, Saint-Sorlin et Saint-Jean-d'Arves, en présence du sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, du directeur départemental des territoires et du responsable départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Selon le communiqué de presse publié après la réunion, chaque maire « a pu faire part de son inquiétude face à la présence non régulée et croissante du prédateur : remise en question du sens même de la profession d'éleveur ; risque d'abandon de certains secteurs pastoraux (et donc risques d'extension des zones d'enfrichement, recul de la biodiversité, mécanisation supplémentaire pour l'entretien des domaines skiables), particulièrement grave dans certaines communes déjà touchées par une déprise agricole importante ; difficile compatibilité du promeneur et du patou, freinant le développement d'un tourisme vert. » Les maires ont également pointé l'intérêt vital de l'agriculture dans la vie des territoires montagnards. « Ils demandent une gestion opérationnelle du loup, insistent sur la rapidité et la réactivité nécessaires pour la réalisation des prélèvements prévus au plan loup et déplorent le manque de lisibilité dans les dispositifs existants pour protéger les troupeaux. »

Au cours de cette rencontre, le préfet « a reconnu que l'arsenal juridique est lourd et mérite simplification. (...) Il constate lui aussi que malgré des prélèvements de loups (17 en 2014 contre 24 + 12 initialement prévus), le nombre d'attaques constatées n'évolue pas à la baisse. Il comprend la détresse des éleveurs et reconnaît que les indemnités versées ne peuvent être la seule réponse aux dégâts liés à la prédation,

qui atteint le cœur même d'une profession. Il confirme les difficultés réelles à atteindre les objectifs du plan loup. »

Le préfet a ensuite « rappelé les mesures de protections actuellement autorisées (...) et abordé le dispositif éventuel de prélèvement de loups en action de chasse. » Enfin si les maires ont reconnu que des avancées étaient en cours, ils ont aussi estimé « qu'elles n'allaient pas aussi vite que la multiplication du nombre de loups sur le territoire. »

A l'issue de la réunion, un participant a indiqué que « le préfet était tout-à-fait conscient du fait qu'il faut atteindre le nombre de prélèvements fixés dans le plan loup, mais qu'on n'y arrive pas car le loup ne se laisse pas tuer... ». Selon cet interlocuteur, « l'évolution de la situation paraît aller dans l'implication clairement souhaitée des chasseurs dans les tirs défense et de prélèvement, et vers la possibilité de tirer dans le cadre des battues au grand gibier, dans les territoires particulièrement agressés. »

Sa perception était la bonne, puisque quelques jours plus tard, le 17 juin, le préfet de la Savoie prenait un arrêté autorisant une opération de tirs pour prélever 1 loup sur la vallée des Villards. L'ONCFS assurera le contrôle technique de cet arrêté. Pour participer à cette opération de tir, tout chasseur doit être habilité, une habilitation qui est délivrée après une formation de 2 heures. Cependant, malgré cette avancée, que certains jugent « dérisoire » compte tenu de la vitesse à laquelle le loup prolifère, les maires vont maintenant demander audience au préfet de l'Isère ainsi qu'au préfet coordinateur national du plan loup, et envisagent de tenir une conférence de presse en présence des éleveurs avant le passage du Tour de France...

AFPI

## « Si le loup s'installe partout, la situation deviendra ingérable »

« Plus rien n'est contrôlable. (...) Les loups et les patous en arrivent même à fraterniser. Les loups approchent de plus en plus fréquemment des troupeaux. C'est un comportement nouveau qui vient à l'encontre de toutes les observations décrites et recensées par les spécialistes. Cela peut s'expliquer par la surprotection du loup. Les chiens de protection sont efficaces s'ils sont là pour rappeler au prédateur qu'il ne peut s'approcher sans risque... Cela ne fonctionne plus si loups et patous se côtoient toutes les nuits autour du troupeau ! »

Ainsi s'exprime Laurent Garde, écologue, anthropologue, pastoraliste, chercheur au Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (1).

« Vingt-ans après son arrivée, ce qui est le plus surprenant, c'est que nous sommes confrontés à un loup qui ne correspond pas au prédateur décrit par ceux qui le défendent et le protègent. Il est de plus en plus audacieux. Il attaque les troupeaux le jour comme la nuit, même en présence des chiens et du berger. Le monde de l'élevage est profondément exaspéré et démuni. D'autant que trop souvent, lorsqu'un nouveau secteur est concerné par les attaques de loup, on commence par parler de chiens errants avant de reconnaître la situation subie par les éleveurs. »

« Si le loup s'installe partout, la situation deviendra ingérable. Pour l'instant, il n'y a qu'une meute installée en dehors des Alpes, dans les Vosges. Une autre pourrait être en cours de fixation en Lozère. Ainsi, le nombre de loups « erratiques » dans de nombreuses régions de France est mal connu, il semble qu'ils sont aussi nombreux que ceux fixés en meutes ! (...) L'alpage est encore la zone la plus facile à protéger, s'il n'est pas trop vulnérable par son relief, sa végétation, son accès. » « Notre société voudrait des loups dans des paysages entretenus par l'élevage sans renoncer à des gigots produits dans des conditions naturelles. Le défi est redoutable pour les éleveurs, alors que le prédateur est strictement protégé. »

Ces propos rappellent ceux publiés en 2004 dans ces colonnes par Nicolas Revol dans un article qui n'a rien perdu de sa pertinence (2).

Nicolas Revol, écrivait : « [Quand le loup est apparu] un discours, encore tenace aujourd'hui, "accusait" les éleveurs ovins de subir les conséquences de leurs propres pratiques pastorales : "surpâturage" et troupeaux sans surveillance. Moi-même (3), j'avais avancé ce type d'arguments et de critiques. Cependant, si certains éleveurs sont moins soigneux que d'autres, il ne faut pas généraliser, et le fait d'avoir pu en rencontrer et en côtoyer me conduit aujourd'hui à penser différemment. L'élevage ovin est une agriculture traditionnelle à part entière. La conduite du troupeau dans l'alpe est une pratique pluri-séculaire qui a toujours imposé de lutter contre certains prédateurs comme le loup. Ainsi lorsque ce type de prédateur revient, l'exploitant se trouve forcément démuni. »

« On entend souvent dire que le problème du loup est secondaire et que, de toute manière, il permet de remettre en question l'économie de l'élevage ovin. Poussant vers la sortie les éleveurs de

montagne, nous ne nous rendons pas compte que nous favorisons l'abandon des milieux naturels sans vraiment en mesurer les conséquences. Il existe une mauvaise conception de l'écologie qui est de croire que le retour du milieu naturel à l'état sauvage est sain alors qu'en fait cela fait des millénaires que l'homme exploite son milieu. Les excès de la société moderne en terme d'aménagement de l'environnement nous ont-ils déboussolés au point de croire qu'il est préférable de favoriser le loup contre le pastoralisme, alors que les infrastructures de transport les plus modernes existent au cœur des Alpes ? ou que les domaines skiables à la rentabilité plus que douteuses sont largement financés par l'argent public ? »

Sa conclusion ? : « Lorsque l'élevage ovin aura disparu et que la population d'ongulés aura fortement diminué, le loup devra toujours se nourrir. Rien ne l'empêchera alors de s'attaquer en meute aux bovins, caprins et équidés comme il le fait ailleurs dans le monde. »

Quelques années plus tôt encore (1996), toujours dans ces colonnes, c'est Philippe Mouterde (au nom des Amis des Villards) qui avertissait : « Nous allons bientôt nous trouver aux Villards dans une situation des contes du siècle dernier. Les loups ne vont pas tarder à faire leur apparition, au réel et plus seulement pour le petit chaperon rouge. » (4) Pointant du doigt l'enfrichement de la vallée (« Les Villards ne sont plus reconnaissables. (...) Petit à petit on ne fauche plus que le milieu des prés à cause des rejets », etc.) il concluait : « Pourra-t-on dans cinquante ans, l'hiver, aller d'un village à l'autre en toute sécurité ? C'est la question que nous devons nous poser avant qu'il ne soit trop tard. »

Mais la question de l'enfrichement, maintes fois posée (par ceux qu'on nommerait aujourd'hui des lanceurs d'alerte...), ne recevra jamais vraiment de réponse concrète.

Et nous voilà aujourd'hui...

Pourquoi cette inertie ? Par incrédulité ? Sans doute. Parce que c'était l'Association des Villarins et des amis de la vallée des Villards qui portait ce débat ? Certainement aussi, cette association étant à l'époque (et encore aujourd'hui...) désignée comme une association de « bazans » (qualificatif méprisant aux Villards). Par manque de solidarité et d'organisation entre éleveurs ? Également. Par absence de volonté politique enfin ? Probablement, tant il est plus gratifiant de développer le tourisme que de déboiser (ou de curer régulièrement le lit du Glandon, autre problème récurrent non traité...).

Et quand quelques-uns prennent enfin le problème à bras le corps en créant des AFP, l'une est mise à mort (presque) avant que d'exister, et l'autre est le siège de querelles byzantines qui entravent son action. Alors...

(1) La France agricole, 12 juin 2015 (propos recueillis par Marie-France Malterre). Laurent Garde est l'auteur du livre intitulé : « Le grand retour des loups dans nos paysages et nos imaginaires » paru en mars 2015 aux Éditions Le Dauphiné libéré (50 p.).

(2) Nicolas Revol : « La présence du loup : une écologie sans principe de précaution » (Le Petit Villarin numéro 129, septembre 2004).

(3) Le Petit Villarin numéro 129, décembre 1998.

(4) Philippe Mouterde : « Bientôt les loups ! » (Le Petit Villarin numéro 98, décembre 1996).

## L'AFP : une arme contre le loup ?

La direction de l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) a demandé aux deux communes villarines une subvention de 6 800 euros pour équilibrer le budget 2015 dans lequel a été prise en compte une dette de 4 253 euros. Comme les deux communes seraient sur le point de récupérer (dans des proportions qui restent à discuter entre elles) une subvention du conseil général qui était en souffrance depuis plusieurs mois (10 701 euros), le règlement de cette dette est acquis.

Reste maintenant la question : comment faire pour financer cette AFP (qui l'était autrefois par la CCVG) afin que des travaux de débroussaillage et de déboisement soient entrepris ? Plusieurs pistes sont envisagées par les deux communes pour fixer une clé de répartition des subventions de fonctionnement (recettes et dépenses) qui seront attribuées à l'AFP, cette clé pouvant correspondre à la superficie occupée par l'AFPI sur chacun des territoires, ou à la répartition habituelle (1/3 pour Saint-Alban et 2/3 pour Saint-Colomban). Dans l'esprit des élus villarins il ne faut pas que cette association disparaisse.

D'autant que suite aux attaques subies

fin mai par le troupeau de Françoise Darves-Blanc, elle apparaît de manière évidente comme la structure adéquate pour lutter contre les déprédations du loup (lire pages 10 et 11).

Un responsable de la DDT, qui s'est rendu sur place pour constater la réalité de ces attaques, a aussi constaté « l'état d'inexploitation des terres de la commune ». Selon lui, « le loup est roi chez vous. » Et l'AFP pourrait-être la réponse à la question : comment sort-on d'un enfrichement qui conduit à faciliter la tâche du loup ? Aujourd'hui, cette association trouve sa complète justification dans l'entretien d'une vallée jugée beaucoup trop fermée.

Et les besoins d'entretien sont urgents car la situation continue de s'aggraver. Cette année par exemple, Chantal Pacton a réduit son troupeau à quelque 18 génisses (plus de vaches laitières) qui monteront probablement directement dans la combe du Merlet sans pâturer les prés que l'AFP gère autour des villages (Lachenal, Bessay, Planchamp).

Des cas de figures semblables peuvent être aisément relevés à Saint-Colomban aussi où la création d'une AFP pourrait être salutaire.

## ■ BRÈVES

➔ **AFPI.** Dans un document daté d'avril 2015, Noëlle Noël, présidente de l'AFP intercommunale, revient sur « les assertions équivoques de l'ex-président » (lire *Le Petit Villarin* numéro 171, mars 2015) en donnant une nouvelle fois sa version sur l'origine de la dette et de l'état des finances de l'AFPI : en résumant ses arguments, tout serait de la faute de l'ancienne direction de l'AFP, ce que réfute naturellement celle-ci qui renvoie cette responsabilité sur la nouvelle direction... Mais dans le fond, aujourd'hui, ce débat est dépassé puisque cette dette est en voie de règlement. Le texte de Noëlle Noël se termine en indiquant que (sans que l'on comprenne qui est visé) : « (...) à la suite d'initiatives inopportunes prises sans aucune concertation avec le conseil syndical », l'AFPI « collectivité ayant l'autonomie juridique, est responsable en la personne de la présidente devant l'autorité de tutelle, M. le Préfet. De par ses attributions statutaires, elle gère avec le conseil syndical l'ensemble des actions à mener au sein de cette association de propriétaires. Toute intervention étant susceptible d'engager la responsabilité de l'AFPI, quiconque est saisi d'une doléance ou bien confronté à une situation difficile, a l'obligation au minimum, d'une

concertation avec la présidente qui requerra, selon la nature du dossier, l'aval du conseil syndical. Toute initiative prise en dehors de ce cadre n'engagera que la responsabilité de son auteur et s'inscrira en non valeur vis à vis de l'AFPI. »

➔ **AFPI (bis).** Répondant à Gilbert Pautasso, adjoint au maire de Saint-Colomban, qui se demandait (lire *Le Petit Villarin* numéro 171, mars 2015) pourquoi il fallait que la commune de Saint-Colomban subventionne l'AFPI alors que le périmètre de cette association n'est quasiment que sur Saint-Alban, Christiane Quézel-Yoyon, membre du conseil syndical de l'AFPI, rappelle que « les deux communes, qui ont repris au 1<sup>er</sup> janvier 2014 la compétence agriculture de l'ex-CCVG, en ont conservé les engagements comme les prérogatives, notamment : égalité de représentation au conseil syndical, même si l'étendue de l'AFPI sur Saint-Colomban est moindre que sur Saint-Alban ; égalité en nombre d'exploitants sur chaque commune, chaque preneur à bail ayant validé son lot à la signature des baux en janvier 2004 ; attribution des subventions convenue d'un commun accord : "l'AFPI devra désormais s'adresser aux deux communes" ».

➔ **FÊTE DU COL.** Les éleveurs de Saint-Colomban continuent à bouder la fête du col qui se tiendra les 22 et 23 août prochains. (L'un d'eux devrait participer à celle de Saint-Jean-d'Arves qui se déroule le même jour et qui organise un concours.) C'est ce que deux d'entre eux sont allés dire au comité de pilotage (qui prépare et coordonne ces deux jours) réuni le 19 juin, une réunion à laquelle ils étaient invités pour donner leur point de vue sur leur participation à cette manifestation consacrée au pastoralisme. Visée par leur mauvaise humeur, la municipalité de Saint-Colomban qui ne « fait rien pour eux » comme l'a exprimé Adrien Maurino dans un article publié dans ces colonnes en mars dernier. Unanimes, les éleveurs de Saint-Colomban estiment qu'une manifestation à caractère agricole c'est peut-être utile mais que les soutenir concrètement dans leur travail quotidien c'est mieux. Et de rappeler que par le passé cette profession a été aidée, quand des bergeries se sont construites par exemple : aides foncières pour celle de Robert Bozon (Lachal), route du haut du Martinan pour celle de Jean-Baptiste Favre-Bonté, terrassement pour le GAEC de la fia, etc. Il y a quelques années, Adrien Maurino demandait que le chemin du Tépéy soit « aménagé » pour faciliter l'accès de ses engins agricoles mécanisés dans cette combe. Ce projet, un temps étudié par la mairie, avait été finalement abandonné après qu'une pétition s'y oppose. Même refus, récent, pour une demande d'aide pour l'enlèvement de fumier (ancien et de cet hiver) afin de commencer la construction d'une fumière. A ce degré d'incompréhension, il faudrait peut-être que la commission communale « agriculture et forêt » se réunisse et prenne la mesure des problèmes qui sont posés à une activité essentielle aux Villards. A condition toutefois que les éleveurs s'expriment sur ce dont ils ont besoin.

SAINT-ALBAN

Séance du 27 mars 2015

Absente, excusée : Gilberte Girard.

Après que le compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 mars 2015 ait été adopté, MM. Didier Cornevin et Jean-Philippe Doyon, agents de l'ONF, ont présenté au conseil municipal le plan d'aménagement forestier (PAF) 2015-2034 de la forêt communale de Saint-Alban.

Cette forêt comprend deux secteurs : Le Nant, à l'adret, et Miolan, à l'ubac, pour une surface totale de 225 hectares (93 % de bois dont seulement 53 % exploitables).

Ce plan est un guide de gestion (outil technique et réglementaire) qui permet, d'une part, l'élaboration d'un programme d'actions annuelles (coupes, travaux) et, d'autre part, la surveillance du domaine (foncier, limites).

Le PAF comprend trois parties : l'état des lieux et le bilan du plan précédent, les propositions de gestion, le bilan des actions.

État des lieux

- La forêt du Nant couvre 195

hectares. Elle se compose de 4 parcelles inaccessibles ; de parcelles en versant nord où se trouvent de gros épicéas et aussi beaucoup d'herbe (humidité) ; de parcelles à l'adret (en pente raide sur le bas) qui connaissent des soucis de pourriture du bois (épicéas attaqués par un champignon – le fomes) ; de parcelles sur la croupe, milieu très sec, orienté sud-sud-est, envahi par l'herbe, composé de vieux arbres, où les semis ont du mal à se développer.

Classée en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1 (comme pratiquement tout le nord de Belledonne), la forêt du Nant est touchée par un problème de régénération et par un problème sanitaire sur les épicéas (le fomes et le bostryche).

- La forêt de Miolan (30 hectares) se compose de la parcelle O, au nord, très riche avec beaucoup de beaux sapins et peu de pourriture ; de la parcelle Q qui présente un peuplement immense mais source d'inquiétude car le bois se perd du fait de la difficulté d'accès ; de la parcelle P, aux faibles potentialités ; de la parcelle R, d'une grande richesse écologique mais composée de bois de qualité médiocre ; et enfin de la parcelle S, récemment exploitée, qui présente un faible capital sur pied.

Propositions de gestion

Pour orienter le choix de gestion, il est nécessaire de se demander à quoi sert la forêt. Elle assure quatre grands rôles :

- ➔ production ligneuse. Le PAF des vingt dernières années prévoyait l'exploitation de 8 hectares. Ce sont en fait 3,3 ha qui ont été gérés. Le capital sur pied, de 200 m<sup>3</sup> à l'hectare, est relativement faible avec une proportion de gros bois de 38 %. Concernant les 20 ans à venir, l'ONF prévoit 6 coupes pour un volume total exploité de 5 300 m<sup>3</sup>. La desserte de la forêt du Nant (la piste existante) est suffisante. Pour la forêt du Mont : le constat actuel met en évidence tout un pan enclavé, peu accessible, et près de 130 hectares de terrains communaux boisés non gérés. La création d'une desserte accessible non seulement aux grumiers mais aussi aux ayants droit ainsi qu'aux activités pastorales serait la solution pour désenclaver ce secteur.

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a donné son accord pour entamer le processus d'études et de recherche de subventions, et pour établir une concertation avec les autres communes concernées par le projet.

Néanmoins, la municipalité s'interroge sur certains aspects

du projet de desserte :

- financement et trésorerie : possibilité d'obtenir des subventions ? à quel taux ? possibilité de versements anticipés ? Les intervenants ONF assurent que les financements Feader pourraient être versés en plusieurs fois, en fonction des tranches de travaux achevées ;
- impact du projet sur la chasse et notamment sur le coût de location du lot domanial : le projet de desserte présenté s'avère totalement indépendant de la location du lot de chasse qui n'est pas géré directement par l'ONF.
- ouverture de la desserte au public : crainte d'une fréquentation anarchique (engins motorisés de toutes sortes). Dans le contexte de projets de desserte financés par le Feader, les pistes sont soumises à une réglementation de circulation.
- ➔ fonction écologique. Le PAF prévoit de laisser la parcelle R (forêt du Mont) à l'état pur, en évolution naturelle afin de préserver la biodiversité et faire de cette parcelle un îlot de sénescence. Aucune intervention à très long terme.
- ➔ fonction sociale. L'exploitation de la forêt se fait dans le respect des périmètres de protection des sources et en concertation avec la société de chasse qui doit adapter son

plan de chasse au cheptel.

- ➔ protection contre les risques naturels. L'enjeu est faible et concerne uniquement l'érosion de surface.

Bilan des actions

En conclusion, la forêt du Nant est une forêt vieillissante qui connaît un grave problème de régénération avec une proportion importante d'épicéas attaqués par un champignon et la pourriture. La forêt de Miolan, si elle était desservie, offrirait une valorisation du foncier et permettrait la vente annuelle d'environ 265 m<sup>3</sup> de bois.

Tenant compte des recettes de la vente de bois et, principalement, des subventions versées pour la création de la piste, le montant des recettes globales serait en moyenne de 15 700 euros par an.

Les dépenses globales (travaux sylvicoles, desserte, frais de garde, contributions à l'hectare) seraient d'un ordre moyen de 21 300 euros par an. Ce qui laisserait à la commune un déficit de 5 600 euros par an à mettre en regard de l'intérêt de l'entretien du patrimoine naturel.

Suite à cet exposé, le conseil municipal demande un temps de réflexion et le report du vote du PAF à la prochaine réunion du conseil. Les documents de travail des agents ONF seront transmis aux conseillers municipaux.

Séance du 3 avril 2015

Tous les conseillers présents. A propos du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2015, il est précisé que les calculs sur les bilans moyens de l'exploitation forestière présentés par les agents de l'Office national des forêts (ONF) dans leur exposé sont établis sur l'exploitation des bois communaux gérés par l'ONF. Ce compte rendu est adopté par 6 voix pour et 1 abstention (Gilberte Girard, absente à cette réunion).

1 – Piste du Merlet

Jacqueline Dupenloup présente au conseil municipal le mémoire en défense qu'elle entend déposer auprès du tribunal administratif de Grenoble suite à la requête en recours déposée auprès de ce tribunal par Maurice Darves-Bornoz contre l'arrêté du 4 décembre 2014 réglementant la circulation dans la combe du Merlet. Le conseil municipal autorise (6 voix pour et 1 abstention : Gilberte Girard) le maire à ester en justice pour défendre la commune de Saint-Alban contre cette requête.

2 – Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal reconduit (6 voix pour et 1 abstention : Jean

Bijasson) les taux communaux d'imposition 2014 (inchangés depuis 2007) soit : taxe d'habitation : 0,42 % ; taxe sur le foncier bâti : 36,88 % ; taxe sur le foncier non bâti : 4,2 %.

3 – Comptes administratifs et de gestion 2014

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs (6 voix pour, le maire ne participe à ce vote) et les comptes de gestion établis par le percepteur (7 voix pour) des budgets de la commune, de la chaufferie au bois, du commerce (*Le Triandou*) et du CCAS (*lire ci-contre*).

4 – Vote des budgets primitifs 2015

Le conseil municipal adopte (unanimité) les budgets primitifs 2015 de la commune, de la chaufferie au bois, du commerce (*Le Triandou*) et du CCAS (*lire ci-contre*).

5 – Questions diverses

- Le Secours catholique remercie le conseil municipal pour l'octroi d'une subvention.
- Le conseil est informé du courrier de l'Association des Villarins et des amis de la vallée des Villards au Président de la République pour interpeller ce dernier sur la situation délicate des communes villarines suite à la mise en place de la nouvelle communauté de communes du

canton de La Chambre (4C).

- Jacqueline Dupenloup évoque la réunion en sous-préfecture des 3 maires de l'ex-CCVG, en compagnie du préfet, M. Éric Jalon, et du sénateur Michel Bouvard. Les représentants de l'État proposent la création d'un sivism à 3 communes.

- Le Syndicat du pays de Maurienne appelle la population à une manifestation le jeudi 9 avril à 15 h 30 à Aiton pour l'interdiction de circulation des camions les plus polluants dans les vallées alpines et la mise en service immédiate de l'autoroute ferroviaire alpine.

- Le conseil municipal alloue (6 voix pour et 1 abstention : Patricia Valcke) une subvention de 600 euros à la commune organisatrice des deuxièmes états généraux de la montagne fixés au samedi 22 août 2015 au col du Glandon, dans le prolongement de l'initiative 2014 des 6 maires (vallées des Villards et des Arves, Vaujany et Allemont) « Le pastoralisme et le loup dans l'arc alpin ».

La parole est ensuite donnée au public. La discussion s'engage alors sur la problématique du loup ; sur le budget et les compétences du Siviv ; sur les projets de réhabilitation du gîte d'étape ; sur l'avenir de la 4C.

BUDGET 2015

SAINT-ALBAN

Un budget voté en excédent

Le compte administratif (CA) 2014 du budget communal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 258 893,36 € (760 450,65 € de recettes pour 501 557,29 € de dépenses) et un excédent d'investissement de 243 063,69 € (637 036,27 € de recettes pour 393 972,58 € de dépenses). En investissement, les reports de 2012 et 2013 (soit 416 879,71 €) ont été absorbés en totalité. Et le déficit de cette section au 31 décembre 2014 est ramené à 78 464,67 €.

Le CA de la chaufferie s'établit en fonctionnement à 62 207,03 € de recettes pour 54 462,52 € de dépenses, et, en investissement, à 30 683,51 € de recettes pour 4 758,89 € de dépenses. Le CA du commerce (*Le Triandou*) dégage en fonctionnement 6 858,46 € de recettes pour 8 601,78 € de dépenses, et, en investissement, à 8 114,83 € de recettes pour 4 238,04 € de dépenses. Le CA du CCAS s'établit à 4 320 euros de recettes (dont un don de 120 euros) pour 4 293,42 € de dépenses.

Le budget primitif 2015 de la commune a été détaillé par Nicole Roche le 3 avril en conseil municipal. Il s'équilibre en recettes et dépenses à 931 961,39 € en fonctionnement et prévoit un excédent d'investissement de 119 475,39 € (552 310,23 € de recettes pour 432 834,84 € de dépenses).

En fonctionnement on compte les charges à caractère général (345 498,78 €, 37,1 % des dépenses totales) dont 157 098,78 € budgétisés pour la part d'annuité d'emprunts revenant à Saint-Alban (dettes de la CCGV), la participation au fonctionnement de l'école, de la déchetterie, en 2015, et le solde dû à la 4 C pour 2013 et 2014 (20 596,50 €).

On y trouve également 28 000 euros pour le déneigement et le nettoyage des locaux communaux, 15 000 euros pour l'entretien des bâtiments communaux, 33 000 euros pour l'entretien des bois, forêts et pistes forestières, 6 000 euros pour la maintenance y compris le nettoyage des décanteurs (reprise en 2014), et 25 000 euros pour l'entretien des voies et réseaux. Rentrent aussi dans ce chapitre : des fournitures diverses, carburant, téléphonie, frais postaux, assurances... Les dépenses de personnel (salaires et charges) avec deux employés à temps plein et un emploi saisonnier en juillet et août s'élèvent à 77 060 euros (8,3 % des dépenses totales). Les autres charges de gestion courante (135 153,69 €, 14,5 %) comprennent les cotisations au SDIS (7 335,66 €), au Sirtomm (16 889 euros), au Siviv (40 867 euros), une subvention à l'office de tourisme et aux associations (17 800 euros), et les indemnités des élus (sans augmentation, mais versement 2014 à régulariser) : 15 800 euros. L'intérêt de la dette est de 12 044,47 €. Ce budget permet un virement de 276 899,75 € en recettes de la section investissement.

Lire la suite page 13

**HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE**  
Qualité et Accueil  
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales  
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél. 04 79 56 25 33

**RENAULT MINUTE ETS ARLAUD**  
Vente de véhicules Neufs et Occasions  
Entretien toutes marques  
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage  
Assistance dépannage 24h/24  
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines  
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

**Comptes rendus des conseils  
Saint-Alban**

Suite de la page 12

Séance du  
7 mai 2015

Absents : Jean Bijasson et Nicole Roche qui ont donné procuration, respectivement, à Daniel Quézel-Ambrunaz et Jacqueline Dupenloup.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 3 avril 2015.

**1 – Régie de recettes et d'avances.**

La délibération sur la régie de recettes et d'avances adoptée le 13 février 2015 contenait une formulation non conforme. Une nouvelle délibération est prise décidant la création de cette régie, en fixant le montant

maximal de l'avance à consentir au régisseur à 400 euros et le montant maximal de l'encaissement à 700 euros, et nommant régisseur titulaire de cette régie Chantal Frasse-Sombet (régisseur suppléant : Johnny Unger).

**2 – Plan d'aménagement forestier**

Rappel est fait par Jacqueline Dupenloup de la note de présentation du plan d'aménagement de la forêt communale de Saint-Alban établie par l'ONF pour la période 2015-2034 présenté le 27 mars 2015, et rapportées dans le compte rendu de cette réunion. Le débat du conseil municipal porte particulièrement sur le projet de desserte entre le Le Mont et Le Villaret (problème de

l'impact visuel ; option éventuelle où la piste, au départ de Sainte-Marie-de-Cuines, s'arrêterait au-dessus du Bouchet sans circulation en boucle ; coût de création et d'entretien des dessertes forestières ; leur place dans l'aménagement du territoire) ; sur l'intérêt d'intégrer les parcelles communales boisées à la forêt communale relevant du régime forestier ; sur la pertinence de l'exploitation de la forêt de Miolan, celle du Nant se régénérant très difficilement...

Finalement, le conseil municipal approuve (5 voix pour et 2 abstentions : Gilberte Girard et Patricia Valcke) la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'action associé.

**3 – Intercommunalité**

Jacqueline Dupenloup fait le compte rendu de la réunion du 13 avril dernier animée par l'Asadac (historique du district, de la CCVG, de la 4C et listing des biens).

Le presbytère de Saint-Alban ainsi que l'ancienne école du Premier-Villard (dont les emprunts avaient été contractés par la CCVG) appartiennent à la commune de Saint-Alban. L'école, les constructions de La Perrière et le bâtiment d'accueil du front de neige appartiennent actuellement à la 4C et il est nécessaire pour ces biens de réaliser un acte de cession.

Concernant les constructions de La Perrière, le bâtiment d'accueil, la Maison du tourisme et le local des pompiers, l'Asadac travaille sur la rédaction de conventions (actes administratifs) en vue de la répartition des charges entre les deux communes des Villards.

Suite à cet expose, le conseil décide :

- ➔ pour la Maison du tourisme : élaboration d'une convention avec Saint-Colomban pour l'exercice 2015, dans les conditions définies par le groupe de travail composé d'élus des deux communes, réuni le 23 avril, soit : participation au budget général de l'OT (personnels, animations, etc.) au pourcentage de lits touristiques sur Saint-Alban ; participation pour 1/3 aux charges d'électricité et de ménage pour l'étage OT-bibliothèque et au remboursement des emprunts consacrés à la rénovation de l'OT ; inscription dans le texte de la délibération de la mention suivante « le conseil municipal rappelle fermement sa délibération du 18 juillet 2014 à laquelle étaient joints les statuts d'un syndicat intercommunal de la vallée des Villards ».
- ➔ pour la voirie : demande de l'élaboration d'une convention avec Saint-Colomban stipulant la prise en charge, par la com-

mune de Saint-Alban, de 25 % d'un équivalent temps plein d'un adjoint technique territorial entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2015 ; décision de ne pas participer à hauteur de 25 % à l'achat d'une épaveuse ; nouveau rappel de la nécessité de créer un sivom entre les deux communes avant d'envisager de nouveaux investissements communs.

➔ pour les emprunts contractés entre 2008 et 2014 : participation pour 1/3 aux annuités concernant les emprunts contractés pour la construction du centre équestre situé à Sainte-Marie-de-Cuines ; participation au prorata des investissements réalisés dans chaque commune de la CCVG (soit 11,66 % pour Saint-Alban) pour les autres emprunts.

Le conseil municipal, prenant acte du fait que les 3 communes ont adopté des positions différentes sur ce point, sollicite l'arbitrage du préfet.

**4 – Recrutement**

Le conseil est informé de la nécessité de recruter un agent technique saisonnier du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août pour faire face à l'accroissement d'activité (déboursoillage et fleurissement) et remplacer le personnel en congés annuels (20 heures hebdomadaires dans la mesure où une convention serait signée avec Saint-Colomban sur la mise à disposition de 25 % d'un employé technique du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre). Le conseil se prononce sur deux propositions :

- un agent recruté pour deux mois : 4 voix pour, 1 voix contre (Patricia Valcke) et 2 abstentions (Daniel Quézel-Ambrunaz et Jean Bijasson)
- deux agents recrutés pour un mois : 1 voix pour (Patricia Valcke), 4 voix contre (Jacqueline Dupenloup, Nicole Roche, Annie Bordas, Gilberte Girard), et 2 abstentions (Daniel Quézel-Ambrunaz et Jean Bijasson)

Le conseil municipal décide

donc le recrutement d'un agent technique pour deux mois (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, 20 heures hebdomadaires).

**5 – Travaux**

Daniel Quézel-Ambrunaz fait le point des travaux (marchés inférieurs à 15 000 euros) :

- réalisation de murs au Frêne (Nardin, 12 557 euros) et au Mollard (Jamen, 9 141 euros) ;
- engagement de M. Jacquinot, géomètre, pour des relevés au Bessay, au Chef-Lieu, au Pied des Voûtes (terrains situés dans l'emprise de la STEP) et Derrière l'église (pour la pose des CDE et échange de terrain) ;
- pose de résistances dans les chéneaux du toit de la mairie (afin d'éviter la formation dangereuse de glaçons l'hiver), par l'établissement Dompnier ;
- achat de matériel d'incendie (pour les différentes armoires des hameaux). Déjà livré par la société SICLI (1 364 euros) ;
- acquisition d'un convoyeur-souffleur pour la chaufferie bois (8 496 euros) ;
- réparation commandée de la chambre de vannes du Premier-Villard et réparations effectuées des conduites endommagées de la combe du Bessay (Chianale).

**6 – Bâtiment mairie-gîte**

Trois propositions financières sont parvenues pour la réalisation d'un diagnostic sur la structure du bâtiment de la mairie. La proposition de Secoba (4 000 euros) qui a travaillé précédemment sur le café du Merlet paraît la plus en phase avec la demande, toutefois il est convenu d'interroger rapidement cette société sur ce que pourraient représenter financièrement les sondages des planchers.

**7 – Parc naturel régional**

Une rencontre entre le Sivav, Espace Belledonne et les deux communes des Villards (adosées aux deux organismes) a eu lieu le 7 mai à Saint-Alban afin de jeter les bases d'un travail en commun (lire page 9).

Lire la suite page 14

**Le budget de Saint-Alban**

Suite de la page 12

Les recettes de fonctionnement proviennent des impôts locaux (110 909 euros, 11,9 % du total des recettes), des dotations de l'État et du département (estimés à 168 000 euros, 18 %), de revenus divers qui proviennent de la vente de l'eau, de bois, de loyers d'appartements (76 797 euros), de l'attribution de compensation versés par la 4C (427 382 euros, 45,9 %), et de l'affectation du résultat disponible de l'exercice (119 475,39 euros).

En investissement, la commune a prévu 35 000 euros pour les frais d'études sur la réhabilitation et la mise en accessibilité des bâtiments du Chef-Lieu, la révision du PLU, la piste forestière du Mont au Villaret ; l'achat de 2 défibrillateurs (5 000 euros) ; des installations de voirie (93 000 euros, comprenant la réfection de murs de soutènement au Frêne et au Mollard, et l'aménagement de l'accès au bas du Bessay) ; la réhabilitation de la chambre des vannes au Premier-Villard (12 000 euros) ; des régularisations foncières (20 000 euros) ; la remise en état des armoires incendie (7 623,98 €). Total de ces engagements : 153 123,98 €.

A cela s'ajoutent : le paiement de travaux en cours (62 634,72 €, station d'épuration du Pied des Voûtes et installation des conteneurs semi-enterrés) ; le capital de la dette (48 343,42 €) ; 25 000 euros de dépenses imprévues ; le remboursement au conseil général de 30 268,05 € pour l'aménagement en 2012 du carrefour du Planchamp (convention d'avril 2012) ; etc.

Les recettes de cette section sont constituées du fonds de compensation de TVA pour les travaux du cimetière et de la station d'assainissement (95 440,73€), de l'affectation obligatoire du résultat de l'exercice 2014, qui doit compenser le déficit d'investissement de l'année, et les restes à réaliser (139 417, 98 €), des amortissements de la commune, d'une subvention d'investissement (14 013,41 €) et du virement prévisionnel de la section de fonctionnement (276 899,75 €).

Le budget primitif 2015 de la chaufferie au bois s'équilibre en recettes et dépenses à 53 628,87 € en fonctionnement et prévoit un excédent d'investissement de 43 273,74 € (55 273,74 € de recettes et 12 000 euros de dépenses). Ce budget prévoit en dépenses de fonctionnement des charges à caractère général (entretien et réparation de la chaudière, maintenance, résiliation d'un contrat d'entretien) et les dotations aux amortissements (1<sup>re</sup> année d'amortissement des biens en 2014). Les dépenses d'investissement concernent l'achat d'un convoyeur (gros aspirateur pour la chaufferie). Les recettes proviennent de la vente de produits finis (factures chaufferie).

Le budget primitif 2015 du commerce (Le Triandou) s'équilibre en recettes et dépenses à 9 919,93 € en fonctionnement et prévoit un excédent d'investissement de 41 498,23 € (64 610,77 € de recettes et 23 112,54 € de dépenses). Le poste de dotation aux amortissements est en baisse (les biens sont presque tous amortis). Il est prévu 11 000 euros pour des installations générales (cuisinière, machine à café, etc.) ainsi que pour l'aménagement de la terrasse.

Le budget primitif 2015 du CCAS s'équilibre en recettes et dépenses à 4 510,86 €.

**■ BRÈVE**

➔ **DÉMISSION A SAINT-ALBAN.** Élu conseillère municipale le 24 mars 2014 sur la liste conduite par Jacqueline Dupenloup, Patricia Valcke a démissionné de ses fonctions d'adjointe au maire de Saint-Alban. Elle était déléguée aux finances, à l'urbanisme, au tourisme, à l'agriculture et au pâturage, et à la maintenance du site Internet. Dans une lettre adressée au préfet, elle indique : « *Étant toujours en activité professionnelle, je n'ai pas su ou pu trouver ma place au sein d'une équipe composée en grande majorité de retraités. A ce jour, j'ai exercé les délégations qui m'ont été confiées qu'à de très rares occasions. Au fil du temps, faute d'échanges, les divergences de vues avec l'équipe municipale se creusent. (...) Estimant non correct de ma part de continuer à occuper cette fonction dans ces conditions, je vous présente ma démission du poste d'adjoint. Toutefois, je souhaite poursuivre mon engagement comme conseillère municipale au sein de la commune afin de respecter le choix des électeurs.* » Patricia Valcke a précisé au Petit Villarin : « *Ma démission est davantage due à un manque de communication et d'information au sein de l'équipe qu'à un manque de disponibilité lié à ma vie professionnelle, mon employeur me donnant un quota d'heures rémunérées pour exercer mon mandat.* »

**JD TRAVAUX CHARPENTE**  
JULIEN DONDA  
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE  
Le Martini  
73130  
SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél : 06.78.39.64.29  
julien.donda@wanadoo.fr



**Robert RICHARD**  
**TAXI JOUR ET NUIT**  
73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES  
Tél. 04 79 59 48 78  
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

**Laurent MARTIN-COCHER**  
Chauffage - Sanitaire -  
Climatisation  
Solaire - Énergies renouvelables  
Ventilation - Vmc  
Le Pont - 73130 St-Colomban  
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

**GAVARD FILS Sarl**  
Levage, Manutention, Location - Réparation -  
Vente - Matériel TP - Grues - Neufs et Occasions  
ZI la Mode - 01580 Ignorone  
Fax : 04 74 76 92 96  
**04 74 76 95 08** sarl.gavard@wanadoo.fr

Comptes rendus des conseils  
Saint-Alban

Suite de la page 13

Séance du  
29 mai 2015

Absente : Patricia Valcke.

Le compte rendu de la réunion du 7 mai 2015 est approuvé (5 voix pour et 1 abstention, Nicole Roche, absente à cette réunion).

1 – Subventions  
aux associations

Le conseil municipal décide d'attribuer 250 euros à La Villarine, 500 euros à Patrimoine et culture, 500 euros au Sou des écoles, 300 euros à l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards, 2 000 euros au Club des sports des Villards, 150 euros au Nautic club mauriennais, 50 euros à Régul'Matous et 9 euros à la banque alimentaire (0,10 € par habitant). Soit au total 3 759 euros. N'ont été examinées que les demandes de subvention accompagnées du bilan financier. Concernant l'association Régul'Matous, l'attribution d'une subvention de 50 euros vient en complément de la subvention votée par le conseil municipal le 13 mars 2015 (du même montant) en raison de la réalité de l'action de l'association pour la commune.

Ces subventions ont été allouées par 6 voix pour sauf abstention d'Annie Bordas pour la chorale La Villarine et Patrimoine et culture (membre de ces deux associations), et abstention de Daniel Quézel-Ambrunaz pour l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards (membre de l'association).

2 – AFPI

Dans un premier temps, le conseil municipal décide de verser la subvention votée par le conseil municipal le 18 décembre 2014 pour l'exercice 2015 (2 000 euros), puis d'abonder lors d'un prochain conseil municipal le compte de l'AFPI (en fonction de la répartition d'une subvention de 10 701 euros sur le point d'être récupérée par les deux communes) pour que cette dernière puisse effacer sa dette envers la chambre d'agriculture (lire page 11).

3 – Intercommunalité

• A propos des conventions à passer entre les communes membres de l'ex-CCVG, le conseil municipal est informé que pour la Maison du tourisme, les positions des conseils municipaux villarins sont identiques (pour l'exercice 2015 uniquement) mais que pour la voirie, le conseil municipal de Saint-Colomban n'a pas répondu favora-

blement à la demande de mise à disposition de Saint-Alban d'un agent territorial des services techniques sur la base de 25 % entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2015. Concernant les emprunts contractés entre 2008 et 2014, la position des deux communes des Villards est concordante mais elle n'est pas avec Sainte-Marie-de-Cuines.

• Une action symbolique est proposée par l'Association des maires ruraux de Savoie afin de protester contre la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) qui, notamment, prévoit pour janvier 2017 d'imposer un seuil minimal de 20 000 habitants pour une communauté de communes. Le conseil municipal retient le principe d'une telle action et proposera au conseil municipal de Saint-Colomban de s'y associer.

4 – Employé saisonnier

Considérant que le budget communal n'aura pas à supporter la mise à disposition d'un agent territorial des services techniques sur la base de 25 % entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2015, le conseil municipal décide que le recrutement d'un agent technique territorial saisonnier pour accroissement d'activités pour une durée consécutive de deux mois (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août) décidé le 7 mai dernier, se fera sur la base de 35 heures (et non 20 heures) hebdomadaires.

5 – Adhésions

Compte tenu des difficultés auxquelles la commune est parfois confrontée pour apporter une solution rapide et adaptée à un problème particulier d'ordre technique, juridique, financier, social, culturel, agricole..., ou tout simplement pour répondre à une question précise soulevée dans le cadre de la gestion communale, le conseil municipal décide d'adhérer à l'Asadac, à l'Association des maires ruraux de Savoie, au CAUE et la Société d'économie alpestre (6 voix pour), et à la Fédération des AFP de Savoie (5 voix pour et 1 abstention : Nicole Roche).

6 – Station d'épuration

• Afin de régulariser l'emprise foncière de la station du hameau du Pied des Voûtes, le conseil décide (4 voix pour, 2 abstentions (Jean Bijasson et Nicole Roche qui tient à rappeler que Maurice Darves-Bornoz, lorsqu'il était maire avait conditionné le prix de 1,50 € le m<sup>2</sup>, pour une parcelle comparable, à la non-division parcellaire de celle-ci) l'acquisition foncière d'une partie des parcelles D784 (pour 71 m<sup>2</sup>) et D785 (pour 154 m<sup>2</sup>) de Mau-

rice Darves-Bornoz, au tarif de 1,50 € le m<sup>2</sup>, les frais de cession étant à la charge de la commune. Par ailleurs le conseil municipal repousse à une prochaine réunion l'examen d'une demande de Maurice Darves-Bornoz qui propose d'acheter à la commune le talus situé sous son parking, en bordure de la placette, pour une surface de 51 m<sup>2</sup>.

• Des analyses du réseau d'assainissement ont été effectuées par le syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux. Le rapport indique qu'au Premier-Villard les résultats sont satisfaisants ; à la Combe Favre, ils sont mauvais car le temps de séjour des boues n'est pas suffisant et leur volume est trop important (il est préconisé 2 vidanges par an) ; enfin, au Pied des Voûtes, la station est jugée surdimensionnée pour le volume de boues constaté.

7 – Conteneurs semi-enterrés

Trois devis (entreprises Martoïa, Manno et Duverney TP) ont été retenus à l'examen pour les travaux d'implantation des conteneurs semi-enterrés (CSE). Le conseil décide de choisir le moins-disant (Martoïa). Il décide également l'achat de la parcelle E433, située en bordure de route, appartenant à M. Jean-Marc Faisan, pour une surface de 129 m<sup>2</sup> à 1.50 € le m<sup>2</sup> (pour le CSE du Premier-Villard), et d'échanger 12 m<sup>2</sup> entre les parcelles G1474 (commune) et G1473 (Éric Darves-Blanc, pour le CSE du Chef-Lieu). Le Planchamp ne peut être équipé en CSE (problème d'accès pour la collecte). Un ramassage spécifique coûterait selon le Sirtomm environ 6 000 euros par an. Une solution doit être trouvée pour maintenir un lieu de collecte au Planchamp.

8 – Questions diverses

• La société Cayrol, basée à Argentine, sollicite un rendez-vous pour une proposition d'aménagement hydroélectrique sur le Merlet. Rendez-vous à prendre pour information.

• Jean Bijasson suggère la mise en place d'un passage canadien sur la piste forestière du Replat. A voir avec l'ONF et les éleveurs si ce procédé est adapté aux ovins.

La parole est donnée au public. La discussion s'engage sur la source de revenus que pourrait amener une micro-centrale sur le Merlet, les subventions de l'AFPI, le fauchage du bord des routes, le coût des achats de terrain, les connexions des habitations du Pied des Voûtes au réseau des eaux usées, le projet d'aménagement du gîte d'étape, le fleurissement de la commune, le retour du minibus à usage des Villards (lire page 15), et le débroussaillage du chemin de la chapelle des Voûtes.

Séance du  
19 juin 2015

► AVERTISSEMENT. Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (29 juin 2015), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*. Il n'engage pas les élus car, sur la forme, il peut différer, dans la formulation des décisions prises ou des propos rapportés, du compte rendu qui sera approuvé ultérieurement par le conseil municipal.]

Absente, excusée : Annie Bordas (procuration à Jacqueline Dupenloup).

Le conseil municipal approuve (5 voix pour et 1 abstention : Patricia Valcke, absente à cette réunion) le compte rendu de la réunion du 29 mai 2015.

1 – Modifications budgétaires

Le conseil municipal approuve 2 décisions modificatives budgétaires qui seront réalisées à somme nulle, l'une de 3 000 euros, l'autre de 5 740 euros, et accepte de mettre en non valeur, au budget 2015, une somme de 18,08 €, le redevable n'étant plus titulaire d'un bail sur un terrain à la date de demande du recouvrement de cette somme.

2 – Plan local d'urbanisme

Loi ALUR impose aux collectivités locales ayant élaboré un plan local d'urbanisme (PLU) d'effectuer l'analyse des résultats et de délibérer sur l'opportunité de réviser ou non le PLU, au plus tard 9 ans après son approbation. La DDT et l'Asadac ont été consultés à ce sujet. Un intervenant de l'Asadac se déplacera pour un échange sur le sujet (le 10 ou du 17 juillet, date à confirmer par l'Asadac). Avant toute décision, le conseil décide d'attendre les résultats de cette entrevue.

3 – Cimetière

Sur le projet de règlement préalablement remis aux conseillers municipaux, il apparaît que quelques points devront être vérifiés sur place (dimensions des caveaux, des intervalles entre les tombes, hauteur des stèles, etc.). Le conseil municipal reporte donc son adoption.

4 – Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir) et des moyens

disponibles sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Ce plan n'est pas obligatoire mais fortement recommandé. Le Syndicat du pays de Maurienne (SPM) propose son soutien sous la forme d'un prestataire pouvant conduire des séances de travail pour l'aide à l'élaboration du PCS (4 073 euros la prestation, subventionnée à 73 %). Le conseil municipal, approuve le soutien du SPM et engage l'élaboration du PCS.

5 – Questions diverses

• Le conseil municipal fixe à 10 euros le prix de la carte d'afouage pour 2015. Cette carte peut-être attribuée à chaque habitant de la commune qui en fait la demande ;

• Les diverses régularisations foncières nécessaires pour la STEP et les conteneurs semi-enterrés (CSE) suivent leur cours. Pour la STEP : attente de réponse de Maurice Darves-Bornoz ; pour les CSE : processus de vente engagé avec M. Faisan (parcelle au Premier-Villard), création d'une nouvelle parcelle et d'un document d'arpentage en cours pour l'échange avec Éric Darves-Blanc.

• La commission sentiers s'est réunie le 11 juin en présence de représentants du Sivav, de l'ONF, de l'ACCA de Saint-Alban, de membres des commissions sentiers de Saint-Alban et de Saint-Colomban. Un plan des sentiers à entretenir a été présenté. Il y a nécessité de dégager et mettre en valeur la fontaine de Bon Mollard et le pont du Rivaud. Le Sivav a délégué à l'ONF l'entretien des sentiers sur les Villards. Le panneau de signalétique des randonnées cassé au bas de la combe du Merlet (près du pont sur la RD 927E) va être remplacé (devis en attente).

• Jacqueline Dupenloup fait le compte rendu de l'audience en préfecture sur la problématique loups (lire pages 10 et 11).

• Le projet de bulletin avec rubriques préfigurées sera envoyé aux conseillers municipaux pour avis et suggestions. Un premier devis (Sicolcopy) s'élève à 420 euros pour 185 exemplaires d'un 8 pages couleur, agrafées (à voir pour 200 exemplaires).

En fin de réunion la discussion s'engage avec le public : conventions avec Saint-Colomban (travail d'écriture en cours avec l'Asadac pour la Maison du tourisme) ; fermeture estivale de la mairie (avant-dernière semaine de juillet et deux semaines en août avec permanence du maire la semaine du 15 août) ; fumier déposé au Planchamp et au Premier-Villard (les éleveurs seront contactés par le maire).

**EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS**  
RHÔNE-ALPES/AUVERGNE  
TOUTS TRAVAUX D'ÉNERGIE, V.D., PUBLICS ET PRIVÉS  
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE  
Z.A. du Pré de Pâques  
73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS  
Tél. : 04 79 59 81 03  
Fax : 04 79 59 53 76  
Filiale d'EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS  
www.travauxpublics.eiffage.com

**PARET-GRIS Olivier**  
USINAGE DE PRÉCISION  
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE  
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses  
34130 VALERGUES  
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96  
sarparetgris@wanadoo.fr

**SARL JYL**  
Cycles, Motoculture  
Vente, réparation.  
251 Avenue Henri Falcoz  
73300 St. Jean de Maurienne  
Tél. 04 79 83 01 61  
Fax. 04 79 83 12 72  
e-mail : jyl73@free.fr

**SAVOIE ENCHÈRES**  
Maître Jacques LAFAY  
Commissaire Priseur Habilité  
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations  
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers  
Tableaux - Art Alpin  
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY  
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67  
http://www.savoie-encheres.fr

## SAINT-COLOMBAN

Séance du  
27 mars 2015

Absente : Angèle Martin-Cocher (procurator à Sandrine Ramos Camacho).

**1 – Comptes administratifs 2014**

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs (9 voix pour, le maire ne participant pas au vote) et les comptes de gestion (10 voix pour) de la commune, du service des gîtes et du CCAS (*lire ci-contre*).

**2 – Impôts locaux**

Le conseil décide de ne pas augmenter le taux des taxes d'habitation (0,01 %), du foncier bâti (50 %) et du foncier non bâti (0,17 %), ce qui, compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles, donnera un produit fiscal de 1,24 million d'euros.

**3 – Budget primitif 2015**

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2015 de la commune, du service des gîtes et du CCAS (*lire pages 15 et 16*).

**4 – Boulangerie**

Le conseil municipal entérine le choix de la commission chargée du suivi de ce dossier et retient la candidature de Mme Aurore Pollet (société La montagne chocolatée) pour tenir le commerce du Prin : dépôt de pain, boulangerie-pâtisserie, chocolaterie-confiserie, presse locale, épicerie, salon de thé, alimentation générale, petite restauration. Un bail commercial dérogatoire de 3 ans sera proposé (du 20 avril 2015 au 19 avril 2018) avec un loyer mensuel de 50 euros du 19 avril 2015 au 31 mars 2016, et de 250 euros HT au-delà.

**5 – Camping**

Le 4 novembre 2005, le conseil municipal avait décidé que la commune signerait un bail emphytéotique avec la société France Location. Ce bail n'a pas pu être enregistré au service de la publicité foncière comme il était prévu dans les clauses dudit bail. C'est pourquoi le conseil municipal adopte un nouveau de bail emphytéotique rédigé dans une forme administrative qui permettra son enregistrement.

**6 – Service technique**

Le conseil est informé des heures supplémentaires pour travaux effectués par les agents du service technique au titre du déneigement (du 15 novembre 2014 au 31 mars 2015)

et de l'avis favorable du comité technique paritaire (CTP) du centre de gestion de la fonction publique territoriale, sollicité sur le sujet, pour leur paiement.

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent de 25 heures par mois et par agent et s'effectue dans l'ordre des types d'heures supplémentaires suivants : heures de jour, heures de dimanche et jour férié, heures de nuit. Au-delà des 25 heures mensuelles indemnifiables, la collectivité décide de compenser les heures supplémentaires sous la forme de repos compensateurs majorés dans le même ordre des types d'heures supplémentaires précitées.

Anne-Karine Favre-Bonté rappelle l'engagement de la municipalité à payer les heures supplémentaires non soldées avant le transfert des agents de l'ex-CCVG à la commune de Saint-Colomban. Gilbert Pautasso précise que ces heures avaient été chiffrées pour répartir leur paiement entre les deux Villards. Pierre-Yves Bonnard explique que la collectivité ne peut pas payer de telles heures sans solliciter l'avis du CTP et que la municipalité n'a pas pris de position. Anne-Karine Favre-Bonté s'insurge sur les contraintes imposées par la collectivité aux agents du service technique, et indique qu'il est urgent d'organiser une réunion élus-agents. Elle déplore par ailleurs que les agents n'aient pas encore reçu une information complète sur la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire, pour le risque prévoyance, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Finalement le conseil municipal (unanime) institue, selon les modalités exposées ci-dessus, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires durant le déneigement 2014-2015.

**7 – Front de neige**

Suite aux accords passés entre les agriculteurs et la commune au moment de la réalisation des travaux du front de neige (2013), Pierre Martin-Cocher demande qu'on lui fournisse 11 tonnes de foin en compensation des pertes engendrées par ces travaux.

Invité à une réunion le 28 février, Pierre Martin-Cocher ne s'est pas déplacé. Anne-Karine Favre-Bonté précise que Pierre Martin-Cocher n'a plus de bêtes depuis 2013 ; l'attribution aujourd'hui de ce foin peut paraître équivoque ; mais est-ce à la municipalité d'aujourd'hui d'en décider compte tenu de l'engagement écrit de l'époque ?

Finalement le conseil municipal décide (5 voix pour, 3 abstentions : Anne-Karine Favre-Bonté, Pierre-Yves Bonnard et Angèle Martin-Cocher, et 3 voix contre : Philippe Martin-Cocher, Cédric Émieux et Sandrine Ramos Camacho) d'accepter la demande de Pierre Martin-Cocher. Par contre il rejette (unanimité) la demande récente du GAEC de la fia pour un achat de paille en dédommagement pour ces mêmes travaux.

**8 – Intercommunalité**

Le 16 janvier dernier le conseil municipal a décidé d'honorer la première échéance 2015 (février) de l'emprunt de la Banque postale contracté par la CCVG. Pierre-Yves Bonnard précise que les discussions pour la rétrocession des biens sont toujours en cours, et Gilbert Pautasso et Sandrine Ramos Camacho rappellent que le devenir des bâtiments sur le territoire de la commune de Saint-Colomban est incertain. Le conseil municipal refuse donc de régler les échéances de cet emprunt à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015.

**9 – Divers**

Le conseil municipal :

- est informé du classement « non prioritaire » par le Syndicat départemental d'électricité de la Savoie de la demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux secs à Lachenal ;
  - modifie les horaires d'ouverture de la déchetterie le samedi. A partir du 1<sup>er</sup> avril elle sera ouverte de 14 heures à 17 heures.
  - suite à une demande de lot de l'association « Millery demain » (organisation d'une chasse aux œufs), octroie un séjour à Saint-Colomban durant l'été 2015 ou la saison hiver 2015-2016.
- En fin de réunion, Anne-Karine Favre-Bonté demande où en est l'installation de la séparation dans les toilettes de l'école et qui se charge du panneau « Liberté, Égalité, Fraternité ». Réponse : la porte des toilettes sera livrée fin avril, et c'est la mairie de Saint-Alban qui se charge des devis pour l'inscription de la devise républicaine.

Puis Martine Ferroud intervient au sujet de la réparation du minibus (13 000 euros annoncés au précédent conseil municipal). Réponse : la franchise sera supportée par la 4C, les réparations prises en charge par l'assurance (*lire ci-contre*). Sur le budget, elle demande :

- les travaux d'entretien du matériel roulant (10 000 euros) sont-ils réalisés par un garage ou par les employés ? Réponse : les deux ;
  - que contiennent les frais de télécommunications (5 000 euros) ? Réponse : les charges de téléphone et d'Internet des différents sites de la commune ;
  - toutes les associations seront-elles subventionnées (35 000 euros inscrits au budget) ? Réponse : les associations devront solliciter également la commune de Saint-Alban.
- Toujours à propos du budget, Norbert Combet quant à lui demande :
- les 50 000 euros affectés en

## BUDGET 2015

## SAINT-COLOMBAN

Des ressources hypothéquées  
par les pénalités dues à la Satvac

Le budget primitif 2015 de la commune est le premier qui prend en compte le bouleversement qu'a apporté pour les communes villarinchines l'extension de la CCVG à toutes les communes du canton de La Chambre, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et mise en place tout au long de l'année dernière. Ce qui s'est traduit par la reprise des dettes de l'ex-CCVG (avec la commune de Saint-Alban) et de son personnel (commune de Saint-Colomban seule).

Ce budget a été adopté le 27 mars 2015 (*pour la discussion, lire page 16*). Il s'élève à 3 085 411 euros en fonctionnement et à 1 102 511 euros en investissement.

En fonctionnement, côté dépenses, on trouve les charges à caractère général (644 740 euros), les charges de personnel (329 500 euros contre 254 704 euros l'an passé après la reprise des employés de l'ex-CCVG par la commune, soit 15 % des dépenses réelles de fonctionnement), les charges financières (intérêts des emprunts, 275 000 euros), un virement pour les investissements de 326 711 euros, et des charges exceptionnelles (598 000 euros dont 490 000 euros de pénalités dues à la Satvac et 108 000 euros de subventions à l'office de tourisme). La très grande partie des recettes provient des impôts (1 240 064 euros, essentiellement impôt foncier sur les propriétés bâties), des attributions de compensation de la 4C (957 000 euros), de dotations générales de fonctionnement (292 531 euros), etc.

En investissement les dépenses sont fortement engagées par le remboursement du capital de la dette (480 000 euros inscrits) et la reprise du solde négatif 2014 (477 289 euros).

Cette section bénéficiera essentiellement du virement de la section de fonctionnement (326 711 euros), de reports (545 800 euros), d'une subvention d'équipement de 80 000 euros, et de quelque 509 800 euros en attente d'affectation... Si on totalise les dépenses que la commune doit couvrir par des ressources propres, et le montant de ces ressources propres (sans prendre en compte cette somme non affectée), il resterait quelque 100 000 euros de disponibles. C'est le montant qui a été inscrit (100 900 euros) pour des travaux (dont 20 000 euros pour les conteneurs semi-enterrés, et 15 000 euros pour la protection des sources).

Du coup aucun projet ne sera lancé cette année et des projets sont abandonnés comme l'enfouissement des réseaux secs (Lachenal), la fumière (pour laquelle des études ont été effectuées... et payées), etc. On devrait néanmoins terminer la grenouillère et la piste verte...

La dette de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2014 était de 5,3 millions d'euros dont 65 % correspondaient à des emprunts dits « toxiques », Compte tenu de la mise en place de la 4C et de la reprise des emprunts de l'ex-CCVG par la commune de Saint-Colomban, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la dette de la commune était de 7,6 millions d'euros.

Enfin, à noter que l'annuité de la dette (755 000 euros) et les pénalités inscrites pour la Satvac (490 000 euros, mais la Satvac en réclame plus du double, *lire pages 16, 18 et 19*) épongent complètement les recettes fiscales propres de la communes (1 240 000 euros) et représentent encore, si on prend en compte cette fois l'attribution de compensation, quelque 56 % des recettes communales.

dépenses imprévues de fonctionnement pourraient-ils financer le projet d'espace de ski de randonnée ? Réponse : le maire se dit favorable à cette affectation en cas de besoin.

- le coût des conteneurs semi-enterrés est-il celui inscrit au budget (20 000 euros). Réponse : oui ; ils correspondent au terrassement, le coût des bacs étant financé par le Sirtomm ;
- y a-t-il une compensation incluse dans les attributions de compensation versées par la 4C pour tenir compte du trans-

fert des emprunts ? Réponse : non puisque les charges d'emprunts ont été intégrées dans les charges transférées.

Enfin, il demande combien d'analyses d'eau sont effectuées par an et pourquoi celles du 18 août dernier étaient mauvaises ? Réponse : le fait que des paramètres analysés soient parfois au-dessus des seuils moyens, n'empêche pas l'eau d'être potable ; le nombre d'analyses reste à déterminer.

*Lire la suite page 16*

## ■ BRÈVE

➔ **ÉCOLE DES VILLARDS.** La prochaine rentrée scolaire se ferait avec un effectif stable malgré le départ annoncé d'une famille pour Cuines. Ce départ aurait pour conséquence le départ d'un enfant (en plus de celui qui a quitté l'école en cours d'année). Mais avec l'arrivée de 2 enfants, l'effectif serait le même que pour la rentrée 2014 avec 13 enfants (dont 2 saisonniers). Mais tout cela est bien précaire et les perspectives d'avenir sont sombres pour le maintien de l'école car aucun enfant est né en 2013, et 1 seul en 2014... L'inspecteur de Saint-Jean-de-Maurienne aurait indiqué « qu'il n'y avait pas de problème pour la rentrée 2015, avec le maintien de l'école. Après... Là haut ils vont se battre pour la garder mais s'ils tombent au dessous de 9... »

## ■ BRÈVE

➔ **MINIBUS.** « La sortie à Conflans ? Nous y sommes allés avec nos voitures en faisant du covoiturage » indique Martine Ferroud. « J'avais demandé le minibus à la 4C, il m'a été refusé car réservé par l'école de musique du canton de La Chambre. » Depuis cette demande et ce refus, d'autres demandes villarinchines ont été refusées, pour le même motif. Alerté par un groupe (« remonté ») qui lui aurait fait valoir que ce véhicule était nécessaire pour assurer la saison estivale aux Villards (club enfants par exemple), Christian Rochette, président de la 4C, aurait accepté de le mettre à disposition tout l'été... Ce minibus avait été acheté par le district. Quand la CCVG s'est transformée en 4C, il est devenu propriété de la 4C sans que personne aux Villards ne s'inquiète de son statut. Jusqu'au jour où, l'hiver dernier, il « est sorti » de la route au pont de Nantchenu. Inutilisable, repris et réparé par la 4C (il était correctement assuré), ce véhicule était depuis à Cuines.

## L'adoption des budgets a donné lieu à des discussions tendues

Le vote du budget a donné lieu à d'âpres discussions, comme si la commission des finances n'avait pas eu à connaître, et à discuter, en amont, le projet présenté au conseil municipal.

Extraits des échanges les plus significatifs (tirés du compte rendu de la réunion du 29 mars 2015) entendus au cours du débat

► **BUDGET PRINCIPAL** (adopté par 9 voix pour et 2 contre : Anne-Karine Favre-Bonté et Gilbert Pautasso).

Gilbert Pautasso et Emmanuel Bellot-Mauroz demandent si le paiement des heures supplémentaires effectuées par les employés du service technique pour le compte de la CCVG, avant qu'ils ne soient repris par la commune, a été pris en compte. Pierre-Yves Bonnavard répond que non. Gilbert Pautasso rappelle que les montants correspondants ont été calculés en accord avec Saint-Alban, et déplore qu'ils ne soient pas inscrits au budget. Pierre-Yves Bonnavard indique qu'il y a eu des discussions avec les agents concernés et qu'aucune décision n'a été prise. (NDLR : certaines de ces heures supplémentaires remonteraient à plusieurs années.)

Pour les pénalités dues à la Satvac (490 000 euros inscrits au budget), Gilbert Pautasso demande que le montant de 2 pénalités soit inscrit (2013-2014 et 2014-2015). Il s'insurge et affirme qu'il faut régler ces pénalités et respecter ce qui a été signé par la commune (NDLR : depuis Gilbert Pautasso a exprimé sur ce sujet une position plus nuancée, lire page 18). Pierre-Yves Bonnavard rappelle que des cabinets juridique et financier ont été mandatés par le conseil municipal pour éclaircir ce dossier.

Gilbert Pautasso demande ensuite ce qu'il en est de la part de Sainte-Marie-de-Cuines quant à l'emprunt contracté par l'ex-CCVG pour le centre équestre. Pierre-Yves Bonnavard indique, qu'au cours d'une réunion consacrée à ce sujet le 20 mars à la sous-préfecture, en présence des 3 maires des communes de l'ex-CCVG, de Marcel Malburet, de Christian Rochette, président de la 4C et Michel Bouvard, sénateur de Savoie, le préfet a suggéré la constitution d'un sivo à 3 communes.

Gilbert Pautasso rappelle également les discussions intercommunales pour une ventilation des emprunts de l'ex-CCVG en fonction des travaux réalisés dans chacune des communes membres. Le maire souligne que, sur ce point, pour aboutir, il faut que les 3 communes débattent de façon concordante. Ce n'est pas le cas.

A propos d'une question sur les véhicules acquis par l'ex-CCVG, le maire indique qu'ils sont aujourd'hui propriété de la 4C. Sandrine Ramos Camacho s'insurge de la volonté de la 4C de récupérer le minibus (lire page 15). Elle fait ensuite remarquer la baisse de 3 postes du budget liés au fonctionnement du service technique de la commune, et du poste subventions aux associations. Pierre-Yves Bonnavard explique qu'il est nécessaire de maîtriser et contrôler les dépenses sur l'ensemble des postes, et rappelle qu'en 2014, le club des sports a été la seule association subventionnée. Il précise que les associations à vocation intercommunale devront solliciter la participation financière de Saint-Alban.

Marcel Malburet et Philippe Martin-Cocher rappellent que le conseil avait décidé (21 novembre 2014) de

couper l'éclairage public la nuit. Cela nécessitant quelques investissements, ils proposent de couper un éclairage sur deux. Pierre-Yves Bonnavard et Emmanuel Bellot-Mauroz rappellent aussi les redevances coûteuses, habituellement prélevées sur la facturation des abonnés, que la commune verse à l'agence de l'eau.

Gilbert Pautasso et Anne-Karine Favre-Bonté demandent si la part de Saint-Alban (2014) sur les emprunts transférés à la commune a été inscrite. Réponse : non puisque la commune de Saint-Colomban n'est pas certaine de la récupérer.

Emmanuel Bellot-Mauroz demande que soient inscrits 2 000 euros supplémentaires pour divers travaux à l'école. Pour les financer, Sandrine Ramos Camacho, Patrick Martin-Fardon et Anne-Karine Favre-Bonté proposent de baisser de 20 % les indemnités des élus si c'est possible. Le maire explique que c'est possible et détaille les opérations d'équipement projetées notamment la mise en place des conteneurs semi-enterrés (20 000 euros, lire page 19). Philippe Martin-Cocher précise que pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, la commune mettra en place un service de ramassage.

Gilbert Pautasso insiste pour intégrer en recettes d'investissement la part de Saint-Alban correspondant aux échéances 2014 des emprunts transférés. Anne-Karine Favre-Bonté, qui s'insurge d'apprendre que la recette en question n'est pas inscrite au budget, est d'accord avec cette demande. Emmanuel Bellot-Mauroz est d'accord pour inscrire et réclamer ces sommes à Saint-Alban. Pour Philippe Martin-Cocher, il est nécessaire de voter le budget aujourd'hui, une décision modificative pouvant le corriger en cours d'exercice si besoin. Cédric Émieux opte pour la réclamation des sommes dues à Saint-Alban sans pour autant modifier le budget présenté. Il expose par ailleurs la nécessité de faire un choix, en investissement, entre l'espace de ski de randonnée ou les conteneurs semi-enterrés ; Sandrine Ramos Camacho suggère de donner la priorité aux conteneurs. Arnaud Jansen également, qui est favorable pour réclamer les sommes à Saint-Alban même si elle n'en règle qu'une partie. Patrick Martin-Fardon et Marcel Malburet sont favorables à la réclamation des sommes sans pour autant les inscrire au budget. En définitive, le conseil décide de récapituler les dettes de Saint-Alban, et d'affecter la somme prévue à l'espace de ski de randonnée (25 000 euros) et aux conteneurs (20 000 euros), le reste étant inscrit en dépenses imprévues d'investissement.

► **BUDGET DES GÎTES** (94 457 euros en fonctionnement et 90 171 euros en investissement ; adopté par 10 voix pour et 1 abstention : Patrick Martin-Fardon).

Constatant que 5 000 euros sont inscrits à ce budget pour le nettoyage des locaux (en plus des sommes inscrites au budget principal), Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho estiment onéreux ces frais de nettoyage. La commission des gîtes communaux sera saisie de ce dossier. Patrick Martin-Fardon revient, pour la déplorer, sur la décision du conseil municipal (16 février dernier, il était absent) de ne pas augmenter les tarifs de location des gîtes. Il s'interroge sur le fait que la redevance de M. Barnay, gestionnaire de la résidence La Perrière, soit perçue sur ce budget car cela oblige à imputer sur ledit budget les dépenses d'entretien du bâtiment, d'autant que la 4C en est aujourd'hui propriétaire.

► **BUDGET DU CCAS** (9 443 euros ; adopté par 10 voix pour et 1 abstention : Anne-Karine Favre-Bonté).

Gilbert Pautasso n'estime pas judicieux d'imputer les dépenses liées au contrat Cohésio (contrat entre la commune et La Poste afin que le facteur visite les personnes seules qui le souhaitent) puisqu'il s'agit d'un service municipal. Patrick Martin-Fardon s'interroge, Sandrine

Ramos Camacho trouve cela cohérent et Anne-Karine Favre-Bonté l'accepte mais suggère une subvention de la commune.

## Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 15

Séance du 7 mai 2015

[► **AVERTISSEMENT.** Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (29 juin 2015), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*. Il n'engage pas les élus car, sur la forme, il peut différer, dans la formulation des décisions prises ou des propos rapportés, du compte rendu qui sera approuvé ultérieurement par le conseil municipal.]

Tous les conseillers présents.

### 1 – Services techniques

• Le conseil municipal est informé que Jean-Baptiste Brosson, employé communal, a demandé une mise en disponibilité du 28 juin au 6 septembre, et que Chantal Renoud-Camus, seule candidate, sera embauchée pour le fleurissement public du 11 mai au 30 septembre.

• Il y a actuellement 4 employés communaux à Saint-Colomban (Jean-Baptiste Brosson compris) et 1 à Saint-Alban. Le conseil municipal de cette commune demande qu'un employé de Saint-Colomban soit détaché sur Saint-Alban, 2 mois cet été, durant 25 % de son temps de travail, pour passer l'épaveuse sur les bords de route. La commune de Saint-Alban prendrait en charge 25 % des charges liées à cet employé et 25 % du coût d'acquisition de la tête d'une épaveuse et de son entretien. Le conseil municipal est favorable à ces propositions.

• Le conseil municipal décide d'embaucher deux agents saisonniers à temps complet : l'un de mi-juin à mi-août pour le fauchage et l'aide aux animations, l'autre de mi-juillet à mi-août pour le débroussaillage.

2 – **Conteneurs semi-enterrés** Le conseil municipal approuve les emplacements des conteneurs semi-enterrés (lire page 19).

### 3 – Station d'épuration

Le contrat de gestion de la station d'épuration détenu par la Lyonnaise des eaux (coût : 20 000 euros par an) arrive à échéance le 29 février 2016. Le conseil municipal décide de signer une convention avec le cabinet Société de conseils, études et réalisations pour les collectivités locales, proposition la moi-disante des 3 offres reçues, pour assister la commune dans la passation d'un nouveau contrat (5 000 euros HT).

### 4 – Eau potable

La protection des 3 sources des Roches qui alimentent les communes de Saint-Colomban, Saint-Alban (en partie), et du bas de vallée (par l'intermédiaire du Syndicat d'alimentation et d'aménagement des eaux de moyenne Maurienne, SAAEMM), est obligatoire depuis 1992. Cette protection consiste à déboiser et à poser

une double clôture (périmètre immédiat et périmètre rapproché). Le conseil municipal décide de réaliser cette protection dont le coût estimé est inférieur à 15 000 euros. Ces 3 sources étant communales, c'est la commune de Saint-Colomban qui est maître d'ouvrage de ces travaux dont la dépense sera ensuite répartie entre Saint-Alban et le SAAEMM au prorata des volumes d'eau prélevés.

### 5 – Syndicat du pays de Maurienne

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Suite à son transfert, des communautés de communes au Syndicat du pays de Maurienne (SPM), le comité syndical du SPM a approuvé le 24 mars 2015 la modification des statuts que ce transfert implique, et demande aux collectivités, membres du SPM, de faire de même. A défaut de délibération dans un délai de trois mois, la position du conseil municipal sera réputée favorable, l'approbation de la modification des statuts du SPM se décidant à la majorité des communes du périmètre. Sur cette demande, le conseil municipal décide de repousser sa délibération.

### 6 – Questions diverses

Le conseil est informé :

- de la proposition de la Satvac d'appliquer aux tarifs des forfaits des remontées mécaniques pour l'été 2015 et la saison 2015-2016 (la dernière dans le cadre de la DSP confiée à la Satvac), une augmentation moyenne de 2 % sur l'ensemble des Sybelles. Le conseil municipal approuve cette augmentation (la station ouvrira du 19 décembre 2015 au 1<sup>er</sup> avril 2016) ;
- de la démission de Gilbert Pautasso, 1<sup>er</sup> adjoint, de la commission des finances ;
- d'une subvention du Sivo de 5 500 euros pour la fête du col du Glandon 2015 ;
- de la signature d'une convention entre la commune et l'association Trophée des montagnes pour l'organisation du canicross les 10 et 11 août 2015.

Enfin, le conseil municipal accepte de faire une demande de subvention dans le cadre de la FDEC 2016 pour l'achat de la tête de l'épaveuse (devis moins-disant : 6 350 euros HT), et, à l'occasion du concert de Christophe Hisquin (Dantès Dai Liang) qui se déroulera le 20 mai 2015 à Paris, d'offrir un séjour d'une semaine, à gagner, dans un gîte de Saint-Colomban durant l'hiver 2015-2016 (hors vacances scolaires), ou l'été 2015.

## ■ BRÈVE

► **DÉMISSION A SAINT-COLOMBAN.** Le 22 mars dernier, une semaine avant l'adoption du budget, Gilbert Pautasso, premier adjoint au maire de la commune de Saint-Colomban, a démissionné de la commission communale des finances dont il était le président. Interrogé par *Le Petit Villarin*, il n'a pas souhaité « pour le moment » donner les raisons de sa démission.

**LA RÉCRÉ A PIZ'**  
Tél. 06 63 84 21 14  
A Cuines : le jeudi  
A St-Avre : le samedi  
Commandes sur simple appel

**Les Gîtes Adélaïde**  
3 à 8 personnes  
Saint-Colomban-des-Villards  
Tél. 06 12 32 09 15

**Comptes rendus des conseils  
Saint-Colomban**

Suite de la page 16

**COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES**

Séance du  
31 mars 2015

Séance du  
5 juin 2015

[➔ **AVERTISSEMENT.** Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (29 juin 2015), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarain*. Il n'engage pas les élus car, sur la forme, il peut différer, dans la formulation des décisions prises ou des propos rapportés, du compte rendu qui sera approuvé ultérieurement par le conseil municipal.]

Absents : Anne-Karine Favre-Bonté et Patrick Martin-Fardon. Après quelques modifications mineures le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 7 mai 2015.

**1 – Budget**

Le conseil municipal approuve (Gilbert Pautasso s'abstenant) des modifications budgétaires concernant l'étanchéité du chalet ONF du Chef-Lieu (5 000 euros, pris sur les achats de terrain), l'achat d'un chauffe-eau pour le gîte des Moulins (2 500 euros, pris sur les dépenses imprévues), la mise à jour de l'ordinateur de l'ex-CCVG (1 000 euros), et la terrasse du plan d'eau (1 000 euros de matériel qui sera installé par la nouvelle gérante en échange de deux mois de loyer à 1 euros, lire le point 5 ci-dessous). Par ailleurs, après examen par le percepteur du budget fait par la municipalité, il apparaît que 509 000 euros n'avaient reçu aucune affectation (ce qui a été rectifié depuis). Enfin, le préfet demande à la commune d'inscrire à son budget les 1,061 million d'euros de pénalités demandées par la Satvac.

**2 – Régie de recettes**

Suite au départ de Chantal Frasse-Sombet la régie de recettes pour encaisser les loyers des gîtes communaux est constituée de Solenn Clavel, régisseur, et Cécilia Mitka, régisseur adjointe ; celle pour encaisser les repas de la cantine scolaire et les taxes de séjour, est constituée de Cécilia Mitka, régisseur, et Solenn Clavel, régisseur adjointe.

**3 – Fête du col du Glandon**

Le conseil municipal approuve la convention avec Catherine Davoine (portage salarial en juin, juillet et août, 6 894 euros) pour l'organisation de la fête du col.

**4 – Subventions**

Le conseil municipal alloue 755 euros au Sou des écoles, 455 euros à l'association Saint-Colomban, station fleurie (en plus des 4 800 euros d'achat de

fleurs et la prise en charge de l'employée préposée au fleurissement), 1 050 euros à Patrimoine et culture, 150 euros à Régul'Matous, 530 euros à l'Association des anciens combattants des Villards, 15 euros au basket club de Saint-Étienne-de-Cuines, 30 euros à Maurienne Escalade, 100 euros à Maurienne TV, 150 euros à l'association le Souvenir français, et 150 euros à Équid'Arc (Saint-Rémy). Le club des sports demande 28 000 euros. L'application des critères retenus par le conseil lui attribuerait 1 440 euros. Finalement, le conseil (unanime) lui alloue 23 000 euros. Les demandes de l'AFP et de La Villarine n'ont pas été étudiées (manque d'information).

**5 – Plan d'eau**

Suite à un appel d'offres, seule la candidature de Magdaléna Zawodna (Sainte-Marie-de-Cuines) est parvenue en mairie. Elle souhaite un bail de 3 ans et une terrasse. Le loyer (100 euros par mois, juillet et août) est ramené cette année à 1 euro puisque la gérante se charge du montage de la terrasse.

**6 – Intercommunalité**

La commune de Saint-Alban est d'accord pour faire partie de la Maison du tourisme et prendre en charge 7 % du montant de ses activités, 1/3 du fonctionnement, et 1/3 de la bibliothèque. Cette commune souhaite également utiliser un employé communal pour la voirie (25 % du temps avec prise en charge des dépenses salariales) mais ne souhaite pas participer à l'achat d'une épaveuse. Enfin, Saint-Alban demande la création d'un sivom intercommunal. Le conseil municipal accepte la participation de Saint-Alban à l'OT mais repousse la mise à disposition d'un employé communal.

**7 – Divers**

Le conseil municipal :

- demande le maintien de la trésorerie de La Chambre (menacée de fermeture en 2017) ;
- prend connaissance du retour de Marina de Boisvilliers au secrétariat, et de sa nouvelle absence pour raison de santé. Le contrat de Florence Petitguyot est donc renouvelé du 16 juin au 19 novembre 2015 (35 heures par semaine) ;
- est informé qu'en 2015 la redevance due à l'Agence de l'eau sera doublée ;
- est informé de la démarche de la 4C auprès du préfet pour échapper au projet de son regroupement avec une autre comcom conformément au seuil de 20 000 habitants contenu dans la loi NOTRe.

[➔ **AVERTISSEMENT.** Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (29 juin 2015), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarain*. Il n'engage pas les élus car, sur la forme, il peut différer, dans la formulation des décisions prises ou des propos rapportés, du compte rendu qui sera approuvé ultérieurement par le conseil municipal.]

Les deux délégués villarins (Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard) étaient présents.

En ouverture de cette réunion, Christian Rochette, président de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C), a félicité Monique Chevallier et Sandrine Dautié pour leur élection au conseil départemental (ex-conseil général), et remercié Jean-Louis Portaz et Jacqueline Dupenloup pour leur travail comme élus du canton.

**1 – Comptes administratifs 2014**

Le conseil communautaire a adopté (unanimité) le compte administratif et le compte de gestion 2014 de la communauté de communes.

**2 – Taux d'imposition**

La 4C est soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique (ex-TPU) dont le taux a été fixé au moment de la création de la 4C à 29,77 %. Pour les autres taux, le conseil communautaire a décidé de conserver les taux d'imposition votés en 2014 soit : 5,18 % pour la taxe d'habitation, 0 % pour le foncier bâti, et 2,30 % pour le foncier non bâti.

**3 – Budgets 2015**

Le conseil communautaire a approuvé (26 voix pour et 3 abstentions : les 3 délégués de Sainte-Marie-de-Cuines) le budget primitif 2015 de la 4C qui s'équilibre en dépenses et recettes à 6 974 488 euros en fonctionnement et à 189 809 euros en investissement (lire ci-contre).

**4 – Subventions**

Le conseil communautaire a décidé d'allouer à l'association Déclinc une subvention de 428 390 euros, et à la Maison cantonale du tourisme (office de tourisme) une subvention de 50 000 euros. Par ailleurs, le conseil communautaire a attribué au collège de Saint-Étienne-de-Cuines une subvention de 29 000 euros (transports pédagogiques, achats des fournitures scolaires, organisation de manifestations pour la semaine culturelle,

achats des cahiers de travaux dirigés). Une rencontre est souhaitée avec le principal du collège (Mme Béliand).

**4 – ÉPFL de Savoie**

L'Établissement public foncier local (ÉPFL) de la Savoie, est un organisme au service des collectivités. Sa vocation unique est le foncier. Elle se traduit par deux grands types de missions : le portage foncier et le conseil en politique foncière. L'ÉPFL peut effectuer des négociations et des acquisitions (aux prix des Domaines) pour le compte des collectivités adhérentes, pour des projets précis ou pour faire des réserves foncières. Son programme 2011-2016 comprend le logement, le développement économique, les équipements publics, les espaces naturels et agricoles, le Lyon-Turin, le développement touristique et les réserves foncières. Le conseil communautaire décide d'adhérer à l'ÉPFL de Savoie et approuve ses statuts. Il accepte d'instaurer sur le territoire cantonal une taxe spéciale d'équipement.

**5 – Intercommunalité**

Suite aux nouvelles dispositions prévues par le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment celle qui porte obligation pour les établissements de coopération intercommunale d'atteindre un seuil de 20 000 habitants, Christian Rochette a rencontré le préfet pour lui indi-

quer que la 4C souhaitait conserver son périmètre actuel. Et que, si ce périmètre devait changer, la 4C souhaitait se regrouper avec les communautés de communes Cœur de Maurienne et Porte de Maurienne. Sur cette question, le conseil décide de créer un groupe de travail composé de membres des 3 communautés de communes afin de réfléchir aux contours et aux compétences de cette future comcom. Dans ce groupe, la 4C sera représentée par Pierre-Yves Bonnivard, Monique Chevallier, Roger Arnoux, Christophe Jal, Gérald Durieux, Philippe Bost et Philippe Girard (ce groupe remplace celui qui avait été mis en place le 24 octobre 2014).

**6 – Attributions de compensation**

Suite aux demandes de La Chapelle et de Saint-Rémy-de-Maurienne, le conseil accepte de verser à ces communes une avance correspondant à 2 mois de leurs attributions de compensation, soit 28 900 euros pour La Chapelle et 105 500 euros pour Saint-Rémy-de-Maurienne.

➔ Le 22 juin dernier, lors de la réunion du conseil communautaire, M. Bernard Michon (président de l'association Espace Belledonne) et Mme Sophie Gouin (directrice) ont présenté le projet de parc naturel régional de Belledonne.

**BUDGET 2015**

**COMCOM**

**Un budget d'attente**

Premier budget « normal » après une année (2014) de mise en route et de transition, le budget 2015 de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) exprime clairement la volonté des élus communautaires et, au-delà, des élus des communes membres, d'avoir une communauté de communes dont la fonction principale est de redistribuer les impôts qu'elle perçoit. Il traduit sans doute aussi l'incertitude qui pèse sur cette structure qui (loi NOTRe oblige, et notamment sa disposition fixant à 20 000 habitants le seuil pour les communautés de communes), pourrait être rattachée à une autre communauté de communes à la fin de l'année.

Ce budget est donc un budget d'attente, sans véritable projet comme le montre la section d'investissement où 189 809 euros seulement ont été inscrits... La section de fonctionnement s'équilibre, elle, à 6,974 millions d'euros.

Le budget présenté comprend le budget principal qui s'établit à 6,251 millions de dépenses de fonctionnement pour 6,472 millions de recettes. Soit un excédent de 221 550 euros qui est utilisé pour combler les déficits de fonctionnement des budgets annexes de trois services intercommunaux indispensables : la halte-garderie (- 19 500 euros), la micro-crèche (- 20 050 euros), et l'école de musique (- 182 000 euros). Dans ces budgets annexes, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées par les frais de personnels : 290 000 euros soit 92,5 % des dépenses totales pour la halte-garderie, 119 600 euros (92,0 %) pour la micro-crèche, et 238 200 euros (85,2 %) pour l'école de musique. Ce poste (charges de personnels) ne représente que 113 800 euros pour le budget principal. A noter 44 000 euros transférés à la section des investissements (recettes).

Les recettes de fonctionnement du budget principal (6,472 millions d'euros) sont constituées à 79,7 % (5,158 millions d'euros) des impôts (notamment de la CVAE, ex-TP) que la 4C reverse (quasi-intégralement) aux communes sous forme d'attributions de compensation (4,176 millions d'euros dont 1,384 million d'euros pour les deux communes villarinchés).

En investissement, les recettes du budget principal (172 359 euros) comprennent 44 000 euros récupérés sur le fonctionnement, et 69 950 euros d'emprunt.

Dans cette section, en dépenses, on trouve quelques aménagements de bureau (achats de matériel et de mobilier), une somme de 50 000 euros consacrée à « la fibre optique » et 20 000 euros pour le plan de prévention des risques technologiques (Arkéma).

**VERNIER Frères**  
• Génie Civil  
• Travaux en montagne  
• Montages et réparations remontées mécaniques  
Tél. 04 79 83 40 44  
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**CHIANALE FILS**  
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie  
Reproduction de toutes clés  
Gaz Butane - Propane - toutes marques  
Vente de fers au détail  
Camping-gaz  
73130 St-Étienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 23 84

**ALP.SOL**  
Société Jean-Claude Martin-Cocher  
Revêtements de Sols  
5, rue des Nouettes  
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

## L'intercommunalité et les pénalités au centre des débats

Le 9 mai, à la surprise générale, la municipalité de Saint-Colomban a organisé une réunion publique, « *décidée il y a 20 jours* », pour faire le point sur deux dossiers : l'intercommunalité et les difficultés liées à la disparition de la CCVG (par extension de son pé-

mètre à toutes les communes du canton) et la « création » de la 4C ; les pénalités réclamées par (et dues à) la Satvac (1,061 million d'euros) et les conséquences de cette dette sur les finances communales. Sur les questions intercommunales aucun élément

nouveau n'a été donné. Sur les pénalités, on a entendu un discours en opposition avec celui qu'on avait l'habitude d'entendre jusqu'à présent. Certains élus se posant même ouvertement la question de leur « *légalité* »...

La tonalité générale du discours des élus sur l'intercommunalité a été de dire : personne ne pouvait prévoir, et donc anticiper, les problèmes de tous ordres : financiers, institutionnels, juridiques, que poserait pour les deux communes villa-

rinches le passage de la CCVG à la 4C. Et personne non plus ne pouvait imaginer à quel point les services de l'État (préfecture, sous-préfecture, etc.) abandonneraient les élus locaux à leur sort... « *Si on ne le vit pas, on ne peut pas l'imaginer.* »

### Intercommunalité : « L'État est absent. »

De manière étonnante, et même si Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban, s'en est par avance d'emblée défendu (« *On est pas là à rejeter la faute sur les conseils municipaux, sur les maires ou les présidents, c'est pas le sujet* »), les intervenants (essentiellement Pierre-Yves Bonnavard et Gilbert Pautasso, premier adjoint) n'ont pas résisté à la tentation d'impliquer leurs prédécesseurs dans l'imbricatio qu'il ont eu à connaître et à régler (« *Parce que si on arrive à une situation telle que celle d'aujourd'hui, c'est que probablement beaucoup ont une part de responsabilité.* »). Sans toutefois aller jusqu'à donner des exemples de « fautes » commises qui auraient permis de les comprendre.

Ainsi Pierre-Yves Bonnavard : « *La communauté de communes (CC), avec Grand Maison, a eu d'un seul coup tellement d'argent qui arrivait qu'on a fait ce qu'on avait envie de faire (...) et pas forcément des projets entrant dans les compétences de la CC. C'est-à-dire que parfois la CC a fait des choses à la place des communes et ce n'était pas son rôle.* » (...) « *Sauf que quand les choses fonctionnent difficilement, depuis 10, 15 ans, c'est pas du jour au lendemain qu'on va arriver à les remettre en place correctement.* » ; etc.

Il aurait été peut-être utile de préciser ici, pour être juste, que l'article 2 des statuts du district (qui a perduré peu ou prou jusqu'au 31 décembre 2013) autorisait la CC à réaliser la rénovation de bâtiments (cures, ancienne école des Moulins, mairie de Saint-Alban), les constructions de La Perrière, de l'école, de la Maison du tourisme, du bâtiment d'accueil, etc. De même, la CC pouvait tout à fait licitement attribuer des fonds de concours aux communes pour leur permettre de financer leurs projets. En revanche – et le maire de Saint-Colomban pensait peut-être à cela, mais alors pourquoi ne pas donner des exemples ? – il est arrivé que la CCVG finance directement des réalisations à la place des communes, sans en être la maître d'ouvrage et, donc, sans en être la propriétaire ensuite...

Autre étonnement : jamais on aura entendu des élus prononcer aussi souvent (4 ou 5 fois dans les 45 minutes consacrées à ce sujet) les mots ou expressions « *légal* », « *illégal* », « *hors la loi* » « *sans fondation* » pour qualifier ce qui s'est fait avant eux...

Pierre-Yves Bonnavard : « *On a passé notre temps à essayer de trouver des combines juridiques et des solutions qui soient légales car on s'est rendu compte*

*à l'occasion de cette réforme, qu'il y a plein de choses qui fonctionnaient qui étaient illégales (...).* » (...) « *Comment faire des choses quand on est hors la loi ?* » (...) « *Il y a des choses qui ont été construites sans fondations.* » etc.

Gilbert Pautasso : « *On nous a laissés faire pendant un bout de temps et, après, quand on veut remettre les choses en place, c'est très compliqué.* »

Un seul exemple a été donné et il est... récent. Pierre-Yves Bonnavard : « *Moi j'ai fait fonctionner un office de tourisme durant les 6 premiers mois de 2014 de manière illégale.* »

La raison ? L'office de tourisme (OT) était adossé à la CCVG. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la CCVG n'existant plus, l'OT n'existait plus non plus. Il fallait donc en créer un nouveau, à cette date, pour que l'affaire suivît son cours. Ce qui a été fait des mois plus tard quand le percepteur a menacé de refuser de verser les salaires du personnel si rien ne changeait.

Certes, les difficultés posées par le passage de la CCVG à la 4C sont complexes. Les intervenants les ont résumées ainsi :

- l'extension de la CCVG ayant été acceptée par les communes du canton, non encore en CC, à condition que la future CC n'ait que peu de compétences, un certain nombre de ces compétences sont revenues aux communes membres de l'ex-CCVG : école, employés techniques, tourisme, AFP, etc. Tout le travail des élus durant l'année 2013 (dernière de la CCVG) et l'année 2014 (première de la 4C) a donc consisté à se répartir ces compétences et les charges et les recettes associées.

Des calculs ont donc été nécessaires (Pierre-Yves Bonnavard : « *J'y ai passé 200 heures en 2 ans.* ») surtout entre les deux Villards qui sont en CC depuis 26 ans (et ont donc davantage en commun), Sainte-Marie-de-Cuines de l'étant que depuis peu (6 ans, au moment de la première extension). En réalité ces calculs « *légalement ils auraient dû être faits depuis 2004* » au moment du passage en TPU. « *Si les choses avaient été faites en 2004, on en serait pas là.* »

- A cela est venu s'ajouter une difficulté supplémentaire : entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 1<sup>er</sup> avril 2014 la 4C avait encore les compétences de la CCVG, plus après... D'où, en 2014, des factures qui ont été réglées par la 4C puis par les communes, factures qui ont dû faire l'objet d'une « *balance* » en fin d'année.

- Une fois ces calculs faits, il a fallu s'entendre pour gérer les compétences ré-

troquées. Exemples, l'école, l'OT, les employés techniques, etc., et trouver des formules car (Pierre-Yves Bonnavard) « *à chaque fois on se heurtait à des problèmes juridiques et sans aucune aide des services de l'État.* » « *Pas grand monde était préparé ou avait les compétences pour dire comment il fallait faire car on est quasiment, aux Villards, un cas unique en France. En effet, une CC qui s'élargit garde ses compétences et même en fait un peu plus à la place des communes. Nous on s'est agrandis et on a reculé.* » Ce qui pourrait changer avec la loi NOTRe « *qui envisage de transférer un maximum de compétences obligatoires aux CC dès 2017.* »

- Autre problème en suspend : les bâtiments construits par la CCVG (école, La Perrière, bâtiment d'accueil, etc.) sont aujourd'hui propriétés de la 4C mais gérés par la commune de Saint-Colomban qui, naturellement, en a besoin.

- Il reste encore des questions à régler comme la répartition des emprunts de l'ex-CCVG contractés entre 2008 et 2014 (ceux avant 2008 ayant été répartis entre Saint-Alban et Saint-Colomban sans difficulté), chaque commune (les deux Villards et Sainte-Marie-de-Cuines) ayant ses modes de calcul, inconciliables pour l'instant. Gilbert Pautasso :

« *ce qui retarde la mise en place de certaines conventions entre communes pour gérer certaines compétences.* » Là encore l'intervention de l'État a été maintes fois sollicitée. Pierre-Yves Bonnavard : « *Mais l'État est absent et ce malgré l'appui des grands élus du département : députés, sénateurs, etc. On a eu des réunions de conciliation entre les 3 maires avec le préfet. Son conseil : « Trouver une solution ! » Sa solution, en fait, était de fusionner Saint-Alban et Saint-Colomban mais on est pas prêt aujourd'hui à fusionner.* »

Pour surmonter ces difficultés, les communes villarines ont pris un cabinet spécialisé pour faire un point juridique sur le fonctionnement de l'ex-CCVG, et regarder s'il est légitime, selon Gilbert Pautasso, « *qu'on nous impose d'avoir des revenus, les attributions de compensation, basés sur avril 2007 alors que les dépenses sont sur 2014.* » « *Ca créé un décalage. En 2007, La Perrière ne faisait pas partie des compétences de la CCVG. Maintenant elle y est. C'est-à-dire que toutes les charges, elles sont venues en plus.* » (\*)

Une des premières conclusions de ce cabinet a été de recommander aux communes de créer un... *sivom* villarin, solution refusée à l'automne dernier par le préfet... A suivre.

### Pénalités : « Elles ne sont pas claires depuis 2005. »

Sur les pénalités, pour saisir le changement dans les discours (du moins jusqu'à présent), le plus simple est de rapprocher deux interventions publiques :

- Maurice Bozon, 3 août 2013 (réunion publique d'information de la municipalité), répondant à une question sur les pénalités : « *D'abord on respecte un engagement pris par mon conseil en 1998, engagement qui a été confirmé par le conseil suivant en 2005. Mais, si à l'époque, la pénalité [correspondait] à 500 lits non construits, en 2005, le conseil a accepté de la porter de 500 à 700 lits et 200 lits supplémentaires c'est important.* (...) *Quand un conseil signe une convention (...) c'est de la malhonnêteté pour moi [de ne pas la payer]. [De plus] on ne voulait pas être responsable de l'abandon et de la fermeture des remontées mécaniques parce que si la Satvac se retire moi je ne me sens pas capable de gérer (...) le domaine de Bellard. On n'a pas la [capacité] financière à la commune. Le fonctionnement d'un domaine comme Bellard est estimé entre 0,8 et 1 million d'euros et donc avec les pénalités on gagne encore de l'argent (...) et on n'a pas le souci du fonctionnement.* » (Le Petit Villarin numéro 165, septembre 2013).

- Pierre-Yves Bonnavard, 9 mai 2015, sur le même sujet : « *La question est : qu'est-ce qu'on doit ? [Car] au bout d'un moment quand on doit quelque chose on aime bien savoir ce qu'on doit. Pour ça, on met le nez dans les dossiers, et quand on fait*

*les calculs on se rend compte que les choses ne sont pas claires, et elles ne sont pas claires depuis 2005.* »

Pourquoi ce « *revirement* » ?

Depuis deux ans, la Satvac demande que la commune lui règle les pénalités dues (depuis la saison hivernale 2006-2007 et jusqu'à la fin de la délégation de service public (DSP) qui interviendra en août 2016), soit, selon elle, 1,061 million d'euros. Un protocole de règlement a été signé entre la Satvac et la municipalité de Maurice Bozon à l'automne 2013. Depuis les élections de mars 2014, la nouvelle municipalité discute avec la Satvac du bien-fondé de cette dette. En 2014, une somme de 490 000 euros a été inscrite au budget qui n'a pas été réglée à la Satvac. Une somme identique a de nouveau été inscrite au budget 2015.

En liaison avec les questions d'intercommunalité (à cause des compétences reprises par la commune et de leurs coûts), il a été indiqué que les finances communales « *étaient serrées* » et que les investissements 2015 seraient réduits (lire page 15). Pierre-Yves Bonnavard a expliqué que c'est dans ce contexte que, quelques jours avant le vote du budget, la mairie de Saint-Colomban avait reçu une lettre du préfet (13 mars 2015) indiquant, qu'alerté par la Satvac, il « *mettait en demeure* » le maire d'inscrire au budget la somme due à la Satvac.

## Réunion publique d'information

Suite de la page 18

En réponse, la municipalité a indiqué au préfet que sa demande « était prématurée » puisqu'elle se posait des questions « sur le montant de cette dette et même sur son principe ».

Deux cabinets (financier et juridique) ont été mandatés pour éclairer les élus sur cette question. Gilbert Pautasso : « Et rechercher si ces pénalités sont bien légales. C'est un travail qui aurait dû être fait depuis bien longtemps pour s'assurer si oui ou non on doit ces pénalités. »

Une réunion de conciliation a eu lieu à la sous-préfecture. Pierre-Yves Bonnard : « La seule chose claire qui a été notée dans le compte rendu c'est que le maire de Saint-Colomban demande à la Satvac les comptes d'exploitation de son domaine skiable. (...) « Il y a un document qui a été signé, la DSP, qui dit, noir sur blanc : les pénalités sont dues parce qu'il y a un déficit d'exploitation. Les pénalités viennent en compensation d'un déficit d'exploitation. Et ce déficit est comblé par la commune. (...) Donc j'aimerais savoir si on est à l'équilibre ou pas. » D'autant que la loi montagne de 1995 indique « qu'un maire doit avoir la vision économique de son domaine skiable, chaque année, et que la société d'exploitation doit lui fournir les comptes pour que la commune sache où elle va. (...) « Aujourd'hui partout où on passe on nous dit : C'est déficitaire à hauteur de 500 000 euros. » Mais je n'ai pas les comptes. Aucun depuis 1998 ! »

C'est pour cette raison que les comptes d'exploitation ont été demandés. Or, « depuis notre demande, ces comptes on ne les a toujours pas ». Depuis, la situation est figée (Pierre-Yves Bonnard : « On est dans une phase de négociation sévère, sévère car il y a 1 million en jeu. »), et la position de la préfecture est claire : « S'il n'y a pas d'accord formalisé par écrit à la fin mai, on saisira la Cour des comptes. » Information confirmée par le maire le 5 juin en conseil municipal, suite à une nouvelle réunion en préfecture.

Il est donc plus que probable que le préfet saisisse très rapidement la chambre régionale des comptes pour régler ce litige. Une démarche très inhabituelle. Dans la salle, Christophe Mayoux, avance une hypothèse : « En 2005, un premier litige s'était réglé devant le tribunal administratif de Grenoble au détriment de la Satvac. Ce qui expliquerait la démarche choisie aujourd'hui par cette société pour obtenir gain de cause. »

Cette démarche n'a pas manqué de faire réagir Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban : « On est allé voir plein de monde, députés, sénateurs, etc., tous sont intervenus auprès du préfet en disant : il faut que l'État envoie un expert financier pour aider ces communes dans leurs

démêlés intercommunaux. On a eu une cune réponse. Un mur. Même chose pour la répartition des emprunts depuis 2008 où on a demandé au préfet de trancher. Et là, il intervient très vite. Les affaires publiques sont moins bien traitées. »

Dans la salle, des voix se sont élevées pour dire que la DSP indique qu'« on doit payer par lits non construits, [mais que] c'est pas dit que c'est conditionné aux comptes d'exploitation de la station ; c'est pas écrit ça. » (Stéphane Pezzani, conseiller municipal de Saint-Colomban entre 2008 et 2014), ou pour regretter que des lits n'aient pas été construits : « La priorité il y a 20 ans c'était les lits. Personne n'a voulu les faire ; on en revient au même point. Vous n'êtes pas audacieux. » (Josette Rostaing-Troux).

Stéphane Pezzani est aussi intervenu sur les lits : « Aujourd'hui la commune est propriétaire des terrains sur le front de neige. Pourquoi ne lancez-vous pas un appel à construction ? (...) C'est une priorité les lits, la priorité numéro 1 ; on ne se poserait pas les questions de savoir s'il faut fermer l'école ou le commerce. »

Gilbert Pautasso : « La priorité numéro un c'est les finances. (...) Et puis il faudrait peut-être finir les chalets de Belle-donne au Mollaret. Or, financièrement, le promoteur ne peut pas. »

Stéphane Pezzani : « Parce qu'il en a pas assez vendu, et pour vendre il faut des commerces. »

Gilbert Pautasso : « Mais c'est quoi la rentabilité d'une boulangerie-épicerie installée à La Pierre. Moi j'ai livré cet hiver, je sais ce qui se passe, je sais les quantités. Goélia, ça a rapporté aux remontées mécaniques, à quelques restaurants, et ça a fait du mouvement ce qui n'est pas négligeable, mais sur le plan commercial ça rapporte rien. Les gîtes de Barnay ont plus travaillé que les Goélia. »

La réunion s'est terminée en évoquant l'état de l'église (« préoccupant »), la déchetterie (Stéphanie Lafaury : « Pourquoi le portail du bas n'est pas ouvert pour faciliter le trafic. » Réponse : c'est un problème de cadenas), la situation du bâtiment G (« La procédure de mise en péril suit son cours. »), la vente des gîtes proposée par Stéphane Pezzani (« pour réinvestir l'argent ») (Gilbert Pautasso : « Non, il faut les donner à un professionnel de la location qui les fassent tourner et les entretiennent. »), la procédure concernant le gîte l'Éterlou (lire ci-dessous), etc.

Une nouvelle réunion publique a été annoncée pour cet été. Après le verdict de la chambre régionale des comptes ?

(\*) Cette affirmation n'est pas correcte. La résidence de La Perrière a été construite en 1995 par le district qui avait les compétences requises pour le faire (article 2 de ses statuts) et qui a géré cet ensemble depuis cette date.

## Installation de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers

M. Bardin, technicien au Syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de Maurienne (Sirtomm), a animé, le 27 mai dernier, dans chaque commune, une réunion sur les conteneurs semi-enterrés (CSE) qui remplacent désormais les bacs roulants. Onze personnes étaient présentes à Saint-Colomban, 6 à Saint-Alban... Il faut dire que les emplacements de ces CSE, seuls sujets qui auraient pu intéresser les Villarins, étaient décidés depuis longtemps.

Chaque emplacement comprendra 3 CSE correspondant aux trois formes de collectes : CSE « gris » (déchets ménagers proprement dit), CSE « jaune » (qui fonctionnera papier, carton, acier, alu, etc.), et CSE « vert » pour le verre.

D'une contenance de 5 m<sup>3</sup>, ces conteneurs permettent de stocker davantage de déchets ménagers, et donc de réduire le nombre de ramassage. Pour les ordures ménagères (déchets « gris »), la fréquence de la collecte sera d'une fois par quinzaine, hors saison, et une fois par semaine durant les vacances (été et hiver). Pour les déchets « jaunes », la collecte s'effectuera une fois par mois hors saison et une fois tous les 10 ou 15 jours durant les vacances (été et hiver). Pour le verre, la fréquence se fera en fonction du remplissage.

Ces collectes sont télécommandées, se font dans de meilleures conditions d'hygiène, avec moins d'effort, et ne nécessitent qu'un seul agent (au lieu de 2). Ces CSE confèrent donc à la collecte propre, rapidité et économie (selon M. Bardin, l'économie pourrait être de 15 à 40 % pour les communes).

Ils ne pouvaient toutefois être implantés partout. Les emplacements ont été choisis en tenant compte des contraintes fixées par le Sirtomm et le Territoire de développement local (TDL) Maurienne.

A Saint-Alban, seul Le Planchamp est dans ce cas. Si un ramassage spécifique devait être organisé pour ce hameau, le coût calculé par le Sirtomm serait d'environ 6 000 euros par an. Une autre solution est recherchée par la commune pour maintenir un lieu de collecte dans ce village. Au Pied des Voûtes, les conteneurs aériens seront maintenus car les CSE sont inadaptés au faible nombre d'habitants du hameau.

Ailleurs, des CSE seront installés au Premier-Villard (sortie aval, près de l'école), au Chef-Lieu (au lieu dit Derrière

l'église), et dans la combe du Bessay (pour Le Bessay et Le Frêne).

A Saint-Colomban, Lachal et Valmaure ne seront pas équipés en CSE et conserveront le système actuel. Ce sont les employés communaux qui se chargeront du ramassage (grâce à un système de housse) et du transport des contenus des bacs roulants de ces hameaux vers les CSE du Chef-Lieu avant le passage du camion du Sirtomm.

De manière inexplicable, le point de collecte du Châtelet est supprimé. Il y avait pourtant là un chalet en bois et des bacs roulants. En estimant le temps qu'aurait pris pour les employés communaux le prélèvement des ordures ménagères de ce hameau, eux qui vont passer « devant » en transférant celles de Lachal au Chef-Lieu, on peut montrer ce service aurait coûté quelque 800 euros à la collectivité. La suppression de ce point équipé n'est donc pas économiquement justifiable.

Dans les autres hameaux, des CSE seront installés aux Roches (sur l'aire de stationnement nord), à La Perrière (dont 2 CSE « gris »), au Chef-Lieu (dont 2 CSE « gris », le long du mur du cimetière, près de la route), à Martinan (sur la place face au café du Sembuis), à Lachenal (sortie sud), à Nantchenu (sur le front de neige) et à La Pierre (dont 2 CSE « gris ») près de la résidence du Mollaret.

Ces CSE (fournis et livrés par le Sirtomm) ont été reçus courant juin et leur installation (à la charge des communes) a été immédiatement entreprise. Le nouveau système devait fonctionner début juillet. En juin, une personne du Sirtomm est passée dans les hameaux pour expliquer les « changements profonds des habitudes des usagers que nécessitent ces CSE ». (Elle repassera en juillet et août pour les résidents secondaires.)

Les chalets en bois qui abritaient les bacs roulants (mis en place par le district en 1990) seront démontés et devraient être vendus (par qui ?) selon une procédure qui n'a pas été communiquée. Toutefois, la commune de Saint-Colomban envisagerait d'en réinstaller un à la déchetterie (pour la collecte sélective des piles, par exemple), un au pied des pistes (pour servir d'abri bus sur le passage de la navette du ski), et un au plan d'eau.

Les nouvelles conditions d'ouverture de la déchetterie, misent en place l'an dernier, auraient permis d'économiser, selon la mairie de Saint-Colomban, 5 000 euros sur 3 mois de fonctionnement.

## ■ BRÈVE

► **CHASSE.** Samedi 13 juin dernier les deux Associations communales de chasse agréées (ACCA) de Saint-Alban et de Saint-Colomban tenaient leur assemblée générale. Philippe Martin-Cocher (président de l'ACCA de Saint-Colomban) et Pascal Bozon (trésorier) n'ont pas donné suite à nos demandes de renseignements. A Saint-Alban, suite à la plainte déposée par des opposants au bureau actuel présidé par Hervé Vidal, auprès du procureur de la République et de la Direction départementale des territoires de Savoie (DDT), cette dernière a indiqué (par la voix de Mme Jabouille) qu'elle allait contrôler dans un délai de deux mois le statut de chaque sociétaire (ils seraient actuellement 37 dont 8 avec le statut « étranger »). Cette assemblée générale n'a donc pas pu délibérer et, notamment, elle n'a pas pu préparer l'ouverture 2015 (constitution des équipes, répartition des bracelets, etc.) même si le plan de chasse est déjà connu (23 cervidés, 17 chevreuils, et 39 chamois). Néanmoins, l'assemblée générale a demandé que Jean-Pierre Vidal s'acquitte du coût de sa carte de chasse de l'an passé (statut « étranger », environ 800 euros) et s'est prononcée pour le contrôle de la DDT (seuls 4 sociétaires s'y opposant : Hervé Vidal, Maurice Darves-Bornoz, Claude Aimé et Philippe Martin-Cocher). Une nouvelle assemblée générale sera programmée quand la liste des sociétaires de l'ACCA sera arrêtée par la DDT. Outre l'organisation de la saison, cette assemblée générale aura aussi à s'exprimer sur le renouvellement du bail avec l'ONF pour lequel les discussions sont en cours (on parle de 12 500 euros).

► **NOMINATION.** M. Morgan Tanguy a été nommé sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, succédant à M. Guy Fitzer parti pour Mayotte en février dernier. Âgé de 39 ans, M. Tanguy était adjoint au sous-directeur de l'organisation et du fonctionnement des services pénitentiaires en région parisienne. Il a pris ses fonctions le 16 mai. Mi-juin, il informait les maires de Saint-Alban, Saint-Colomban, et Sainte-Marie-de-Cuines qu'il voulait les rencontrer, un par un. Pour régler le différend qui les oppose quant à la répartition de la dette de l'ex-CCVG entre les 3 communes ? Les premiers rendez-vous étaient fixés début juillet.

► **TRIBUNAL ADMINISTRATIF.** Quand Stéphane Pezzani a demandé à la fin de la réunion publique d'information (9 mai, lire ci-dessus) où en était la procédure engagée au tribunal administratif de Grenoble, par René Mugnier, contre la vente du gîte l'Éterlou (La Pierre), la procédure suivait son cours. Quelques jours plus tard (26 mai), le jugement tombait : René Mugnier était débouté. Si René Mugnier ne se pourvoit pas en appel, rien n'empêche désormais la conclusion de cette vente (350 000 euros) qui était suspendue à la décision du tribunal depuis 2 ans. Elle avait été « lancée » le 7 octobre 2011 puis confirmée par le conseil municipal le 11 janvier 2013. Des élus actuels, deux s'étaient opposés à cette vente (Pierre-Yves Bonnard et Anne-Karine Favre-Bonté) et un s'était abstenu (Patrick Martin-Fardon).

## NAISSANCES

- Le 3 février 2015 à Mulhouse, de *Joseph*, fils de Sylvain **Moreggia** et Céline **Étellin**, petit-fils de Jean-Pierre **Moreggia** (†), et arrière-petit-fils de Georgette (†) **Moreggia** et René (†) **Aimé** (Lachenal).
- Le 5 février 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne, de *Hugo*, fils de Fanny **Pignon** et Pierre **Aimé**, petit-fils de Georges et Aurèle **Aimé**, et arrière-petit-fils de Jeanette et René (†) **Aimé** (Lachenal).
- Le 23 mars 2015 à Annecy-le-Vieux, de *Giulia*, fille d'Agathe **Marchand** et Jérôme **N'Kaoua**, petite-fille de Régine **Ramel** (Nantchenu) et arrière-petite-fille d'Emma **Ramel**, née **Tardy** (La Pierre).
- Le 13 avril 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne, de *Gabriel*, fils de Marie et Julien **Ramos Camacho** (Lachenal).
- Le 15 avril 2015 à Beaune, de *Noémie*, fille de Julie et Gabriel **Primetens**, petite-fille de Christiane et Pierre **Rostaing**, et arrière-petite-fille de Joseph (†) et Clémence (†) **Rostaing** (Valmaure).
- Le 21 avril 2015 à Lyon, de *Nino*, fils de Magalie et Florent **Martin-Garin**, petit-fils de Joselyne et Michel **Martin-Garin** (Le Bessay), et arrière-petit-fils de Joseph (†), Les Roches) et Jeanne **Bozon** (née **Tronel**, Lachal), et d'Andréa (†) et Joseph (†) **Martin-Garin** (Lachenal).
- Le 22 avril 2015 à Bruxelles, de *Daphné*, fille de Caroline et Pascal **Salvador**, petite-fille de Nicole et Claude **Creuzet**, et arrière-petite-fille d'Andréa et Pierre **Charles** (Lachenal).
- Le 25 avril 2015 à Paris, de *Marie*, fille de Mélanie **Malnou** et Rémy **Duviella**, petite-fille de Marie-France et Jean-François **Malnou**, et arrière-petite-fille d'Alice (†) et Jacques (†) **Paret-Dodon** (Le Martinan).

## VIE PAROISSIALE

► **CALENDRIER DES MESSSES.** Deux messes seront célébrées en août aux Villards : le 9 août à Saint-Alban (10 h 30) et le 15 août à Saint-Colomban (même heure, par le père Velut). Pas de messe dominicale en juillet et en septembre. Des offices pourront être programmés un vendredi soir sur deux et annoncés par voie d'affiches. Dans le canton, messes à La Chambre le samedi soir (18 h 30) et en semaine (se référer au tableau d'affichage en face l'église de La Chambre). Messes également dans la chapelle du Mollaret (Saint-Étienne-de-Cuines, le 4 août à 10 heures), et dans celle des Voûtes (Saint-Alban, le 11 juillet à 10 h 30). La nuit des églises se déroulera le 4 juillet à Sainte-Marie-de-Cuines. Du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016 (période d'hiver), la messe dominicale aura lieu le samedi à 18 h 30 à La Chambre et le dimanche à 10 h 30 dans les villages ; du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2016 (période d'été), ce sera l'inverse : messe dans les villages le samedi soir, à La Chambre le dimanche matin. Les personnes qui ne disposent pas de moyen de locomotion pour se rendre aux offices peuvent contacter Christine Martin-Cocher qui essaiera d'organiser un covoiturage. Pour tout autre renseignement on peut laisser un message sur le répondeur du 04-79-05-35-77. — (C. Mayoux.)

► **EN L'ABSENCE DU PÈRE SINGA**, et malgré un état de santé qui le contraint à parfois s'asseoir pour célébrer la messe, c'est le père Melquiot qui a officié le 21 juin à Saint-Alban devant une vingtaine de paroissiens tous très heureux de retrouver celui qui fut curé des paroisses villarines de septembre 1990 à septembre 1995. Après les Villards, où il s'était parfaitement intégré (faisant partie de la chorale La Villarine), le père Melquiot a été curé dans les Arves (Saint-Jean d'Arves, les Albiez, Villa-

• Le 4 juin 2015 à Chambéry, de *Nolan*, fils de Geoffroy **Bozon-Verduraz** et Sémirath **Dorégo**, et petit-fils de Gérard et Blandine **Bozon-Verduraz** (Le Bessay, Les Roches).

## MARIAGE

• Le 23 mai 2015 à Saint-Colomban-des-Villards, de Chantal **Renoud-Camus** et Emmanuel **Bellot-Mauroz**. Chantal **Renoud-Camus** est la fille de Jean (†) et Lucienne **Renoud-Camus** (Boz, dans l'Ain), et Emmanuel **Bellot-Mauroz** est le fils de Kléber (†) et Jeanine (†) **Bellot-Mauroz** (Valmaure).

## DÉCÈS

- De Mme Yvonne **Frobert** née **Tardy** (La Pierre), le 18 mars 2015 à Avignon (94 ans).
- De Mme Corine **Mathieu** (Valmaure), le 31 mars 2015 à Aix-en-Provence (56 ans).
- De M. Régis **Rémond**, le 23 avril 2015 à Montpellier (75 ans). Il était l'époux d'Andrée **Rémond** née **Tronel** (Lachal).
- De Mme Flora **Lauminy** née **Spagnolo** (Le Bessay), le 31 mai 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne (89 ans). Elle était l'épouse d'Edmond **Lauminy** maire de Saint-Alban de 1995 à 2001.

## PRÉCISION

• Dans l'avis de décès de M. Patrick Paret-Peintre publié dans *Le Petit Villarin* numéro 171 (mars 2015), nous avons omis de préciser que M. Patrick Paret-Peintre était le petit-fils de Charles Paret-Peintre (Lachenal), qui fut maire de Saint-Colomban de 1919 à 1925 et de 1935 à 1944.

rembert) et notamment au Corbier (« Une station que vous ne connaissez sans doute pas !... »), puis à Beaufort. Interrogé : « Où êtes-vous maintenant ? », il a répondu non sans humour sur l'air d'Étoile des neiges : « Dans un coin perdu de Modane... » ! où il vit aujourd'hui retiré dans une maison de retraite. Il était revenu l'an dernier à Saint-Colomban pour la bénédiction de la statue de saint Colomban par Mgr Ballot, mais c'est la première fois qu'il officiait depuis son départ, un de ses souhaits les plus chers, à la grande satisfaction des paroissiens présents. — (C. Mayoux.)

► **MGR PHILIPPE BALLOT**, archevêque de Maurienne, a adressé (24 avril) aux curés et aux responsables de service une recommandation diffusée dans les paroisses et affichée sur la porte de l'église de Saint-Colomban : « Nous avons à l'esprit l'actualité de ces derniers jours concernant le projet d'attentat contre une ou deux églises de la région parisienne. Les pouvoirs publics prennent très au sérieux la situation actuelle. Je suis en lien avec le préfet. L'enjeu est de ne pas céder à la peur. Il s'agit pour chacun de poursuivre sa vie habituelle avec une certaine vigilance concernant ce qu'il peut observer et qui lui paraîtrait suspect, qu'il pourra signaler. Il est important que vous puissiez, si besoin, vous exprimer dans ce sens dès ce week-end, devant vos paroissiens. »

► **ÉGLISE.** La commission langue et culture arpitaine a décidé d'ouvrir l'église au public (visites accompagnées d'une personne du groupe paroissial) tous les lundis (sauf le 13 juillet) du 29 juin au 7 septembre, de 14 heures à 18 heures. Un livret sera publié pour rappeler l'histoire de cet édifice consacrée en 1866. Un livre d'or sera à la disposition des visiteurs.

# 14/18 LE CARNET DU CENTENAIRE

Pour rendre hommage aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire ».

- Benoît **Favre-Tissot** (Lachenal, 297<sup>e</sup> RI, 21<sup>e</sup> compagnie), le 20 avril 1915 à Gaschney (Muhlbad-sur-Munster, Haut-Rhin) (35 ans).
- Pierre Joseph **Frasse-Mathon** (Premier-Villard, 173<sup>e</sup> RI), le 24 avril 1915 à Bois Bouchet (Meuse) (21 ans).
- Pierre **Frasson-Marin** (Le Bouchet, 2<sup>e</sup> classe de la réserve du 97<sup>e</sup> RI), le 11 mai 1915 à Souchez (Pas-de-Calais) (25 ans).
- Jean-Baptiste **Quézel-Mouchet** (Le Frêne, 2<sup>e</sup> classe au 224<sup>e</sup> RI, 24<sup>e</sup> compagnie), le 12 mai 1915 à Haute-Avesnes (Pas-de-Calais) (41 ans).
- Jacques Emmanuel **Favre-Nicolin** (Les Roches, 158<sup>e</sup> RI), le 14 mai 1915 à Aix-Noulette (Pas-de-Calais) (24 ans).
- Séraphin Jules **Sallier** (Granges Neuves, 2<sup>e</sup> classe au 17<sup>e</sup> RI), le 24 juin 1915 à Souchez (Pas-de-Calais) (22 ans).

## Appel à documents

Les membres de l'association Les Villards, patrimoine et culture « *remerciant vivement toutes les personnes qui ont prêté des photographies et des documents concernant des soldats villarins qui ont participé à la Première Guerre mondiale. Les photographies de soldats sont nécessaires pour une exposition qui s'achèvera en 2018 ; il serait dommage que certains n'y figurent pas* ». Aussi, l'association renouvelle sa demande de prêt de photographies de soldats qui seront reproduites et rendues aussitôt à leur propriétaire. Tous ces documents (à numériser ou numérisés) sont à envoyer à l'adresse courriel : [martineferroud@gmail.com](mailto:martineferroud@gmail.com) Par voie postale, les documents sont à adresser à Martine Ferroud, le Chef-Lieu, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards

## DISTINCTION

► **UNIVERSITÉ.** Le 16 juin dernier, Véronique Favre-Bonté (Martinan) a obtenu son habilitation à diriger des recherches. Les travaux présentés avaient trait aux « Stratégies internationales et d'innovation comme leviers de développement des entreprises ». Maître de conférences à l'université Savoie Mont-Blanc, Véronique Favre-Bonté est depuis 1999 diplômée d'un doctorat de l'université Pierre-Mendès-France (Grenoble) en sciences de gestion qui portait sur les « Manœuvres stratégiques internationales de développement et le caractère global ou multidomestique de l'activité ». Cette habilitation à diriger des recherches qui reconnaît son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans son domaine scientifique va lui permettre d'encadrer des jeunes chercheurs. Véronique Favre-Bonté est la fille d'Arlette et Jean Favre-Bonté et la petite-fille d'Anaïs (†) et René (†) Martin-Cocher (Martinan) et de Joséphine (†) et Benoît (†) Favre-Bonté (Lachenal).

## LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE  
Numéro CPPAP : 0715 G 79863  
Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations  
73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),  
Christophe Mayoux

(Courriel : [c.mayoux@laposte.net](mailto:c.mayoux@laposte.net)),  
Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz  
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz  
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille  
(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz  
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : [lepetitvillarin@wanadoo.fr](mailto:lepetitvillarin@wanadoo.fr)  
CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

## SOMMAIRE

NUMÉRO 172  
JUN 2015

PAGE 2 :

- A nos lecteurs.
- Calendrier des animations estivales.

PAGE 3 :

- Mobilisation générale pour le Tour.

PAGE 4 :

- 1977 : 1<sup>er</sup> passage du Tour

PAGE 5 :

- Patrimoine et culture : les élus au musée. • L'église se délabre.

PAGE 6 :

- Les cérémonies du 8-Mai.
- Villards vallée propre.

PAGE 7 :

- Saint-Colomban station fleurie.
- Culture arpitaine.

PAGE 8 :

- Botanique : la carotte sauvage et l'achillée mille-feuille.

PAGE 9 :

- La coopération avec les massifs de Belledonne et de l'Arvan-Villards.

PAGES 10 ET 11 :

- Nouvelles attaques du loup.
- Réactions des pouvoirs publics.

PAGES 12 À 17 :

- Comptes rendus des conseils municipaux et communautaires.

PAGES 12, 15 ET 17 :

- Les budgets communaux et communautaires.

PAGES 18 ET 19 :

- Réunion publique d'information des élus de Saint-Colomban.

PAGE 20 :

- Carnet. • Carnet du centenaire.
- Vie paroissiale. • Distinction.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :  
• par voie postale :  
**Le Petit Villarin**  
21, rue Albert-Dubout  
34130 – Mauguio  
Tél. : 04-67-29-45-43  
• par courriel :  
[lepetitvillarin@wanadoo.fr](mailto:lepetitvillarin@wanadoo.fr)  
Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.